

Georges Vagnières

*Cadaastre
de la production agricole
de la commune du Lieu*



Éditions le Pèlerin

COLLECTION "ECONOMIES LAITIÈRE ET ALPESTRE"

N° 20

Georges Vagnières

CADASTRE DE LA PRODUCTION AGRICOLE DE LA COMMUNE DU LIEU

1973

EDITIONS LE PELERIN

2003

DEPARTEMENT FEDERAL DE L'ECONOMIE PUBLIQUE
Division de l'agriculture

A

CADASTRE DE LA PRODUCTION AGRICOLE

Commune	Le Lieu
District	La Vallée
Canton	Vaud
Relevé	2 - 16 juillet 1973
Représentant de la commune	Rochat Ernest, agent de police, Le Lieu
Représentant de la Confédération	Vagnières Georges

Introduction

Il y a trente ans que Georges Vagnières et notre agent de police, Ernest Rochat, parcouraient la commune pour aller à la rencontre de nos exploitations agricoles, mais surtout de nos alpages et chalets. Cette enquête, approfondie, est un document de haute qualité, n'en doutons pas. Nous la compléterons aujourd'hui dans une reprise, autorisée par le Département fédéral de l'économie publique, division de l'agriculture, que nous profitons de remercier ici, par la photo de chacun de nos bâtiments d'alpage. Cela nous a obligé une fois encore à faire la tournée complète de ceux-ci. Cet inventaire systématique par l'image n'est pas non plus à dédaigner.

Nous avons toujours tenu cette publication en haute estime du fait qu'elle soit la seule d'une époque donnée à avoir fait le recensement intégral de nos montagnes et chalets. Cela a son prix. On prend connaissance du propriétaire, on saura ce qu'il monte et combien de bêtes composent son troupeau. Le chalet sera décrit dans ses caractéristiques les plus visibles. La montagne, le terrain il s'entend, est décrite géographiquement. On parle des améliorations à faire. Cela aura-t-il une répercussion sur l'avenir de chacune de ces montagnes ? C'est la question que l'on se pose, sachant l'immobilisme qui règne souvent là-haut. Mais sans que cela ne soit toujours un mal. Car ainsi certains chalets n'ont pas trop été transformés voire défigurés et sont restés tels qu'autrefois, dans leurs formes typiques et traditionnelles qui leur sied si bien. Malheureusement ils ne sont pas très nombreux. Les massacres architecturaux en ont mutilé la plupart.

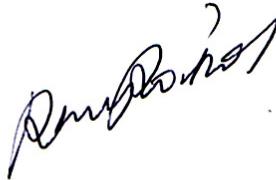
Notons ici que l'on fera connaissance plus approfondie de la plupart de ces chalets par le biais des publications le Pèlerin. On les découvrira tous de cette manière dans la zone route de Mouthe tirant contre le Mont d'Or. La seconde partie, route de Mouthe allant contre le couchant, reste à faire pour l'essentiel, avec des chalets de grande importance comme la Tépaz et chez Lucien, encore que l'histoire de ce dernier serait plus à rattacher à celle du hameau aujourd'hui disparu de Fontaine-aux-Allemands qu'à l'histoire de nos alpages.

On pourra trouver des notions supplémentaires sur le passé de notre patrimoine alpestre dans l'ouvrage de Edouard Décombaz paru en 1908 à Lausanne et consacré lui aussi à notre économie alpestre. Les comparaisons entre ces deux époques seraient très certainement intéressantes. D'autre part on retrouvera l'ambiance de nos alpages par l'ouvrage exceptionnel de Paul Hugger paru aux Editions 24 Heures en 1975, "Le Jura vaudois, la vie à l'alpage".

Il y aurait encore beaucoup à dire...

Bonne promenade sur les alpages de la commune du Lieu.

Les Charbonnières, en avril 2003:



LE CADASTRE DE LA PRODUCTION AGRICOLE, SA RAISON D'ETRE ET SON ROLE

L'article 33 de la loi sur l'agriculture charge la Confédération d'établir un cadastre de la production agricole. En 1938 déjà, le Conseil fédéral en ordonna le levé, afin que soient déterminées les conditions propres à chaque commune, en prévision d'une extension des cultures visant à assurer l'approvisionnement du pays en cas de conflit, ainsi que d'une meilleure adaptation de la production agricole à l'état du marché. L'enquête préalable à l'établissement de ce cadastre fut menée au cours des années qui suivirent, notamment pendant la guerre; elle rendit d'incalculables services, non seulement en permettant de prendre, sous le régime d'économie de guerre, des mesures en faveur de la culture des champs, mais aussi dans divers autres secteurs.

Depuis lors, les améliorations foncières et la perte de terres cultivables ont modifié à tel point les conditions de production dans certaines contrées qu'il a fallu reviser les données primitives dans de nombreux cas, avant tout celles qui ont trait aux régions où la construction a pris un grand essor.

Ces dernières années, la situation de la population de montagne, et plus particulièrement le problème de l'agriculture de cette région, ont retenu toujours plus l'attention des autorités comme du grand public, de sorte qu'il est nécessaire de disposer également de données exactes sur les conditions de production qui la caractérisent et sur les possibilités de les améliorer. Le premier levé du cadastre ne tenait guère compte des alpages et des pâturages, qui couvrent une très vaste surface. Pour combler cette lacune, le Conseil fédéral confia, le 15 mars 1957, à la Division de l'agriculture du Département fédéral de l'économie publique la tâche d'englober également ces régions dans l'enquête préalable. Telles sont les raisons pour lesquelles les conditions de production dans les zones de montagne, en particulier les questions d'économie alpestre et pacagère, sont aussi présentement l'objet d'une nouvelle enquête. Les améliorations foncières retiennent surtout l'attention.

Le cahier ci-joint renseigne sur les résultats des investigations, complété par des statistiques, des photographies et une carte topographique, qui donnent pour chaque commune une image complète de son agriculture et de son économie. En ce qui concerne les régions de montagne, ce rapport peut être assimilé à un véritable "cadastre alpestre".

Tant pour les paysans des vallées et des montagnes que pour les autorités aux divers échelons, ce cahier constitue un précieux instrument de travail, notamment en vue de l'aménagement du territoire sur le plan local, régional et national.

Nous saisissons cette occasion pour remercier les représentants des cantons et des communes de leur précieuse collaboration.

DIVISION DE L'AGRICULTURE
Le Directeur



J. Cl. Piot

Table des matières

Première partie: AGRICULTURE

	Page
Conditions naturelles	2
Situation géographique et frontières	2
Terrain et sol	2
Climat	3
Conditions économiques	3
Situation par rapport aux voies de communication	4
Habitat	4
Surface productive	5
Conditions de propriété	5
Conditions d'exploitation	5
Parcelles enclavées	6
Prix des terres-fermages-dettes	6
Formation professionnelle	6
Groupements d'entraide	6
Main-d'oeuvre, gains accessoires	7
Entreprises diverses et tourisme	7
Exode rural	8
Mécanisation et motorisation	8
Divers	9
Cultures végétales	9
Cultures fourragères	9
Culture des champs	10
Cultures maraîchères	10
Arboriculture fruitière	10
Fumure	10
Sylviculture	11
Exploitation animale	11
Equidés	11
Bovins	12
Débouchés pour les produits de l'élevage	12
Porcins	13
Caprins et ovins	14
Volailles	14
Apiculture	14
Approvisionnement direct	14
a) du ménage	14
b) de l'exploitation	14
Améliorations foncières	14
Améliorations nécessaires	16
Statistiques	17
Description des secteurs	21

Deuxième partie: ECONOMIE ALPESTRE

	Page
Généralités	25
Conditions de propriété et systèmes d'exploitation	26
Résumé économique	27
Description individuelle des pâturages	29
I <u>Les exploitations pacagères</u>	29
3 ^{1a+} Le Crêt à Badau, La Combe	29
3 ^{1b}	
4 ¹ Les Sagnes	30
7 ¹ Le Pâturage de l'Epine	31
7 ² L'Haut des Prés	32
II <u>Les exploitations d'estivage</u>	34
10 Combe Noire	34
11 Curtil	35
12 Les Tillettes	36
13 Les Queues	37
14 Chez Moise Cart	39
15 Sur le Crêt	40
16 Chez Lucien	41
17 Les Combes	43
18 Le Charrioux	44
19 La Grande Tèpe	45
20 L'Allemagne	46
21 Les Grands Buissons	48
22 La Frasse	49
23 Le Pré de Ville	51
24 La Ripière	52
25 Les Plainoz (Aux Meylan)	54
26 Les Plainoz (Aux Aubert)	55
27 Le Chalet Neuf	56
28 Le Pré Gentet	58
29 Les Esserts	59
30 Le Muguet	61
31 Le Revers	62

	Page
32 Le Bonhomme	63
33 La Cernia, La Palestine	65
34 Le Chalet Hermann	67
35a Le Crêt à Chatron Vieux	68
35b Le Crêt à Chatron Neuf	68
36 La Muratte	71
37 Le Chalottet	72
38 Les Grandes Cernilles	74
39 Les Petites Cernilles	75

lère partie: AGRICULTURE

Conditions naturelles

Situation géographique et frontières

Situation générale : altitude : Surface cultivable proprement dite

minimum: 1010 m (secteurs 5 + 7)

maximum: 1150 m (secteur 8)

moyenne pondérée: 1060 m

Pâturages exclusifs

minimum: 1010 m (secteur 7¹)

maximum: 1330 m (secteur 19)

La commune du Lieu occupe la rive gauche de la Vallée de Joux. Elle prend pied sur les rives du Lac de Joux et du Lac Brenet pour s'élever en direction du Mont Risoux au nord-ouest, chaîne sur laquelle chemine la frontière franco-suisse. Son territoire rectangulaire touche à la commune du Chenit au sud-ouest. Il se trouve séparé de la commune de l'Abbaye par les lacs et ne fait frontière avec celle-ci que sur de courtes distances entre leurs eaux. Au nord-est, on trouve le territoire de Vallorbe qui ferme la Vallée. Par la frontière du Risoux, Le Lieu voisine le Département français du Jura et touche aux communes de Mouthe, de Sarregeois et de Les Villedieu.

Terrain et sol

La Vallée de Joux forme un haut bassin fermé d'où les eaux s'écoulent par infiltration dans le fond des lacs pour réapparaître à Vallorbe et se diriger vers le nord. Le niveau moyen du Lac de Joux est de 1004 m et celui du Lac Brenet de 1002 m.

Un chaînon rocheux et boisé borde la rive gauche du Lac de Joux sur toute sa longueur.

La partie basse de la commune du Lieu s'étend dans une grande combe qui se creuse parallèlement au nord-ouest de cette élévation et aboutit sur les rives du Lac Brenet au nord-est. Le sol de cette dépression mouvementée présente une alternance de mamelons et de cuvettes. Dans l'un de ces bas-fonds, on trouve le petit Lac Ter. Les autres accusent souvent un excès d'humidité qui a donné lieu à plusieurs tourbières ou marais.

Le sol de cette région est de profondeur moyenne et de nature très variée. Certaines pentes et plateaux présentent une terre limoneuse-sableuse, parfois argileuse, ou légère et graveleuse à caillouteuse, tandis que les dépressions sont généralement recouvertes d'une couche humifère. Ces surfaces servent surtout à la récolte de fourrage sec, bien qu'on y trouve toujours davantage de pâturages.

Lorsqu'on s'élève en direction du nord-ouest, on atteint immédiatement la grande zone des pâturages. Ceux-ci couvrent d'abord un grand plateau au centre du ter-

cm

ritoire, d'où le terrain amorce une pente moyenne en direction du nord-ouest pour aboutir aux forêts du Risoux. Dans le nord-est, la partie alpestre offre une succession un peu désordonnée de combes et de monticules, sans que la déclivité ne devienne excessive pour autant. La séparation de la prairie et des boisés dans cette région est moins marquée.

A l'exception de quelques combes et plateaux plus favorisés, la couverture de terre n'est pas excessive sur les pâturages. En maints endroits, la roche calcaire affleure. Certaines surfaces prennent facilement un aspect d'aridité en cas de sécheresse. Rares sont les emplacements qui ont à souffrir d'un excès d'humidité.

Selon la carte géotechnique de la Suisse, le sol de la commune repose sur le calcaire en général, fréquemment entremêlé de marnes, ou massif et compact. Dans le vallon parallèle au lac, de même que sur quelques plateaux et pentes plus au nord-ouest, on trouve des dépôts limoneux renfermant des blocs roulés ou anguleux, passant à des glaises et argiles proprement dites, ordinairement en couvertures minces (moraines, argiles de ruissellement).

Climat

Moyenne de précipitations annuelles: (1901 - 1940) 160 cm
estivales: mai - août (1901 - 1940) 50 cm

Ces données sont valables pour les régions basses de la commune. La somme des précipitations s'accroît sensiblement en altitude. Au cours de la même période, on a enregistré une moyenne annuelle de 190 cm au Mont Risoux. On estime que des chutes de grêle dévastatrices touchent la commune une fois sur une période de dix ans, tandis que des dégâts partiels peuvent être constatés en moyenne tous les cinq ans. Seules les cultures d'orge ou de pommes de terre sont assurées contre la grêle.

A cette altitude, une grande partie des précipitations tombe sous forme de neige. Celle-ci est généralement présente durant 6 mois et forme le plus souvent des amoncellements importants. La couche devient habituellement plus épaisse et persistante dans la partie sud-ouest de la commune. Le déneigement des routes peut occasionner des dépenses allant jusqu'à 60'000 Fr par hiver. Il est fréquent que des gelées se produisent durant la période de végétation en juin et en septembre. Les surfaces basses ou humides ainsi que les tourbières demeurent les plus exposées. Toutefois, une nappe de brouillard se forme souvent la nuit entre le Lac Brenet et Le Lieu et préserve cette région du gel. Ces baisses nocturnes de la température n'ont pour conséquences qu'un retard de la végétation.

On ressent assez fortement la bise et le vent du sud-ouest dans toute la commune. Seuls quelques endroits locaux jouissent d'une situation un peu abritée. C'est ainsi que la bise souffle moins fortement à la partie inférieure des villages du Lieu et du Séchey. Ce courant froid abaisse sensiblement la température dans la vallée et dessèche le terrain. Il arrive que la bise cause des dégâts importants dans les forêts où elle déracine les arbres. Plus de 10'000 m³ ont été ainsi arrachés en avril 1972. En hiver, les différents courants occasionnent de nombreuses congères.

Conditions économiques

Situation par rapport aux voies de communication

La commune du Lieu se trouve reliée au réseau des CFF par le chemin de fer privé Pont-Brassus qui est une ligne à voie normale. La gare du Lieu assure le service aux marchandises pour le centre de la commune et la gare du Pont située sur l'Abbaye dessert le nord du territoire.

Une route cantonale asphaltée emprunte le vallon parallèle au Lac de Joux et relie entre eux les villages du Lieu, du Séchey et des Charbonnières. Cette voie se poursuit vers le nord-est en direction du Pont d'où il est possible de descendre à Vallorbe ou de se rendre en plaine par le col du Mollendruz. Au sud-ouest, la route établit la liaison avec Le Sentier qui est le chef-lieu du district.

Deux routes partant des Charbonnières et du Séchey convergent pour s'élever en direction du nord-ouest, franchir le Risoux et conduire à Mouthe sur territoire français.

La plupart des chemins donnant accès aux alpages et aux fermes foraines sont goudronnés et l'on prévoit de revêtir prochainement les quelques tronçons empierrés qui subsistent. Les chemins ruraux qui desservent les prairies de fauche sont le plus souvent graveleux ou enherbés. Toutes les terres sont assez facilement accessibles et l'on ne voit pas la nécessité de créer de nouvelles voies.

Habitat

La plupart des exploitations agricoles sont groupées dans les villages du Lieu, du Séchey et des Charbonnières. Toutes les rues de ces agglomérations sont revêtues d'asphalte et les accès aux bâtiments ne présentent généralement pas de difficultés. Trois fermes isolées se trouvent à l'Haut des Prés et à l'Épine sur les terres dominant le Lac Brenet. Il en existe une quatrième aux Tillettes en direction du Sentier.

Les bâtiments agricoles sont de solides constructions en maçonnerie et à toiture de tôle. À l'exception de 2 cas, ils réunissent sous le même toit l'habitation, la grange et les étables. Tous ces bâtiments sont bien entretenus, mais dans plusieurs cas, la dimension de la grange et des écuries ne correspond plus à l'étendue des domaines. En certains endroits, on manque de place pour le stationnement et la manoeuvre. Des possibilités d'agrandissement à proximité immédiate n'existent pas toujours. Seule la construction de nouveaux ruraux dans la périphérie permettrait de résoudre le problème de la pénurie de place. Un nouveau bâtiment d'exploitation a d'ailleurs récemment vu le jour à l'ouest du village du Lieu.

Les familles paysannes sont toutes logées décemment. Maintenant, les habitations disposent toutes de salles de bains et d'installations sanitaires appropriées.

Chaque village possède son propre réseau d'eau potable, également prévu pour la défense incendie. L'approvisionnement se montre suffisant partout. Les fermes foraines s'alimentent avec l'eau des précipitations qui est recueillie dans des citernes. Il existe aussi quelques puits et réservoirs captant de petites sources.

Toutes les fermes disposent de l'électricité dont la distribution est assurée par le Service électrique de la Vallée de Joux. Cette énergie est même installée dans quelques bâtiments d'alpages.

Surface productive

La statistique fédérale indique une superficie totale de 3172 ha pour la commune du Lieu. En 1952, la forêt recouvrait 1740 ha et 45 ha étaient considérés comme improductifs. Depuis lors, certaines surfaces ont disparu pour la construction aux environs des villages, et plus particulièrement sur la Roche fendue et aux Esserts de Rive. Sur certains pâturages, le cantonnement de la forêt a soustrait quelques combes au parcours du bétail.

Le levé du cadastre a permis d'établir que la surface agricole productive de la commune se répartit comme suit:

		en % de la superficie communale
- terres cultivables proprement dites, y compris les pâturages attenants exclusifs	326 ha	10%
- pâturages attenants exclusifs	6 ha	
- alpages et exploitations pacagères	859 ha	27%
- marais à litière	14 ha	

Conditions de propriété

La presque totalité des terres cultivables est du domaine privé. La commune ne possède que 4 ha de prés et champs, tandis que l'Etat de Vaud détient 7 ha sur la rive du Lac Brenet et 4 ha de pré humide ou marais dans la région du Lac Ter.

Une vingtaine d'exploitations d'estivage ou pâturages du bas appartiennent à la commune, le solde étant entièrement de propriété privée.

Conditions d'exploitation

On dénombre 18 entreprises agricoles dans la commune, dont 5 au Lieu, 3 au Séchey, 6 aux Charbonnières, ainsi que les 4 fermes foraines. A noter que le domaine des Tillettes s'exploite par un agriculteur de Crissier qui cultive simultanément un domaine en plaine. Toute la commune appartient à la zone 2 de montagne selon la classification du cadastre de la production animale.

Le regroupement parcellaire entrepris vers 1967 a permis d'améliorer sensiblement les conditions de travail.

Depuis la fin de la dernière guerre mondiale, un nombre important d'exploitations ont cessé. Il s'agissait de petites propriétés dont le rendement n'assurait plus un revenu suffisant. Quelques unes se cultivaient à titres accessoire par des horlogers ou autres employés. Ces terrains se trouvent maintenant absorbés par d'autres exploitations qui les louent le plus souvent sans les ruraux, d'où la pénurie de place déjà mentionnée plus haut.

Chaque agriculteurs a la possibilité de louer du terrain pour s'agrandir. Deux ne cultivent cependant que les terres qui leur appartiennent. Un exploitant domicilié en plaine loue 5,5 ha de fanages sur la commune. D'autres achètent la récolte sur pied.

L'entreprise agricole la plus importante de la commune est entre les mains de M. Guignard Armand, Le Lieu, qui exploite 27 ha, dont 18 ha en propriété. On trouve ensuite trois domaines de 18 ha environ, soit celui de M. Hauser Ulrich, Le Lieu, cultivé entièrement en propriété, puis l'exploitation de M. Aubert Bernard, Le Lieu qui ne loue que 4,5 ha, et enfin M. Lugrin César, Le Séchey,

qui exploite la moitié de ses terres en location. Les plus petites entreprises de la commune cultivent environ 9 ha.

Seuls quelques agriculteurs pratiquent le pâturage depuis la ferme avec tout ou partie de leur bétail. Mais la plupart mettent brouter les animaux 15 à 20 jours dans les champs au printemps puis montent avec leurs troupeaux pour 4 mois sur les exploitations d'estivage qu'ils amodient soit de la commune, soit de privés, ou même qui leur appartiennent en propre.

Parcelles enclavées

Outre les fanages que viennent effectuer quelques agriculteurs depuis la plaine, 7,5 ha sont exploités régulièrement sur le territoire du Lieu depuis la commune du Chenit.

Un agriculteur des Charbonnières exploite un hectare à La Torne sur la commune de l'Abbaye.

Prix des terres-fermages-dettes

Lors des dernières transactions, le terrain agricole proprement dit s'est vendu 1 Fr le m². Pour le terrain à bâtir, on paie 15 à 20 Fr le m² sans aménagement, ni équipement.

La location annuelle par parcelles du terrain agricole de propriété privée se monte à 100 Fr la pose vaudoise de 45 a en moyenne (220 Fr l'ha).

Aux Charbonnières, trois domaines s'exploitent en fermage à raison de 120 Fr la pose (265 Fr l'ha), bâtiments d'exploitation compris.

L'endettement agricole peut être qualifié de moyen dans l'ensemble. Un ou deux exploitants auraient à faire face à des charges plus importantes, mais il n'y aurait apparemment pas de situation critique. Les dettes existantes ont été contractées soit pour des réparations aux bâtiments, soit lors d'achats de machines, ou encore pour des reprises d'exploitations.

Formation professionnelle

A la suite d'un regroupement scolaire entrepris dans la vallée, les enfants de la commune suivent l'école dans différents villages. Les classes de primaire supérieure se trouvent au Pont. Il existe la possibilité de fréquenter le collège secondaire au Sentier.

On compte 7 agriculteurs ayant parfait leurs connaissances professionnelles dans une école d'agriculture.

Les exploitants suivent avec intérêt les conseils du Service vaudois de vulgarisation agricole. Le groupement Lieu-Séchéy compte 7 membres, tandis que 10 exploitations sont rattachées au groupement des Charbonnières. Au cours de la saison morte, les agriculteurs ont l'occasion de prendre part à différentes séances d'information, conférences ou cours donnés dans le cadre de la vulgarisation.

Groupeements d'entraide

Les principales associations professionnelles auxquelles adhèrent les agriculteurs de la commune sont:

- la Société de laiterie-fromagerie du Lieu
- la Société de laiterie-fromagerie du Séchey
- la Société de laiterie-fromagerie des Charbonnières
- le Syndicat d'élevage bovin du Lieu
- le Syndicat d'élevage bovin des Charbonnières
- le Syndicat chevalin de la Vallée de Joux
- le Syndicat agricole du Lieu (syndicat d'alpage)
- le Syndicat agricole des Charbonnières (syndicat d'alpage)

Il n'existe pas de coopérative agricole commerciale et les agriculteurs traitent directement avec les dépôts FVAV de Croy ou d'Orbe.

Pour les problèmes financiers, on peut se rendre soit au Sentier, soit à Vallorbe. Au Sentier, on trouve le Crédit mutuel de la Vallée et des agences de la Banque cantonale vaudoise et du Crédit foncier vaudois.

La société coopérative de consommation Coop-Lausanne tient un magasin au village du Lieu. Dans cette même localité, on trouve un congélateur collectif qui appartient au village-même.

Main-d'oeuvre, gains accessoires

On ne trouve plus aucun employé agricole dans la commune. Les agriculteurs se sont organisés de manière à pouvoir exploiter leurs domaines dans le cadre familial. Pour la saison d'alpage, on emploie encore quelques garde-génisses ou vachers, mais le recrutement de ce personnel se montre de plus en plus difficile.

Plusieurs possibilités de trouver un revenu accessoire existent encore pour les agriculteurs. Deux d'entre eux pratiquent occasionnellement le débardage et le transport du bois avec leurs tracteurs. Plusieurs vont travailler une partie de l'hiver chez les affineurs de vacherins. D'autre s'engagent temporairement à la scierie pour la fabrication des boîtes à vacherins, ou effectuent le montage de ces boîtes à domicile.

Entreprises diverses et tourisme

L'industrie horlogère a donné naissance à plusieurs entreprises. Quatre fabriques et quatre ateliers d'importance secondaire emploient au total 240 personnes. Une fabrique d'instruments de mesure et de mètres établie au Lieu occupe 60 employés. Environ 35 frontaliers français travaillent dans la commune.

On trouve les principales entreprises artisanales et commerciales suivantes réparties dans les trois villages:

- 1 scierie (15 employés)
- 1 menuiserie (4 employés)
- 1 entreprise de gypserie-peinture (3 employés)
- 1 entreprise de maçonnerie
- 1 maréchal avec atelier mécanique
- 2 ferblantiers-appareilleurs

- 5 affineurs de vacherins
- 1 commerce d'escargots avec conserverie
- 1 commerce de vins
- 2 boulangeries-épiceries
- 1 épicerie
- 1 magasin Coop
- 1 salon de coiffure

Le tourisme n'occupe pas une grande importance économique. On compte une septantaine de chalets et résidences secondaires qui se concentrent surtout aux Esserts de Rive. Par sa situation géographique, cette partie de la commune se trouve plutôt axée commercialement vers Le Sentier. Trois cafés-restaurants et trois hôtels restaurants totalisant 28 lits accueillent surtout des touristes de passage. Aucune taxe de séjour communale n'est perçue.

Exode rural

En 1941, 220 personnes dépendaient de l'agriculture, soit le 23,4% de la population totale de la commune qui comptait alors 940 habitants. En 1960 la population du Lieu était de 970 âmes, dont 100 dépendaient de l'agriculture, soit le 10,3%. Il ne s'est pas produit une grande évolution démographique depuis lors, car on comptait 956 habitants à fin 1972, dont 178 ressortissants étrangers. On peut estimer aujourd'hui que le nombre de personnes vivant de l'agriculture n'excède pas 7,5%.

Depuis la dernière guerre mondiale, les horlogers-agriculteurs ont totalement disparu. Leurs exploitations ont généralement cessé pour raison d'âge, ou se sont tournés exclusivement vers l'horlogerie. Quelques entreprises plus importantes n'ont pu poursuivre leur exploitation faute de descendants.

L'évolution constatée au cours de ces dernières années, qui a eu pour conséquence un agrandissement des domaines, ne peut pas se qualifier d'exode rural. On peut cependant prévoir qu'une ou deux entreprises vont encore disparaître et c'est seulement dans quelques années que les conséquences d'un abandon éventuel de la terre pourraient se mesurer. Actuellement, le fait que certaines surfaces soient exploitées depuis la plaine indique déjà que le nombre d'agriculteurs est insuffisant.

Mécanisation et motorisation

La traction animale a presque totalement disparu, les exploitations s'étant toutes motorisées. Chacun est équipé d'un matériel assez moderne pour l'exploitation herbagère. Certains agriculteurs se sont associés à deux ou à trois pour l'acquisition de faucheuses rotatives, distributeurs d'engrais, épandeurs à fumier ou autres machines se prêtant à l'utilisation collective. Le syndicat d'élevage du Lieu possède une presse à haute densité, une bossette à pression et une remorque à bétail. La société de laiterie du Séchey a également acquis une bossette à pression, et celle des Charbonnières détient un épandeur à fumier et un pulvérisateur porté pour la lutte antiparasitaire. Tous ces instruments peuvent être loués par les agriculteurs qui en ont l'emploi. La traite mécanique est installée partout. Dans l'ensemble, on voue suffisamment de soins pour

l'entretien et le remisage de ce matériel. Le maréchal des Charbonnières est à même d'effectuer certaines réparations. Toutefois, les travaux importants sont confiés directement aux représentants des différentes marques dont certains assurent de plus en plus le dépannage à domicile.

Divers

Quatre médecins sont établis dans la vallée, soit 2 au Sentier, 1 au Pont et 1 au Brassus. Les personnes devant être hospitalisées sont conduites à l'hôpital du Sentier. Pour la maladie et les accidents, la population agricole s'assure auprès de la Fédération rurale vaudoise.

En cas de maladie du bétail, on fait appel au vétérinaire du Sentier.

La commune est administrée par une municipalité de 7 membres, dont 2 exercent la profession d'agriculteurs. Un conseil communal de 45 membres forme l'assemblée législative. Dans chacun des trois villages, on trouve un conseil général de village et un exécutif composé de 3 à 5 administrateurs. Ces administrations secondaires se donnent pour tâche de gérer les réseaux d'eau en particulier.

Pour la commune, les travaux administratifs s'exécutent à titre accessoire. L'agent de police et le garde-forestier sont les seuls employés permanents. Deux cantonniers rétribués à l'heure travaillent à plein temps pour la commune. L'exploitation forestière est confiée à des équipes de bûcherons travaillant à la tâche.

Sur le revenu et la fortune, on prélève un impôt communal de 0,85 Fr par franc que perçoit l'Etat. La commune jouit d'une situation financière saine. Ses principales sources de revenus sont représentées par les impôts et par l'exploitation forestière.

Au cours de ces dernières années, la commune a entrepris de coûteuses réalisations telles que le regroupement parcellaire en 1966-67 et l'épuration des eaux usées des Charbonnières effectuée en commun avec Le Pont en 1967. Cette même année, on a procédé à la restauration de l'auberge du Lieu. Pour le village du Lieu, l'épuration des eaux s'est terminée en 1973. Mentionnons encore les importants tronçons de chemins ruraux, forestiers ou alpestres qui ont été asphaltés, travaux qui se sont répartis sur plusieurs années. Il est prévu de poursuivre ces revêtements sur les voies donnant accès à différents pâturages.

Cultures végétales

Système cultural: exploitations du Jura avec pâturages

Cultures fourragères

Les surfaces herbagères s'exploitent dans leur totalité en tant que prairies naturelles. Seuls 2 agriculteurs qui pratiquent un peu la culture des champs recréent leurs prairies artificiellement avec un mélange de trèfle-graminées qu'ils ensemencent au printemps dans une céréale fourragère. Ces mélanges sont sensiblement plus productifs que la prairie naturelle durant 2 à 3 ans, puis ils se raréfient. Etant donné que la période de fermeture est généralement longue, les espèces naturelles réapparaissent après quelques années, mais on remarque une baisse de productivité durant cette transition.

Excepté les régions qui souffrent d'un excès d'humidité, le fourrage est de bonne qualité. En règle générale, tous les champs permettent 2 coupes et un pâturage d'automne. Les fenaisons débutent vers le 20 juin. Tout le séchage est pratiqué à même le sol. Le fourrage sec se récolte ensuite avec des remorques autochargeuses. Sur les parcelles trop inclinées, on utilise de préférence la presse à haute densité du Syndicat d'élevage. Quelques agriculteurs bottèlent une partie de leur foin en vue de gagner de la place dans leurs bâtiments.

Le lait étant utilisé pour la fabrication fromagère, l'ensilage des fourrages n'est pas autorisé. Cinq exploitations ont installé des séchoirs en grange par ventilation. Dans les régions qui ne peuvent pratiquer l'ensilage, le séchage en grange permet une récolte plus précoce, alors que la qualité du fourrage est supérieure. Toutefois, ce système n'est pas compatible avec l'utilisation de la presse à haute densité.

Il existe un séchoir à herbe à Orbe, mais on y conduit rarement du fourrage en raison de la distance à parcourir.

Culture des champs

Au cours de la dernière guerre mondiale et même avant celle-ci, la culture des champs se pratiquait un peu partout. En 1944, les céréales couvraient une superficie totale de 28,5 ha. Il s'agissait surtout d'orge de printemps. On cultivait en outre une quinzaine d'hectares de pommes de terre. Ces surfaces ont très rapidement régressé après la suppression des mesures relatives à l'économie de guerre, ceci en raison des perspectives de rendement trop aléatoires.

Dans la partie nord des terres cultivables aux environs des Charbonnières, le climat se montre moins rude que pour le reste de la commune. On y trouve encore 2 agriculteurs qui cultivent au total 100 ares d'orge et 10 ares de pommes de terre. L'orge se cultive généralement sur la même parcelle au cours de 3 années consécutives et la troisième année on ensemeince le mélange herbager. On achète chaque année des semences sélectionnées. Les rendements moyens obtenus se situent entre 22 et 25 kg à l'are.

Cultures maraîchères

Le climat de la vallée ne se prêterait en aucun cas à la culture intensive de jardins maraîchers. Chaque famille paysanne entretient néanmoins un jardin potager permettant de couvrir les besoins du ménage pendant la saison. Au Lieu, on remarque encore quelques cultures en plein champ ou "plantages". Ceux-ci ne se cultivent plus dans les autres villages.

Arboriculture fruitière

Au début du siècle, on a tenté la plantation de quelques arbres fruitiers, mais on s'est rapidement rendu compte qu'il ne fallait rien attendre de ce secteur de production dans la commune.

Fumure

En règle générale, on emploie la paille pour la litière. On dispose partout d'emplacements bétonnés pour l'entreposage du fumier de ferme. Son évacuation a lieu l'automne avec l'épandeur. On le répartit finement sur les prairies en couverture pour l'hiver.

Une exploitation du Lieu qui dispose d'un rural neuf n'utilise pas de paille. Les déjections additionnées d'eau s'en vont directement dans la fosse à purin.

Chaque ferme est munie d'une fosse couverte destinée à recueillir les écoulements provenant des étables et du fumier. Quelques unes de ces installations se révèlent de capacité insuffisante, si bien qu'il est nécessaire de procéder fréquemment à leur vidange, ce qui pose des problèmes durant l'hiver. Chacun se sert de la bossette à pression pour ce travail.

Comme engrais d'appoint, on emploie surtout les scories Thomas et le sel de potasse qu'on répand l'automne. Au printemps et après les fenaïsons, certains sèment un peu d'engrais complet ou azoté.

Sylviculture

La statistique fédérale indique que les boisés recouvrent 1740 ha sur le territoire du Lieu, ce qui représente environ le 55% de la superficie totale de la commune. Les espèces résineuses sont représentées à raison de 85% en volume. La forêt du Risoux produit un bois d'épicéa de qualité très renommée pour sa finesse. Environ 600 ha se situent sur les pâturages et sont ouverts au parcours du bétail.

On a entrepris d'importants aménagements d'alpages par des mises à ban au cours de ces dernières années.

Pour la commune, l'exploitation forestière constitue une importante source de revenus. Sa propriété s'étend sur 1139 ha qui permettent une possibilité annuelle de 4300 m³. La bise ayant déraciné plus de 10'000 m³ au printemps 1972, les prélèvements qui ont dû avoir lieu ces dernières années étaient sensiblement supérieurs à la possibilité établie. Les travaux d'abattage et de façonnage sont exécutés à la tâche par dix bûcherons travaillant pour la commune en permanence. En raison des conditions particulières dues à la bise, les bûcherons communaux ont dû être secondés par des équipes venues de l'extérieur. Deux agriculteurs contribuent au débardage, mais le gros du travail est confié à des entreprises spécialisées. Un bon réseau de chemins accessibles aux poids lourds facilite le transport du bois et les accès.

L'Etat de Vaud possède 256 ha sur la commune du Lieu et le prélèvement annuel moyen est de 1500 m³ dans cette forêt. L'Etat possède son propre personnel, lequel travaille également sur la commune du Chenit où 1235 ha lui appartiennent.

Les propriétés privées couvrent 262 ha, mais la possibilité totale de ces forêts n'est que de 320 m³.

On estime que le 95% du bois prélevé sur la commune est commercialisé en tant que bois de service ou pour d'autres fins industrielles.

Exploitations animale

Equidés

Lors du recensement effectué en avril 1973, 4 agriculteurs détenaient 3 juments poulinières, 3 chevaux âgés de plus de 3 ans, 2 poulains âgés de 40 jours à un an et un jeune âgé de moins de 40 jours. Trois de ces détenteurs pratiquent

l'élevage et adhèrent au syndicat chevalin de la Vallée.

En 1956, on comptait 38 chevaux pour 28 possesseurs. L'effectif a constamment régressé depuis lors jusqu'en 1969, puis il s'est stabilisé.

L'attelage ne se pratique plus qu'occasionnellement pour de petits travaux. Un agriculteur du Lieu emploie chaque jour son cheval à l'alpage pour évacuer le fumier. Il ne semble pas qu'on aille vers un abandon de ces animaux qui peuvent encore rendre de grands services dans les terrains accidentés. D'autre part, on constate actuellement un regain d'intérêt en faveur du cheval de selle.

Bovins

En avril 1973, on a dénombré 598 bovins dans la commune, dont 279 vaches, 6 taureaux, 2 boeufs, 156 génisses et 155 jeunes âgés de moins d'un an. On ne remarque pas de grandes variations dans l'effectif total au cours de ces 20 dernières années, mais il s'est produit une diminution des laitières.

On élève surtout des animaux de la race tachetée rouge du Simmental. Seul un agriculteur pratique un peu de croisement avec la race Red Holstein, mais dans l'ensemble, on pratique plutôt l'élevage en race pure. Environ les 2/3 de la reproduction est assurée par l'intermédiaire de l'insémination artificielle.

Le syndicat d'élevage du Lieu groupe 6 exploitants, dont 1 du Séchey. Ils possèdent ensemble 114 femelles et 2 mâles inscrits au herd-book, 13 agriculteurs adhèrent au syndicat d'élevage des Charbonnières, dont 2 habitent Le Séchey. 125 femelles et 3 mâles figurent dans les registres généalogiques de ce syndicat.

Le secteur bovin, duquel dépend tout le revenu agricole, revêt une importance considérable. Il s'oriente simultanément vers la production laitière et vers l'élevage. Seul un agriculteur ne commercialise pas son lait et pratique l'engraissement des veaux. En principe on destine tous les veaux femelles à l'élevage. Le renouvellement des troupeaux se trouve ainsi largement assuré et il est très rare qu'on doive acheter du bétail de garde.

Il n'existe pas d'assurance mutuelle pour le bétail dans la commune.

La période de l'affouragement en vert dure à peine 5 mois et demi en moyenne. On commence à lâcher le bétail au pâturage vers le 15 mai. A début juin, la plupart des animaux montent dans les différentes exploitations d'estivage pour une durée de 4 mois. La récolte d'herbe en vue de l'affouragement à l'étable ne se pratique pas. En octobre, on met généralement brouter le bétail dans les prairies de fauche. Il devient souvent nécessaire de compléter l'alimentation à l'étable avec du fourrage sec.

Les quantités de fourrages de base récoltées sur place telles que le foin et le regain permettent d'hiverner les troupeaux dans de bonnes conditions. On complète l'alimentation avec des fourrages concentrés achetés dans le commerce, soit auprès de la FVAV, soit auprès de différents moulins.

Débouchés pour les produits de l'élevage

Les agriculteurs livrent leur production laitière dans chacune des fromageries villageoises. Au Lieu et aux Charbonnières, ces bâtiments et leurs installations, ainsi que les porcheries qui en dépendent appartiennent aux sociétés

de laiteries. Ils sont exploités par des fromagers qui achètent le lait pour la fabrication. Au Séchey, par contre, le fromager est propriétaire du bâtiment. Outre le fromage de gruyère, on confectionne le Combiér, les tommes vaudoises et, durant l'hiver, les réputés vacherins Mont-d'Or.

Au cours de la période d'alpage, la plupart des agriculteurs poursuivent la livraison du lait matin et soir dans les fromageries, lesquelles reçoivent en outre la production de pâturages occupés par du bétail de la plaine. Certains amodiateurs du pays qui vont estiver sur France dans les régions limitrophes livrent également leur lait dans la commune.

Au cours de ces 3 dernières années laitières (1.11 - 31.10), les fromageries de la commune ont capté les quantités suivantes:

Fromagerie du Lieu:

1969 - 70	8 producteurs + 3 alpages	466'290 kg
1970 - 71	8 " + 3 "	491'846 kg
1971 - 72	7 " + 3 "	492'724 kg

Fromagerie du Séchey:

1969 - 70	4 producteurs + 4 alpages pour 4 mois	198'966 kg
1970 - 71	5 " + 4 " " "	258'224 kg
1971 - 72	4 " + 3 " " "	208'684 kg

Fromagerie des Charbonnières:

1969 - 70	11 producteurs + 2 alpages pour 4 mois	316'605 kg
1970 - 71	11 " + 7 " " "	476'918 kg
1971 - 72	9 " + 8 " " "	495'423 kg

Dès le 1er mai 1973, les fromagers du Lieu et des Charbonnières payaient le kg de lait environ 67,5 ct, compte tenu des retenues, des suppléments et primes diverses pour fabrication. La durée de fabrication en pâte dure étant inférieure à 6 mois au Séchey, le lait était payé au prix officiel, soit 62,15 ct.

Vu l'importance de l'élevage, on vend chaque année du bétail pour la garde. Une grande partie de ces transactions ont lieu par l'intermédiaire de marchands qui visitent les fermes.

Pour ce qui est du bétail de viande, la vente directe au boucher se pratique encore occasionnellement. Mais la presque totalité des animaux de boucherie s'écoule lors de marchés organisés par la CBV qui se tiennent périodiquement au Sentier. Le jeune bétail de rente dont la qualité est jugée insuffisante peut y être éliminé avec subsides.

Porcins

La garde des porcs a très fortement régressé dans l'agriculture, notamment depuis l'interdiction de tenir ces animaux dans les mêmes étables que le bétail laitier. Trois ou quatre exploitants engraisent encore quelques sujets, dont un pour tuer l'hiver. Personne ne pratique l'élevage porcin. Dans les exploitations alpestres qui fabriquent du fromage ou centrifugent le lait, on garde

un certain effectif pour la mise en valeur des sous-produits. Il en est de même dans les porcheries dépendant des fromageries qui détiennent environ 300 têtes au total.

Caprins et ovins

Ces deux espèces n'ont jamais revêtu d'importance économique dans la commune. Seuls deux propriétaires se partagent 5 moutons. On ne trouve aucune chèvre.

Volailles

Trois ménages agricoles seulement entretiennent encore un poulailler pour subvenir à leurs besoins en oeufs. On ne rencontre aucune entreprise spécialisée pour la production de volailles dans la commune.

Apiculture

Aux Charbonnières, deux habitants non agriculteurs possèdent quelques colonies d'abeilles.

Approvisionnement direct

a) du ménage

Celui-ci n'est assuré qu'en ce qui concerne le lait. Il n'est que partiellement assuré en légumes, en pommes de terre et en oeufs. La plupart des agriculteurs tuent un porc, acheté si nécessaire, et confectionnent leur propre charcuterie. Quelques uns tuent un veau broutard dont ils mettent conserver la viande au congélateur.

En cas de nécessité, l'approvisionnement direct des ménages pourrait être assuré, sauf pour ce qui concerne la farine panifiable et les fruits.

b) de l'exploitation

Les réserves de fourrages tels que foin et regain récoltées à la ferme suffisent généralement pour l'hivernage des troupeaux. Quelques propriétaires vendent même sur pied leur excédent de récolte à des agriculteurs de la plaine. Mis à part les deux exploitants qui cultivent de l'orge, chacun doit acheter ses farines fourragères. La culture de l'orge, de l'avoine et des pommes de terre pourrait à nouveau se développer si nécessaire.

Seule une ferme n'est pas dans l'obligation de s'approvisionner en paille pour la litière. On achète généralement celle-ci au moment de la moisson et l'on va la chercher directement dans les champs en plaine.

Améliorations foncières

Depuis 1940, on a entrepris les améliorations foncières suivantes dans la commune avec l'aide des pouvoirs publics:

Désignation du lieu	Amélioration	Subvention %	Coût	Subvention	Date
Alpes et Jura vaudois	Remise en état	30	171'921.30	51'576.40	12.47
Pré Centet	Posses à engrains	25	3'550.—	885.—	5.45
Crêt à Chateau Neuf	Agrandissement du chalet	20	25'200.—	6'000.—	12.45
Le Sedey	Assainissement d'étable	15	52'834.—	2'250.—	5.51
Chalet Neuf des Esserts	Assainissement d'étable, inst. de purinage	15	19'033.25	2'550.—	3.51
Pâturages Chez Moise Cart, Chalet Neuf des Esserts, Bon- homme Dessus et Pré Centet	4 citernes	15	50'826.—	6'600.—	9.58
Tilletax	Assainissement d'étable, citerne	20	42'415.—	6'100.—	3.58
Alp Plat des Esserts	3 étables alpes- tres, clôtures, citerne	20	211'020.—	40'000.—	8.59
Vers chez Lucien	Citerne	15	11'967.—	1'350.—	3.59
Commune du Lieu	Assainissement d'étable	15	47'678.—	5'310.—	2.60
Les Combes	Adduction d'eau	15	25'737.—	3'600.—	5.64
Les Petits Ciernes	Chemin Chalet d'alpage	16	50'713.—	7'600.—	5.67
Les Charbonnières	2 Assainissements d'étables	20	84'000.—	16'800.—	1.71
Chez Lucien	Fumière et fosse à purin	15	19'475.—	2'920.—	5.68
La Frasse	Bâtiments alpes- tres	15	80'000.—	12'000.—	1.70
Chez Hermann	Fosse à purin	15	17'000.—	2'550.—	5.71
Charbonnière	Fromagerie de village	20	—	—	—

<u>Désignation du lieu</u>	<u>Amélioration</u>	<u>Subvention %</u>	<u>Coût</u>	<u>Subvention</u>	<u>Date</u>
Commune du Lieu	Réunions parcellaires	40	202'800,—	81'120,—	9.70
Alpages Les Combes	Bâtiments alpestres	15	—	—	—
Ferme E. Rehner	Rationalisation de bâtiments	29	—	—	—

Par contre, l'asphaltage des chemins ruraux et d'alpages s'effectue sans aucune subvention.

Améliorations nécessaires

Parmi les plus indispensables, il faut citer l'assainissement de plusieurs étendues de terrain doux. Les cours d'eau qui se déversent dans le Lac Ter pourraient être mis en partie sous canalisation, notamment le tronçon entre la station d'épuration du Lieu et le lac.

Pour de nombreuses entreprises, les bâtiments d'exploitation sont devenus trop exigus. Il devient indispensable de transformer ou d'agrandir certaines constructions. La possibilité de créer de nouveaux ruraux devrait être étudiée, mais dans la mesure où de telles constructions n'entraîneraient pas des investissements inconsidérés.

POPULATION (Recensement de la population)	1860	1900	1920	1930	1941	1950	1960	1970
Habitants, total	1024	1161	981	917	940	1020	970	924
de sexe masculin	554	629	500	463	484	504	496	477
de sexe féminin	470	532	481	454	456	516	474	447
Population agricole, total				176	220	171	100	
en % des habitants				19,2	23,4	16,8	10,3	

SURFACES (Statistique de la superficie)

Territoire communal
 Superficie improductive
 Terres productives (terres cultivables proprement dites, alpages et pâturages, marais à litière, forêts)
 dont forêts

1923/24 ha	1952 ha		
3190	3172		
34	45		
3156	3127		
1104	1740		

SURFACES (Cadastre de la production agricole)

Terres cultivables proprement dites
 Pâturages attenants exclusifs
 Foin des rochers
 Alpages, dont pâturage clôturé pour fanage
 Marais à litière

1973 ha			
320			
6			
859			
14			

CONDITIONS DE L'EXPLOITATION AGRICOLE

(Recensement des exploitations)

Exploitations agricoles, total
 dont le chef est principalement agriculteur
 Exploitations affermées
 Exploitations agricoles administrées par un gérant
 Expl. agr. d'une superficie cultiv. de moins de 1 ha
 " " " " " " 1 - 5 ha
 " " " " " " 5 - 10 ha
 " " " " " " 10 ha et plus
 Grandeur moyenne des expl. (sans forêts), en ares
 Parcelles par exploitation (sans forêts)
 Surfaces moyennes par parcelle (sans forêts), en ares
 Installation de purinage

1929	1939	1955	1965	1969
88	80	55	40	29
61	56	38	25	22
7	8	7		
	1			
5	1	5	6	
38	28	15	8	5
23	29	16	5	6
22	22	19	21	18
678	714	896	1116	1292
12	14	15	3	
44	41	46	299	
			3	

EXPLOITATION DU SOL

	1919	1939	1942	1944	1946	1950	1955	1960	1965	1969
<u>Cultures fourragères, total</u>		43098	36862	33503		37191	36338	38708	32700	28164
dont prairies artificielles		102		152						
<u>Cultures des champs, total</u>	3717	1416	2958	4727	3257	849	1005	267	300	102
<u>Céréales, total</u>	2265	819	1266	2857	1591	402	582	227	200	92
Froment d'automne		50	102	53						cér.
Froment de printemps										fourra-
Seigle d'automne										gères
Seigle de printemps			20				10			92
Epeautre										
Engrain, froment amidonnier										
Métaux			10	27			5			
Avoine	244	91	112	267	304	68	5			
Orge d'automne		20	3	147	68		105			
Orge de printemps	2021	658	1019	2363	1219	334	457	227	200	
Mais pour le grain										
<u>Plantes sarclées, total</u>	1272	451	1537	1586	1344	317	366	40		10
Pommes de terre	1149	404	1417	1425	1235	302	352	40		10
Petteraves sucrières			2	3	3					
Betteraves fourr. et autres pl. racines	121	47	118	156	106	15	14			
Tabac										
Chanvre, lin										
Pl. oléagineuses (colza, pavot, navettes)	1			2						
Autres cultures (maïs à ensiler)	1									
<u>Légumes, total</u>	180	146	153	284	322	130	57			
Pois, haricots	11	3		5			3			
Choux		72		84		9	6			
Oignons		2		1			1			
<u>Cultures de petits fruits, total</u>										
Fraises										
<u>Vignes, total</u>										
dont crus blancs										
<u>Arbres fruitiers, total</u>										
Fruits à pépins										
dont pommiers										
Fruits à noyaux										
Noyers										

EFFECTIF DU BÉTAIL		1901		1916		1936		1946		1951		1956		1961		1966		1969	
Espèce équine		pos.	têtes	pos.	têtes	pos.	têtes	pos.	têtes	pos.	têtes	pos.	têtes	pos.	têtes	pos.	têtes	pos.	têtes
<u>Chevaux, total</u>		41	48	40	45	38	47	33	48	28	38	27	38	23	29	11	13	4	7
Juments poulinières									4		1		3						
Etalons									3				1						
Poulains de moins de 1 an									2		2								
Poulains et jeunes chev. de 1-4 ans)					1														
<u>Mulets et bardots</u>																			
<u>Anes</u>																			
Expl. avec 1 cheval				37	37	31				20	20	18	18						
Expl. avec 2 chevaux et plus				3	8	7				8	18	9	20						
<u>Bovins, total</u>		97	573	96	914	83	611	77	533	64	643	48	593	44	601	31	597	29	547
<u>Vaches</u>			325		470		342		259		310		316		311		291		278
Taureaux			2		9		6		4		6		5				1		12
Boeufs					2		1		1								9		
Génisses de plus de 2 ans			49		80		55		61		69		46				71		159
Génisses de 1 à 2 ans			92		140		65		91		96		81				88		
Veaux de 1/2 à 1 an			20		81		33		21		47		23				37		98
Veaux de moins de 6 mois			85		132		109		96		115		122				100		
<u>Porcs, total</u>			43	10	68	3	147	10	111	14	156	13	231	10	261	5	208	7	80
Porcs de moins de 6 mois									38		59		141						80
Truies			1		32				10		6		5		4				
<u>Chèvres, total</u>			40	6	9	2	2	3	5	4	9	2	3	4	5	3	5		
Chèvres de moins de 6 mois									1		1		1						
<u>Moutons, total</u>			1					4	15	6	25	2	5	1	5	2	9	1	7
Moutons de moins de 6 mois									6		10		1						
<u>Unités de gros bétail, total</u>			529		758		541		470		534		502				470		
<u>Poules, total</u>																			
Pondeuses						99	1217		968	97	1161	74	786	43	374	24	231	14	136
<u>Ruches d'abeilles, total</u>							1091		844		1044		747		361		223		133
<u>Exploitations avec silos</u>																			
Capacité en m ³																			
Silos pour fourrage vert																			
Silos à pommes de terre		5	64			5	62	7	43	5	47	6	36	3	20	2	14	1	8

PARC DES MACHINES

(Tracteurs et quelques machines agricoles importantes)

Genre de tracteur ou de machine	Nombre		
	1960	1965	1969
1. Tracteurs agricoles :			
A. à quatre roues :			
a) tracteurs de marque	7	)	)
b) anciennes automobiles transformées en tracteurs		)	)
c) Jeeps, Landrover, Unimog et autres véhicules tout terrain	3	)	)
B. monoaxes :			
y compris les motofaucheuses (même celles que l'on peut utiliser pour d'autres travaux, notamment comme houes à moteur, etc)	16	21	22
2. Motoculteurs, sauf ceux qui seraient déjà comptés avec les tracteurs			
3. Pulvérisateurs à moteur pour la lutte antiparasitaire (tirés par un cheval ou un tracteur)			
4. Moteurs fixes ou mobiles			
A. Sans moteurs électriques			
B. Moteurs électriques		24	
5. Treuils			
6. Moissonneuses-lieuses			
7. Moissonneuses-batteuses			
8. Ramasseuses-presses			
9. Fâcheuses-chargeuses			
10. Installation de traite mécanique		5	13

Description des secteurs

No	Nom du secteur	Terres culti- vables pr.dites ha	Terres arables ha	Surface optimale ha	Remarques (Surface par estimation)
1 a,	1 b, 1 c Combenoire, Les Marais, La Grand Sagne	23	16	2	Secteur ondulé à mamelonné, d'exposition variée. Déclivité modérée à légère avec plateaux et cuvettes. Pentes toutes accessibles aux tracteurs agricoles. Sol limoneux-sableux, devenant humifère à tourbeux dans les bas-fonds, assez profond en général. Sous-sol le plus souvent glaiseux ou marneux, calcaire par endroits. Terrain plutôt doux, à l'exception du sommet des bosses. Assainissements difficilement réalisables. Région assez froide et exposée aux vents. Prairie de fauche exclusivement. Cultures de céréales fourragères et de pommes de terre éventuellement possibles par endroits. Herbages productifs, mais contenant passablement de flore des marais par places. Surface exploitée en location dans sa totalité. Quelques anciennes fermes transformées n'ayant plus un caractère agricole. Approvisionnement en eau par des citernes et des puits. Route cantonale et ancienne route empierrée. Chemins en suffisance. 3 ha de pâturages attenants exclusifs exploités depuis la commune du Chenit.
2	Le Charoux, La Chaux, Le Saugy, La Goune, La Sagne	89	45	8	Région un peu mouvementée avec alternance de monticules, de cuvettes et de replats. Exposition variée, mais sud-est dominante. Pentes moyennes à modérées, toutes accessibles aux tracteurs. Sol limoneux-sableux, mi-lourd. Terrains assainis, sauf à l'extrémité sud-ouest. Encore un peu doux dans les dépressions. 1 ha de marais à litière. Quelques drainages encore possibles. Terrains de profondeur moyenne à La Chaux, Le Saugy et La Goune, partie nord-ouest plus superficielle et sèche. Sous-sol glaiseux ou marneux, calcaire dans le nord-ouest. Quelques régions froides, notamment l'ouest. Prairie naturelle exclusivement, récoltée en fourrage sec. Surface en grande partie labourable. Cultures de céréales fourragères et de pommes de terre possibles, mais seulement la moitié du secteur.

Description des secteurs

No	Nom du secteur	Terres culti- vables pr.dites ha	Terres arables ha	Surface optimale ha	Remarques (Surface par estimation)
3	Région Lac Ter, L'Ecluse, La Chaux	32	10	3	accessible aux moissonneuses-batteuses. 25% de la superficie exploitée en location. Possibilités de colonisations existantes. Routes et chemins suffisamment nombreux et en bon état. Secteur en relief irrégulier, d'exposition nord-est dominante. Collines des Chaux à l'ouest et du Crêt à Badaud au nord-ouest offrant des pentes moyennes. Plateaux autour du lac. Sol limoneux à humifère dans toutes les parties basses, ailleurs limoneux-sableux. Humidité dans la dépression du sud-ouest et marécageux autour du lac, assaini sur le reste du plateau. Bonne perméabilité sur les pentes. Sous-sol glaiseux et marneux. Secteur assez exposé à la bise, froid sur le plateau de part et d'autre du lac. Prairie naturelle servant à la récolte de fourrage sec. Environ 4 ha ne produisant que de la litière, actuellement plus fauchés. Bon fourrage sur les surfaces saines. Culture des champs possible sur le tiers de la superficie. Environ la moitié de ce secteur exploitée en location. Route cantonale et chemins de dévestiture en suffisance. 2 ha de pâturage attenant exclusif.
4	Les Prés Pourris Le Haut Crêt	20,5	7	—	Secteur formé de deux combes parallèles s'ouvrant vers le nord-est. Déclivité pas trop prononcée, terrain accessible aux tracteurs presque partout. Sol limoneux-graveleux et léger, superficiel sur les pentes, plus profond dans les dépressions. Bonne perméabilité, même un peu séchant par places sur les pentes. Calcaire en profondeur. Région un peu abritée des vents. Prairie naturelle productive dans les fonds, plus maigre par places ailleurs. Labours possibles sur le tiers de la superficie. Route asphaltée au nord-est, dévestitures empierrées ou de terre battues en suffisance. Environ la moitié du secteur exploitée en location. 1 ha de pâturage attenant exclusif.

Description des secteurs

No	Nom du secteur	Terres culti- vables produites	Terres arables	Surface optimale	Remarques (Surface par estimation)
		ha	ha	ha	
5	Les Crayets, Les Cruilles, Les Plats du Séchey, Les Vyfourches	56	45	8	Secteur d'exposition variée avec combe au sud-est. Relief un peu mouvementé formé de collines, plateaux et dépressions. Déclivité modérée à faible, quelques pentes accentuées pas accessibles aux tracteurs. Au centre, tourbière de propriété privée et protégée. Sol limoneux-sableux devenant humifère dans les fonds, pas très profond en général. Marnes et glaises dans le sous-sol. Bonne perméabilité, sauf aux alentours de la tourbière. 1 ha de marais à litière au sud du Séchey, ainsi que 4 ha le long du Lac Brenet. Région assez exposée aux vents. Prairies naturelles exclusivement, bons herbages. Terrain se prêtant à 80% au labour, cultures possibles. Environ 70% de la superficie exploitée en propriété. Route cantonale et dévestitures secondaires en suffisance.
6	Les Replats, Les Brûlées, Les Ecrottats	52	25	6	Combes descendant vers le nord-est et vers l'est. Monticule aux Ecrottats. Exposition sud-est dominante dans la moitié nord-est. Pentes assez fortes aux Brûlées et dans le nord-ouest, environ 1/3 de la superficie inaccessible aux tracteurs. Grand plateau à l'ouest des Charbonnières. Sol limoneux-sableux à limoneux graveleux, un peu humifère sur le plateau et doux (sources d'eau potable des Charbonnières). Zone humide aux Replats. Profondeur moyenne à bonne, sauf sur les pentes des Ecrottats et des Brûlées un peu arides. Prairies naturelles seulement, de bonne productivité. Possibilités de labours sur la moitié du secteur environ. Culture des champs possible. 55% de ce secteur exploité en location. Routes cantonales et bons chemins en nombre suffisant.
7	L'Epine, L'Haut des Prés, La Corne, Les Frênes	34	20	3	Secteur d'exposition sud à sud-est. Pente modérée avec replats. Forte déclivité au sud-est vers le Lac Brenet, travail possible au tracteur presque partout ailleurs. Sol limoneux-graveleux, léger et superficiel dans la moitié supérieure, meilleur terrain, plus

Description des secteurs

No	Nom du secteur	Terres culti-*) vables pr.dites ha	Terres arables ha	Surface optimale ha	Remarques (Surface par estimation)
					profond dans le bas. Bonne perméabilité, même un peu séchard dans le haut. Sous-sol calcaire en général. Région assez abritée et bien exposée. Climat le plus doux de la commune. Herbages de bon rendement. Terres arables sur les 2/3 de la superficie. Cultures possibles, 110 ares d'orge et 10 ares de pommes de terre actuellement. 3 fermes avec domaines attenants, terres cultivées à 90% en propriété. Bâtiments en bon état, suffisamment alimentés en eau par des citernes et des puits. Electricité partout. Accès aux fermes tous asphaltés. Assez de chemins.
8	Chez Joly	4,5	2	—	Petit secteur de fanages dans la zone des pâturages. Exposition sud-est à sud en faible déclivité. Sol limoneux-graveleux, peu profond. Labours possibles, mais altitude trop élevée pour permettre des rendements satisfaisants. Prairies naturelles dont la production pourrait être améliorée. Terrain exploité en location par des agriculteurs de la plaine. Bâtiments n'ayant plus un caractère agricole. Chemin d'accès asphalté.
9	La Frasse	7,0	3	—	Surface de fanages enclavée dans les exploitations d'estivage. Déclivité légère. Sol limoneux-graveleux, pas très profond, reposant sur le calcaire. Terrains ayant été en partie labourés autrefois, surfaces attenantes d'anciens domaines. Climat un peu froid pour la culture des champs. Herbage naturel dont le rendement pourrait s'intensifier par places. Terrain assez morcelé en propriété, mais entièrement loué par le même exploitant qui tient un pâturage limitrophe. Bon chemin d'accès asphalté. Anciennes fermes transformées en résidences secondaires.
	Totaux	320,0	173	30	11 ha de pâturages attenants exclusifs 6 ha de marais à litière

*) Comprend les surfaces divisées en secteurs sur la carte topographique, sans la forêt, les pâturages ne servant qu'à la pâture, les alpes à fanche ou ne donnant qu'un foin de secours, les marais à litière et les terrains improductifs.

Sont comprises dans ces chiffres, non pas les surfaces exploitées sur des communes voisines, mais celles qui le sont par des exploitants d'autres communes.

2ème partie: ECONOMIE ALPESTRE

Généralités

L'exploitation des alpages joue un rôle économique important pour l'agriculture dans la commune. Les possibilités d'estivage dépassent même très largement les besoins locaux.

Avec ses 859 ha de surface pâturable épurée, la zone alpestre couvre le 27% de la superficie communale, tandis que les terres cultivables n'en représentent que le 10%. Par surface pâturable épurée, on entend la surface herbagère productive mesurée sur plan au 1:10'000 après déduction des boisés parcourus, des marais ne produisant que de la litière, ainsi que de toutes surfaces jugées improductives telles que rochers, éboulis, routes, gravières, etc.

On trouve quelques exploitations pastorales au niveau des terres cultivables où elles occupent notamment les régions les plus accidentées ou présentant un excès d'humidité. Mais la zone alpestre proprement dite englobe tout le nord-ouest de la commune où se rencontrent les surfaces d'exploitation les plus élevées.

Dans l'ensemble, les pâturages du Lieu ne présentent pas de difficultés pour le bétail. Au contraire, la plupart jouissent même de grandes régions plates ou peu déclives, ce qui permet souvent d'utiliser les véhicules agricoles pour répartir les engrais. Les quelques petits rochers ou accidents de terrain qu'on peut rencontrer sur quelques propriétés ne constituent en principe pas de danger.

Même si le sol n'est pas toujours très profond, il se montre en général assez fertile et productif. Les prairies qu'on exploitait anciennement en tant que fauchages offrent les rendements les plus élevés. Ces anciens champs demeurés propres donnent un excellent fourrage.

En certains endroits, les boisés trouvent sur la pelouse un terrain favorable à leur extension, ce qui nécessite de répéter périodiquement les travaux d'essartage. Quant aux mauvaises herbes, on les rencontre surtout sur les sols superficiels, sur les pentes prononcées ou autres surfaces qui ne jouissent pas d'une fumure suffisante. Toutefois, l'utilisation généralisée d'engrais chimiques a permis de revaloriser très sensiblement les herbages.

Un réseau très complet de chemins, asphaltés pour la plupart, dessert les pâturages. Seuls les accès à quelques propriétés privées laissent encore à désirer. Presque partout, on a remplacé les portails traditionnels par des passages cénadiens.

Dans la mesure du possible, des clôtures ont été installées en lisière en vue de soustraire la forêt au parcours du bétail. Sur certaines exploitations, il y aurait encore lieu de poursuivre ces aménagements sylvo-pastoraux.

Seul un pâturage reste dépourvu de clôture de séparation. Partout ailleurs, on pratique l'alternance ou le pacage intensif dans 2 ou plusieurs enclos. Bien souvent, la répartition peu judicieuse des abreuvoirs ou leur nombre insuffisant restreint sensiblement les possibilités de diviser la pâture. Cependant,

les réserves d'eau suffisent habituellement à couvrir les besoins partout. Les sources étant peu nombreuses et de faible débit, la plupart de l'eau d'abreuvement est tirée de citernes qui s'alimentent par les précipitations qu'on recueille sur la toiture des chalets ou de couverts construits à cet effet. Dans bien des cas, on a maintenant automatisé l'approvisionnement des abreuvoirs, mais il en subsiste encore plusieurs où l'eau doit être pompée à bras. Seules quelques exploitations de la partie basse du territoire sont reliées aux réseaux d'eau des villages.

Conditions de propriété et systèmes d'exploitations

La commune du Lieu détient 21 pâturages qui totalisent une superficie pastorale épurée de 583 ha. 14 pâturages sont du domaine privé et leur surface totale épurée atteint 276 ha. De ces 35 propriétés, 24 s'exploitent en amodiation par des privés et deux syndicats, tandis que 11 s'exploitent en faire-valoir direct.

Ces 35 pâturages forment 34 exploitations, l'une étant constituée de deux propriétés contiguës broutées en alternance. De ce chiffre, 4 sont des exploitations pacagères, domaines dont les terres cultivables constituent l'élément dominant. Leurs surfaces pastorales sont généralement proches des fermes dans lesquelles on loge le bétail.

Les 30 autres exploitations représentent les exploitations d'estivage proprement dites ou alpages. Il s'agit d'unités économiques indépendantes munies d'un bâtiment. Elles servent exclusivement à l'estivage d'animaux qui proviennent de la commune ou de l'extérieur.

Sur ce total de 34 exploitations, 9 sont occupées par des laitières et quelques veaux (dont 3 exploitations pacagères), 20 servent simultanément à l'estivage des vaches et de jeunes bovins, le solde de 5 exploitations (dont 1 exploitation pacagère) étant destiné exclusivement à la pâture de jeunes animaux d'élevage.

Les 3 exploitations pacagères qui détiennent du bétail laitier livrent leur lait toute l'année dans les fromageries auxquelles elles sont rattachées. Des 26 alpages où l'on trouve des vaches, 16 conduisent leur lait matin et soir dans l'une des 3 fromageries de la commune, 4 vendent leur production pour une industrie qui en assure le ramassage sur place par camion, 2 fabriquent du fromage au chalet, 2 centrifugent leur lait et expédient la crème chaque jour à Lausanne, et enfin 2 pratiquent l'engraissement et l'élevage des veaux. La traite mécanique s'est maintenant généralisée, à l'exception de 4 chalets où l'on traite encore à la main.

Quelques exploitations d'estivage récoltent encore du foin, soit à l'intérieur de leur périmètre, ou sur des parcelles attenantes. Mais dans la plupart des cas, la réserve de fourrage sec est amenée par les amodiateurs depuis leurs fermes.

Sur 20 alpages, on emploie de la paille pour la litière. Dans 15 cas, le fumier produit est conduit sur la prairie en fin de saison, soit avec un épandeur, soit avec une remorque ou un tombereau pour être ensuite répandu finement à la fourche. On compte encore 11 pâturages sur lesquels la répartition de ces déjections se pratique par grassons au fur et à mesure. Sur 10 alpages, on n'emploie aucune litière. Dans 4 cas, la bouse se déverse dans la fosse, sa répartition étant pratiquée par purinage. Seuls 3 chalets restent encore démunis de fosse à purin. Les installations existantes sont maintenant presque toutes vidangées à

l'aide de citernes à pression. Quelques exploitants apportent aussi à la prairie du purin de porc provenant des porcheries dépendant des fromageries villageoises.

Partout, la fumure est complétée par un apport d'engrais chimiques. Certaines prairies supporteraient toutefois une fumure plus intensive.

Les exploitations d'estivages disposent toutes de bons chalets-étables. Certains sont des constructions très anciennes en maçonnerie de chaux qu'on a bien entretenues et transformées au cours des années. Six bâtiments ont vu le jour récemment depuis la création de nouvelles unités d'exploitation à partir des anciennes pâtures communautaires (pâturages communaux) et de prairies de fauche. Les nouveaux chalets construits par la commune se révèlent souvent trop petits, surtout en ce qui concerne leur logements dans lesquels ni caves, ni locaux annexes n'ont été prévus.

Résumé économique

Au cours de l'été 1973, on a recensé le bétail suivant sur les pâturages de la commune:

- 4 juments suitées
- 5 chevaux âgés de plus de 3 ans
- 2 chevaux âgés de moins de 3 ans
- 8 taureaux
- 589 vaches
- 299 génisses âgées de plus de 2 ans
- 330 génisses âgées de 1 à 2 ans
- 285 veaux de moins d'un an

Cet effectif totalise 1142 pâquiers ou 1408 pâquiers normaux, la durée moyenne du pacage étant de 123 jours. La saison d'estivage varie entre 110 et 150 jours selon le système d'exploitation l'altitude ou la charge. De ces 1142 pâquiers,

- 385 proviennent de la commune
- 56 proviennent d'autres communes de la zone de montagne
- 701 proviennent de la plaine

Comme personnel employé en permanence sur les alpages, on trouvait 26 hommes, 11 femmes, 2 garçons et 4 fillettes âgés de moins de 15 ans.

A titre comparatif, il est intéressant de relever quelques chiffres de l'ancienne statistique éditée en 1908 par la Société suisse d'économie alpestre. Au début du siècle, on dénombrait 24 pâturages sur la commune du Lieu pour une surface productive de 933 ha. La charge totale atteignait 591 pâquiers se répartissant comme suit:

- 453 vaches laitières
- 145 génisses

- 28 -

99 veaux
9 taureaux
1 boeuf
3 chevaux
4 chèvres

La durée d'estivage oscillait entre 115 et 120 jours.

Description individuelle des pâturages

I Les exploitations pacagères

3^{1a} Le Crêt à Badau, La Combe

3^{1b}

Propriétaire	: Commune du Lieu
Exploitant	: Lugin César, Le Séchey
Altitude	: 1020 - 1055 m (ferme: 1025 m)
Surface pâturable épurée	: 18 ha
Charge en 1973	: 18 vaches 1 taureau 5 veaux
Provenance du bétail	: propriété de l'exploitant
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Mise en valeur du lait	: livré matin et soir à la fromagerie du Séchey

Il s'agit d'une exploitation agricole dont le bâtiment se situe au village du Séchey en bordure de la rue. La ferme est une belle construction tripartite en maçonnerie et en bois qui date de 1948. Sa toiture est recouverte de tuiles. Le rural assez spacieux dispose d'une fourragère et d'une grange à pont. Une écurie double et une écurie simple peuvent recevoir 25 UGB et 8 veaux. Chaque étable est munie d'allées en ciment avec caniveaux et de couchés en planelles. Le bétail s'attache à des crèches construites avec râteliers mobiles. L'eau du réseau alimente des abreuvoirs automatiques. On traite à la machine.

Toute l'année, de la paille est utilisée pour la litière. Une aire bétonnée a été aménagée pour le stockage du fumier. Les déjections liquides s'écoulent dans une fosse couverte de capacité suffisante. Environ le tiers des engrais naturels sont répartis sur le pâturage où le fumier est mis partiellement en grassons. La plus grande partie des engrais de ferme est plutôt destinée aux prairies de fauche qui totalisent 18 ha exploités en propriété.

Le pâturage comprend deux parcelles allongées qui s'étirent du sud-ouest au nord-est de part et d'autre du Lac Ter. Celle du Crêt à Badau cerne le monticule du même nom et aboutit à 100 m de la ferme sur le plateau. Certaines pentes assez fortes ne sont pas accessibles aux véhicules agricoles. D'abord séchard et superficiel sur la bosse, le terrain devient doux dans le bas. Il produit un bon herbage en général. Le bétail peut boire à une fontaine alimentée par une source.

La Combe porte bien son nom puisqu'il s'agit d'une dépression secondaire longeant le vallon côté Lac de Joux. Sa longueur atteint 1400 m pour une largeur moyenne de 80 m. Elle est facilement accessible au tracteur sur toute sa longueur dans le fond, mais les flancs deviennent assez inclinés et rocaillieux par endroits. Le pâturage longe le Lac Ter où il subsiste une assez forte humidité. Ailleurs, le sol est sain. La Combe donne un bon fourrage, mais il y croît aussi passablement de gentianes et quelques autres espèces indésirables par places

sur la crête nord-ouest. Les animaux ne disposent que d'un abreuvoir qu'alimente une source près du lac.

Sur ces deux parcelles, il est semé annuellement un total de 2300 kg de scories Thomas et sel de potasse.

Les vaches rentrent à la ferme pour la traite.

Améliorations à effectuer

- créer un abreuvoir supplémentaire dans le sud-ouest de La Combe
- poursuivre la lutte contre les mauvaises plantes

4¹ Les Sagnes

Propriétaire	: Commune du Lieu
Exploitant	: Meylan Maurice, Le Séchey
Altitude moyenne	: 1025 m (ferme: 1030 m)
Surface pâturable épurée	: 6 ha
Charge en 1973	: 6 vaches 3 veaux
Provenance du bétail	: propriété de l'exploitant
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Mise en valeur du lait	: livré matin et soir à la fromagerie du Séchey

Cette entreprise agricole se trouve au village du Séchey. La ferme est une ancienne construction accolée à un autre bâtiment au nord-est. Elle est recouverte d'un toit de tôle. Son logement est aménagé confortablement avec chauffage central. Le rural comprend une fourragère où est installé un monte-charge, une étable à vaches de 12 places et un étable à chevaux de 2 places. Un plancher de bois recouvre les allées, tandis que les couches ont été revêtues de planelles. La traite s'effectue à la machine.

On emploie de la paille comme litière. L'aire à fumier est disposée sur la fosse à purin dont la capacité n'est que de 10 m³. Celle-ci est vidangée au moyen d'une bossette à pression. Quant au fumier, on l'évacue avec le tracteur et un tombereau. Il en est répandu une partie sur les endroits les plus favorables du pâturage. Les terres cultivables appartiennent à l'exploitant. Elles se constituent de 8 ha de prairies de fauche récoltées entièrement en fourrage sec.

Le pâturage s'étend sur le plateau au sud de la ferme. Il n'en est distant que d'une centaine de mètres. Son sol se présente légèrement ondulé et les parties basses sont occupées par des marécages et des tourbières. Il n'est pas possible de s'aventurer avec un tracteur sur les surfaces trop humides. On a creusé des fossés pour tenter d'assainir un peu le marais, mais le pied des animaux tend à obstruer ces canaux. Les régions saines produisent un herbage de bonne qualité, tandis qu'ailleurs il ne croît que des joncs, des laiches et autres espèces des marais. Des sapins poussent même sur les tourbières.

L'aire de parcours se divise en trois enclos. Un abreuvoir alimenté par l'eau de surface est à disposition du bétail. Les bêtes peuvent également boire dans différentes rigoles où l'eau s'écoule. Outre les engrais naturels, on applique une fumure chimique l'automne qui comprend 1200 kg de scories Thomas et sel de potasse au total.

Améliorations à effectuer

- il serait nécessaire d'assainir le rural tout en l'agrandissant, ce qui se révèle impossible en raison de son emplacement
- agrandir la fosse à purin
- entretenir les canaux d'assainissement sur le pâturage

7¹ Le Pâturage de l'Epine

Propriétaires	: plusieurs privés, dont les exploitants
Exploitants	: Rochat Samuel et Rochat Emile, L'Epine, pâturage exploité en commun
Altitude	: 1010 - 1110 m (fermes: 1065 et 1075 m env.)
Surface pâturable épurée	: 11 ha
Charge en 1973	: 6 grandes génisses âgées de plus de 2 ans 19 génisses âgées de 1 à 2 ans
Provenance du bétail	: les 6 grandes génisses et 11 moyennes sont louées de la plaine pour 4 mois, le solde appartient aux exploitants
Durée moyenne du pacage	: 120 jours

Ces deux fermes se situent sur le coteau dominant le Lac Brenet au nord-ouest. Il s'agit de bâtiments anciens construits vers 1780 en maçonnerie et en bois. Tous deux sont recouverts de tôle. Les exploitants disposent d'habitations assez confortables avec salles de bains. Des citernes approvisionnées par les toitures assurent l'alimentation en eau des logements. Dans un cas, la citerne se situe en contre-haut et l'eau parvient d'elle-même dans le bâtiment. Une pompe électrique est installée dans l'autre ferme. Pour le bétail, les exploitants disposent en commun d'un abreuvoir extérieur avec source et puit situé à mi-chemin entre les deux bâtiments.

A l'exploitation d'en haut, soit Rochat Emile, le rural est assez spacieux. Il comprend une fourragère et une grange à pont. 3 étables simples permettent l'attache de 35 UGB. On ne garde que du jeune bétail. Le fumier est stocké sur la fosse. Les engrais naturels sont répartis aussi bien sur le pâturage que sur les champs. Ces derniers comprennent 12 ha de fanages exploités en propriété.

L'exploitation inférieure dirigée par M. Samuel Rochat compte 11 ha de fanages, dont 2,5 ha sont représentés par des terres louées. Contrairement à la ferme d'en haut, le rural est beaucoup trop exigü. Etant donné qu'il se trouve placé

au milieu du bâtiment, dont les deux extrémités sont occupées par des logements, aucun agrandissement n'est possible. Il ne comprend qu'une étable simple de 19 places et une fourragère. Le fourrage s'engrange à l'aide d'une soufflerie. On emploie la paille pour la litière. La traite s'effectue à la machine. Deux fosses à purin d'une capacité totale de 12 m³ récupèrent les déjections liquides. L'une d'elles se situe sous l'aire à fumier. Leur trop faible contenance nécessite de procéder fréquemment à leur vidange. Pour ce faire, on a recours à la bossette à pression. L'exploitant conduit une grande partie du fumier dans les champs au fur et à mesure, puis sur le pâturage en automne.

Le pâturage est formé de 4 propriétés contiguës qu'il est difficile d'exploiter séparément. C'est la raison pour laquelle les agriculteurs se sont associés à l'amiable pour grouper le tout. La pâture englobe les surfaces les plus accidentées et les combes qui s'enfoncent dans la forêt au nord-est au-dessus des rochers qui surplombent le Lac Brenet. Dans le bas, l'aire de parcours emprunte la forte pente aboutissant au bord du lac, surface qui ne se prête pas à l'emploi des véhicules agricoles. Les combes sont en revanche assez accessibles. Dans l'ensemble, la couverture de terre est satisfaisante à l'exception de quelques emplacements plus superficiels et séchards. On trouve un herbage de bonne qualité. Certaines combes parfois étroites et trop ombragées se montrent moins productives. Il y pousse des euphorbes et des rhinantes par endroits. Il n'existe pas de danger particulier, l'accès au-dessus des rochers étant gardé par une clôture.

Chaque agriculteur s'occupe de son bétail et le met à l'étable dans sa ferme si nécessaire. On fait alterner la pâture dans deux parcs. Il n'existe qu'un seul abreuvoir qu'on alimente avec un tuyau de plastic depuis le puit situé entre les fermes. 850 kg d'engrais chimique, soit scories Thomas et sel de potasse viennent compléter la fumure.

Améliorations à effectuer

- étudier la possibilité d'exploiter les ruraux en commun, la ferme supérieure n'étant pas entièrement occupée
- agrandir la fosse à purin de la ferme d'en bas
- dégarnir les combes de manière à diminuer l'ombre sur la prairie
- intensifier la fumure par places

72 L'Haut des Prés

Propriétaire et exploitant	: Rochat André, L'Haut des Prés
Altitude	: 1080 - 1150 m (ferme: 1080 m env.)
Surface pâturable épurée	: 17 ha
Charge en 1973	: 18 vaches 3 veaux
Provenance du bétail	: propriété de l'exploitant sauf 3 vaches louées d'une ferme de l'Epine
Durée moyenne du pacage	: 110 jours

Mise en valeur du lait

; conduit matin et soir à la fromagerie
des Charbonnières

Cette entreprise agricole se trouve au nord-ouest du village des Charbonnières. On y parvient par un chemin asphalté. La ferme est une construction datant de 1902. On l'a reconstruite en 1927 à la suite d'un incendie qui l'avait partiellement détruite. Un toit recouvert de tôle ondulée sur un pan et de tuiles sur l'autre coiffe ce bâtiment en maçonnerie. On y trouve 2 appartements confortablement installés. Le rural se compose d'une étable en L pour 22 UGB et 6 veaux, d'une fourragère, d'une grange à pont, d'un garage et de dépendances. L'écurie est aménagée avec allée en ciment, couchers en planelles, râteliers mobiles et abreuvoirs automatiques. Le purin s'écoule dans une fosse de 25 m³ sur laquelle est disposée l'aire à fumier. Trois citernes alimentées par le toit fournissent l'eau qui est mise sous pression par une pompe électrique. La machine à traire, ainsi qu'un séchoir en grange par ventilation sont installés. Une construction séparée servant de hangar à machines donne sur la cour de la ferme qu'on a revêtue d'asphalte. Pour le purinage, on se sert de la bossette à pression. On emploie de la paille pour la litière. Le fumier s'évacue avec un char et on le répand à la fourche. Le domaine de L'Haut des Prés compte 16 ha de prés et champs, dont 3 ha en location, et environ 9 ha de forêt. Bien qu'étant le plus élevé de la commune, il occupe la région qui jouit du climat le plus doux.

Le pâturage exposé au sud englobe toute la partie supérieure de la propriété sur laquelle la pente s'accentue. Cette surface un peu mouvementée est en grande partie accessible au tracteur. L'importance de la couche de terre diminue à mesure que l'on s'élève et le terrain devient séchard dans le haut. La productivité correspond à la valeur du terrain. Le meilleur fourrage croît sur la partie inférieure. Dans le haut, on remarque un assez fort boisement naturel par l'épicéa et les buissons de feuillus. On procède à l'essartage par aspersion, de débroussaillant. Quelques mauvaises plantes poussent sur les surfaces les moins favorables.

Quatre enclos permettent d'établir une rotation de la pâture. On ne trouve qu'un abreuvoir muni d'un flotteur. Pour remédier à cet inconvénient, l'eau est conduite depuis la ferme avec une citerne mobile sur laquelle est installée un abreuvoir automatique. La fumure chimique comprend 3000 kg d'engrais complet FK 20.30 semé l'automne. On ajoute un peu d'engrais azoté au printemps.

Améliorations à effectuer

- poursuivre l'essartage et couper les buissons secs
- dégarnir les combes dans le haut.

II Les exploitations d'estivage

10 Combe Noire

Propriétaire	: Commune du Lieu
Exploitant	: Golay Roland, Les Charbonnières
Altitude	: 1100 - 1140 m (bâtiment: 1115 m)
Surface pâturable épurée	: 34 ha
Charge en 1973	: 1 jument suitée 36 vaches 2 génisses de 2 à 3 ans 30 porcs à l'avancement
Provenance du bétail	: propriété de l'exploitant, sauf 6 vaches et 2 génisses louées de la plaine
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Mise en valeur du lait	: fabrication de fromage de gruyère, de séré et de beurre, les sous-produits étant consommés par les porcs
Personnel	: Seul l'exploitant loge sur place. Un fromager du Sentier vient chaque matin exécuter la fabrication

Conditions naturelles et économiques

Cette propriété occupe une large combe peu prononcée au terrain un peu ondulé. Une dépression assez marquée se creuse du centre vers le sud-est. La prairie se trouve surtout dans la moitié sud-ouest du pâturage, l'autre partie étant surtout occupée par la forêt, sauf dans le bas où l'on trouve quelques petites combes secondaires déboisées. Cet alpage ne présente pas de difficulté et l'emploi des machines y est partout possible. La profondeur du sol demeure assez bonne dans l'ensemble. Quelques emplacements se montrent plus superficiels avec des blocs en surface ou roches affleurantes. La perméabilité serait plutôt forte en général. Une gravière est en exploitation au centre du pâturage. La prairie donne une production satisfaisante avec prédominance de graminées. On remarque aussi quelques mauvaises plantes, en particulier des euphorbes dans les combes au nord-est et des chardons dans le haut. Quelques trembles et sapelots seraient aussi à éliminer.

Depuis la route cantonale, cette exploitation est facilement accessible par un chemin asphalté doté d'un passage canadien. Le dernier tronçon conduisant au bâtiment reste graveleux. Un chemin empierré se poursuit vers le nord-ouest pour desservir la forêt. Au centre du pâturage, on trouve une intersection pour le nord-est par la combe principale.

L'aire de parcours se divise en 4 parcs et l'on pratique le pâturage tournant, les veaux restant toujours séparés du reste du troupeau. Les deux citernes du chalet, une citerne avec couvert et un puit assurent l'approvisionnement en eau. On a disposé les abreuvoirs en contrebas et des flotteurs règlent leur alimentation.

L'exploitant a amené une réserve de foin. Comme litière, on emploie de la paille. Les déjections liquides s'écoulent dans une fosse couverte de 30 m³ de capacité. Pour la vidanger, on se sert de la bossette à pression. Il existe un orifice de vidange par la pression naturelle. Une partie du fumier est conduit sur la prairie à mesure et le solde s'entasse à même le sol pour être réparti en fin de saison avec un épandeur. En automne, on complète la fumure par l'apport de 3000 kg de scories Thomas et de 500 kg de sel de potasse. 1200 kg de superphosphate sont en outre semés au printemps.

On trait à la machine, la pompe de celle-ci étant actionnée par un moteur à essence. La fabrication s'effectue dans une chaudière disposée sur le feu. Tout le brassage est exécuté à bras. Le bois de feu peut être prélevé sur le pâturage. Le fromage est stocké dans la cave du chalet, tandis que le beurre et le séré s'écoulent au fur et à mesure par l'intermédiaire du commerce privé.

Bâtiment

Le chalet-étable est une construction en dur de type traditionnel et ancienne. Son toit est recouvert de tôle. L'habitation comprend deux chambres et une cuisine dont le sol est de bois. La fabrication a lieu dans un local prévu à cet effet où l'eau de la citerne parvient en actionnant une pompe manuelle. La cave à fromage a été récemment améliorée par les soins de l'exploitant, les passages ayant été aménagés en ciment. On trouve en outre une cave à lait. L'éclairage à gaz à la cuisine et au local de fabrication avec bouteille de butane a aussi été installé par l'amodiateur. On dispose du téléphone.

Deux étables communicantes à double rangée de couchers peuvent recevoir 60 UGB. Les couchers sont revêtus de planches sur la moitié antérieure et de bois sur la moitié postérieure. Les allées sont également en bois. Chaque couche est munie de crèches. A l'extrémité sud-ouest du chalet, on trouve la porcherie et une étable à veaux de 10 places.

Améliorations à effectuer

- poursuivre l'essartage et la lutte contre les mauvaises herbes
- agrandir la place bétonnée devant le chalet à la sortie des étables

11 Le Curtil

Propriétaire et exploitant	: Burnier Henri, L'Ecofferie, commune du Chenit
Altitude	: 1065 - 1105 m (loge: 1065 m environ)
Surface pâturable épurée	: 7,5 ha
Charge en 1973	: 6 grandes génisses âgées de 2 à 3 ans 7 génisses moyennes âgées de 1 à 2 ans 6 veaux
Provenance du bétail	: propriété de l'exploitant
Durée moyenne du pacage	: 150 jours
Personnel	: on vient donner les soins au bétail depuis la ferme située à 700 m de là

Conditions naturelles et économiques

Il s'agit d'un pâturage à génisses situé en bordure de la route cantonale reliant Le Lieu au Sentier. Son terrain exposé au sud-est s'élève en pente irrégulière et mouvementée. Il donne lieu à une déclivité moyenne entrecoupée de replats. Quelques pentes prononcées demeurent inaccessibles au tracteur. On trouve un sol un peu superficiel et séchard dans le haut, alors que la plus grande partie de la surface jouit d'un bon terrain propre et productif. Il y croît un très bon fourrage.

On ne peut se rendre près de la loge à bétail qu'à pieds ou avec un véhicule tout terrain. Au nord-est, la route de Combe Noire limite la propriété et donne accès à la partie supérieure. La division en deux parcs avec la clôture électrique permet d'alterner la pâture. L'eau du toit s'accumule dans une citerne qui permet d'alimenter un abreuvoir placé en contrebas avec une vanne. Une réserve de foin et la paille nécessaire pour la litière sont amenés depuis la ferme. La fosse à purin dont la capacité est de 5000 l a été construite en 1972. On la vidange avec une bossette à pression. Le fumier, stocké sur le sol, s'évacue l'automne avec le tracteur et une remorque. La fumure chimique comprend 1000 kg de scories potassiques.

Bâtiment

Le bétail trouve abri dans une loge en bois construite sur des fondations en maçonnerie. Son écurie permet d'attacher les génisses d'un côté et quelques veaux de l'autre, soit 25 bêtes au total. Son sol est entièrement en dur. On a restauré les couches en 1972 avec du "superisolit" et aménagé un caniveau couvert pour l'écoulement dans la fosse.

Aucune amélioration notoire ne s'impose pour l'instant sur ce pâturage.

12 Les Tillettes

Propriétaires	: Bovey Daniel, Crissier et parcelles de propriété communale
Exploitant	: Bovey Daniel, Crissier
Altitude	: 1055 - 1080 m (bâtiment: 1070 m)
Surface pâturable épurée	: 18 ha
Charge en 1973	: 20 grandes génisses de 2 à 3 ans 20 génisses moyennes de 1 à 2 ans
Provenance du bétail	: loué de la plaine
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Personnel	: un habitant de la commune s'occupe du bétail

Conditions naturelles et économiques

Il s'agit d'une ancienne exploitation agricole dont les terres s'étendent de part et d'autre de la route cantonale. Sa surface est formée de grands plateaux et de pentes légères. Le sol atteint partout une profondeur suffisante,

mais il présente de grandes zones humides sur le côté sud-est de la route, dont une partie fortement tourbeuse et marécageuse qui appartient à la commune. Bien que drainé, le sud de la propriété est encore assez doux. On trouve partout de la terre noire, ce qui ne produit pas un fourrage de première qualité, même dans les endroits sains. Par places, la flore des prairies humides et des marais domine. Il semble qu'une partie de la prairie se prêterait mieux pour le fanage.

Cette entreprise se trouve actuellement dans une situation transitoire. Au cours de ces 5 dernières années, elle était exploitée avec du bétail laitier qui occupait la ferme toute l'année. Le décès du vacher a contraint l'exploitant à remplacer les vaches par des jeunes animaux.

Le bâtiment situé à proximité de la route ne pose aucun problème d'accès. Des clôtures de barbelés et la clôture électrique partagent le pâturage en 5 parcs. Deux sources et la citerne du bâtiment fournissent l'eau. On récolte du foin sur des parcelles voisines. Une partie de ce fourrage est engrangé dans le bâtiment. La litière se fait avec de la paille. Une surface bétonnée munie d'un écoulement permet d'entasser le fumier. Celui-ci s'évacue à la machine. On dispose de 2 fosses à purin qui totalisent une capacité de 60 m³. Le purinage est pratiqué avec la bossette à pression. La fumure est complétée par l'épandage de 4000 kg d'engrais complexe au printemps.

Bâtiment

Celui-ci est représenté par une ancienne ferme dont on a restauré le rural. Sa toiture est de tôle. Le logement comprend 2 chambres, cuisine, cave et autres locaux annexes. Le téléphone et le courant 380 V sont installés. Une pompe électrique permet de disposer de l'eau sous pression.

Il est possible d'attacher 32 UGB dans 3 écuries simples. Toutes possèdent des crèches. Les allées sont en ciment avec caniveaux et les couchers en planelles. La fourragère se trouve entre les deux étables principales.

Améliorations à effectuer

- poursuivre l'assainissement du terrain
- restaurer l'habitation

13 Les Queues

Propriétaires	: Despraz Jean, Lausanne + parcelles contiguës de propriété communale
Exploitants	: Rod Frères, Essertines sur Rolle
Altitude	: 1040 - 1088 m (bâtiment: 1060 m)
Surface pâturable épurée	: 30 ha
Charge en 1973	: 1 taureau 37 vaches 14 veaux
Provenance du bétail	: de la plaine, le tout appartenant aux exploitants

Durée moyenne du pacage	: 130 jours
Mise en valeur du lait	: livré matin et soir à la fromagerie du Lieu
Personnel	: l'un des exploitants seul

Conditions naturelles et économiques

Cette exploitation d'estivage se situe entre les villages du Lieu et du Sentier. La route cantonale la partage en deux. Le côté Lac de Joux, présente dans le sud-ouest une colline d'où le terrain descend en pente modérée, exposé au revers. Il donne lieu à des combes parallèles comprenant des replats. La propriété s'étire au nord-est entre la ligne de chemin de fer et l'ancienne route jusqu'à proximité du Lieu. Côté nord-ouest de la route cantonale, le pâturage s'élève sur une bosse et redescend un peu sur l'autre versant pour aboutir en bordure d'une tourbière. Mis à part quelques endroits où la roche affleure, généralement occupés par la forêt, le sol se présente suffisamment profond. Au nord de la route, l'humidité se fait excessive dans une dépression. Le sol est sain ailleurs. Il produit un herbage de très bonne qualité et l'on ne remarque que peu de mauvaises plantes.

Ce pâturage ne présente pas d'endroit dangereux, mais la nécessité de traverser la route avec le troupeau pour brouter la partie située de l'autre côté constitue un inconvénient.

On peut atteindre le bâtiment en voiture par un chemin empierré. L'aire de parcours est divisée en 10 parcs, deux d'entre eux étant réservés pour les veaux. Les citernes dépendant du chalet et d'une étable, ainsi que 2 puits, alimentent 5 abreuvoirs. L'un seul dispose d'un flotteur. Les autres doivent être desservis manuellement par pompage. Il manque un point d'eau sur l'étroite bande en direction du Lieu. Une réserve de foin est à disposition. On emploie de la paille comme litière. Le fumier s'entrepasse près du bâtiment à même le sol. Son évacuation s'effectue l'automne à l'aide d'un épandeur. La fosse à purin n'a que 10 m³ de capacité. On la vidange avec la bossette à pression. Comme fumure chimique, 5500 kg d'engrais complexe NPK 8.10.15 sont semés au printemps.

La traite mécanique est installée avec un moteur à essence.

Bâtiments

Le chalet est une construction de maçonnerie à toiture de tuiles. L'habitation en occupe l'extrémité nord-est. Elle comprend 1 chambre, cuisine, chambre à lait et cave. L'eau de la citerne doit être pompée à bras dans un réservoir situé à l'étage, d'où elle parvient à l'évier. On a installé l'éclairage à gaz à la cuisine et à l'étable avec bouteille de butane.

L'écurie, à double rangée de couchers, disposée longitudinalement, permet l'attache de 38 gros bovins. Elle est pourvue de crèches. Les couchers sont revêtus de bois et séparés par une allée centrale munie de caniveaux. A la suite des locations de parcelles attenantes, la place à l'étable devient insuffisante. Au sud, en lisière du pâturage, une loge à bétail a été construite en bordure d'un chemin. Il s'agit d'une gîte en bois sur fondations de maçonnerie en très bon état. Son étable double pourvue de crèches peut accueillir 16 veaux ou petites génisses. Une fosse à purin récupère les déjections liquides.

Améliorations à effectuer

- créer un abreuvoir supplémentaire au nord-est
- agrandir le chalet et créer 1 ou 2 chambres supplémentaires
- agrandir la fosse à purin
- améliorer le chemin d'accès et les alentours du bâtiment

14 Chez Moise Cart

Propriétaire	: Commune du Lieu
Exploitant	: Delay Edmond, Monnaz
Altitude	: 1110 - 1150 m (bâtiment: 1125 m)
Surface pâturable épurée	: 18 ha
Charge en 1973	1 jument suitée 1 taureau 23 vaches 12 génisses âgées de 2 à 3 ans 14 veaux de moins d'un an
Provenance du bétail	: de la plaine, propriété de l'exploitant
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Mise en valeur du lait	: pris sur place chaque matin par camion, utilisé comme lait industriel
Personnel	: un vacher et son épouse

Conditions naturelles et économiques

Ce pâturage occupe un léger épaulement dans le bas du Risoux et sa surface s'expose à la fois au nord-est, à l'est et au sud-est. La déclivité reste modérée à faible et l'accès au tracteur est partout possible. Le sol atteint une profondeur suffisante. Etant donné qu'il s'agit d'un ancien domaine où l'on récoltait du fourrage sec, toute la surface se présente propre. Cette prairie donne un herbage abondant, presque exempt de mauvaises espèces. On ne remarque que quelques colchiques et dans le haut des euphorbes.

Le chemin conduisant à cette propriété passe par Combe Noire, jusqu'où il est asphalté, puis il est empierré plus loin jusqu'à la limite des pâturages. Le dernier tronçon donnant accès au bâtiment étant de terre battue. Un mur de pierres sèches entoure le pâturage. On a divisé la surface en 6 enclos avec du fil de fer barbelé et la clôture électrique.

Deux parcs sont réservés aux génisses dans le haut, tandis qu'on établit la rotation avec les vaches sur 4 enclos. Trois citernes fournissent l'eau au bétail. Seul un abreuvoir est muni d'un flotteur. Les autres doivent être desservis par le vacher à l'aide de pompes à bras. L'exploitant amène une réserve de foin et de la paille. L'affouragement des vaches est complété à crèche avec des concentrés. On ne fait la litière qu'en juin et en septembre. Ce fumier s'entasse près du bâtiment sur le sol, puis il est évacué en fin de saison avec l'épandeur. En juillet et en août, la bouse est conduite chaque jour sur le pâturage avec le

cheval et la bossette, puis répartie par grassons. On se sert aussi du cheval pour puriner. L'écoulement des étables est recueilli dans une fosse de 30'000 l munie d'un orifice de vidange par pression naturelle. 3000 kg de scories Thomas et 1500 kg de sel de potasse sont semés en automne, travail qui peut s'effectuer en grande partie à la machine.

La traite mécanique est installée. Un moteur à essence assure son fonctionnement.

Bâtiment

Il s'agit d'une ancienne ferme en maçonnerie avec toit de tôle, qui se trouve en bon état d'entretien. Le personnel est logé dans un appartement formé de 3 chambres, dont une au rez-de-chaussée, d'une cuisine et d'une cave. L'eau de la citerne est pompée manuellement dans un réservoir placé à l'étage, d'où elle parvient à la cuisine. Une bouteille de gaz butane avec tuyauterie permet l'éclairage à la cuisine et à l'étable. On dispose du téléphone. Le lait peut être mis au frais dans une cave prévue à cet effet. Un local sert pour le lavage et l'entreposage des ustensiles de traite. Une quarantaine de gros bovins et 12 veaux trouvent place dans une écurie double et une écurie simple, toutes deux dotées de crèches. Les allées sont en ciment avec caniveaux.

Améliorations à effectuer

- aménager l'accès en dur jusqu'au bâtiment

15 Sur le Crêt

Propriétaire et exploitant	: Roch Jean-David, Ballens
Altitude	: 1100 - 1133 m (bâtiment: 1121 m)
Surface pâturable épurée	: 14,5 ha
Charge en 1973	: 15 vaches 7 génisses âgées de 2 à 3 ans 5 génisses âgées de 1 à 2 ans 9 veaux
Provenance du bétail	: de la plaine, propriété de l'exploitant
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Mise en valeur du lait	: pris sur place chaque matin par camion pour une industrie de Lucens
Personnel	: un vacher seul, il traite à la main

Conditions naturelles et économiques

Cette exploitation d'estivage englobe les terres d'un ancien domaine. A partir d'une légère élévation au sud-ouest, il se forme une faible déclivité qui expose une partie de la surface un peu au revers. A l'exception d'une pente plus prononcée au sud-est, l'inclinaison reste faible. La profondeur du sol apparaît bonne partout. Dans le nord-est, on remarque passablement de blocs et l'essartage des sapelots et autres doit se poursuivre dans cette région. La prairie produit un bon fourrage presque exempt de mauvaise herbe.

Un chemin empierré bien praticable conduit à cette propriété. On a divisé la surface en 5 parcs. L'un deux est réservé aux génisses. Les vaches broutent dans 4 rechanges. L'eau est fournie par des citernes et un puit. Quatre abreuvoirs sont à disposition du bétail, dont deux doivent être desservis par pompage. Du foin et la paille nécessaire pour la litière sont amenés par l'exploitant. Une fosse à purin de 20'000 l située sous l'aire à fumier recueille l'écoulement des écuries. Sa vidange s'effectue au moyen de la bossette à pression. Le fumier est conduit avec la machine en automne. Pour compléter la fumure, il est semé 3000 kg de scories Thomas et sel de potasse au total après la désalpe. Au printemps, on ajoute un peu d'engrais complet azoté.

Bâtiments

Ceux-ci sont représentés par une ancienne ferme construite en maçonnerie et par une annexe en bois plutôt vétuste. Les toitures sont de tôle. On trouve à la ferme un logement comprenant 4 chambres, cuisine et cave. Le sol de la cuisine est de bois. L'eau parvient dans celle-ci depuis une citerne en contre-haut. On s'éclaire avec une lanterne à gaz portative. Deux étables simples perpendiculaires l'une à l'autre offrent la place pour 20 UGB et quelques veaux. Toutes deux disposent de crèches. Les allées sont en ciment et les couches en planelles. Une fourragère occupe l'extrémité sud-ouest de la ferme.

L'annexe possède une étable de 11 places à génisses. Le sol étant dépourvu de plancher, on a répandu une épaisse couche de paille. Il n'existe pas de crèche.

Améliorations à effectuer

- recrépir et entretenir la ferme en général
- entretenir l'annexe
- améliorer les alentours de ces bâtiments
- poursuivre l'essartage dans la partie nord-est du pâturage

16 Chez Lucien

Propriétaire	: Commune du Lieu
Exploitant	: Vidoudez Georges, Clarmont
Altitude	: 1105 - 1150 m (bâtiment: 1108 m)
Surface pâturable épurée	: 47 ha
Charge en 1973	1 cheval adulte 1 pouliche d'un an 1 taureau 30 vaches 12 génisses âgées de 2 à 3 ans 17 génisses âgées de 1 à 2 ans 15 veaux
Provenance du bétail	: de la plaine, propriété de l'exploitant, sauf 7 vaches louées pour l'alpage
Durée moyenne du pacage	: 120 jours pour le gros bétail 140 jours pour les génisses

Mise en valeur du lait : un camion passe le prendre chaque
matin pour le conduire à Lucens en
tant que lait industriel

Personnel : 2 vachers habitent au chalet

Conditions naturelles et économiques

Ce pâturage occupe une grande cuvette située au bas de la côte boisée du Mont Risoux. Cette dépression offre une surface faiblement déclive et un peu ondulée avec un plateau dans le fond. La pente se montre un peu plus prononcée dans l'ouest. Mis à part quelques endroits dans l'ouest et le nord-ouest, la couche de terre atteint une épaisseur suffisante. Aucune emplacement ne souffre d'un excès d'humidité. La prairie offre un fourrage de bonne qualité et assez abondant. Toutefois, le climat froid qui règne la nuit sur le plateau au centre de la cuvette influence sensiblement la flore, si bien que le poil de chien tend à s'installer dans cette région. Sur le reste du pâturage, les mauvaises plantes sont peu nombreuses. Toute la prairie se présente propre et bien exploitée

Un chemin empierré conduit au chalet. Le troupeau laitier pratique le pâturage tournant dans 3 enclos. Les génisses ne disposent que d'un seul parc qui leur est réservé. On compte 7 abreuvoirs approvisionnés par une source, des citernes et des puits. Deux des bassins doivent être alimentés à bras au moyen d'une pompe. Une parcelle de 40 ares entourée d'un mur se récolte en fourrage sec. L'exploitant amène en outre 3 chars de foin et de la paille pour la litière. On conduit une partie du fumier sur la prairie à mesure avec le tombereau à cheval. Le solde s'entasse sur le terrain à proximité du chalet et on l'évacue en automne avec l'épandeur. L'écoulement des étables est capté dans une fosse couverte d'une capacité de 50 m³. Celle-ci a été agrandie en 1965. Elle dispose d'un orifice de vidange par la pression naturelle. Pour le purinage, on se sert aujourd'hui de la bossette à pression. Comme fumure chimique, on répand annuellement des scories Thomas et du sel de potasse en fin de saison, soit 6000 kg au total, ainsi qu'un engrais complet au printemps.

La traite mécanique est installée avec moteur à essence.

Bâtiment

Il s'agit d'un grand chalet rectangulaire de type traditionnel. On l'a reconstruit en 1922 à la suite d'un incendie. La toiture de tôle semble en bon état. Elle présente toutefois une petite gouttière sur l'habitation. Le personnel peut disposer de 5 chambres. Deux d'entre elles ont été créées en 1968 et l'on a restauré les autres. Le sol de la cuisine est de bois. Ce chalet est entièrement équipé pour la fabrication fromagère. On y trouve un local de fabrication, une cave à lait et une cave à fromage munie de trottoirs en ciment.

L'eau parvient à l'intérieur depuis une citerne située en contre-haut. On dispose du téléphone depuis 1970. Un système d'éclairage avec bouteille de gaz butane est installé pour la cuisine, le local de fabrication et les écuries.

Deux étables doubles communicantes disposées longitudinalement permettent l'attache de 56 UGB. Chaque rangée possède des crèches. Les couches sont revêtues de planelles sur la partie antérieure et de bois sur la moitié donnant sur les allées centrales. Ces dernières sont assez larges avec caniveaux couverts de bois au centre. Au sud-ouest du bâtiment se trouve une petite étable double

dans laquelle une quinzaine de veaux sont gardés en stabulation libre. Les chevaux sont logés dans l'ancienne porcherie.

Pour l'instant, aucune amélioration notoire ne s'impose sur ce pâturage.

17 Les Combes

Propriétaire	: Commune du Lieu
Exploitant	: Tinguely Marcel, Apples
Altitude	: 1090 - 1130 m (bâtiment: 1115 m env.)
Surface pâturable épurée	: 39 ha
Charge en 1973	: 1 taureau 30 vaches 7 génisses âgées de 2 à 3 ans 10 génisses âgées de 1 à 2 ans 16 veaux
Provenance du bétail	: de la plaine, troupeau de l'exploitant, sauf 5 vaches en location
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Mise en valeur du lait	: livré matin et soir à la fromagerie du Lieu
Personnel	: l'exploitant et son épouse

Conditions naturelles et économiques

La création de cette exploitation remonte à 1958. Autrefois, cette surface appartenait au pâturage communal du Lieu sur lequel on amenait chaque jour le bétail depuis le village.

La prairie un peu ondulée s'oriente vers le nord-est en faible déclivité. Il s'y creuse quelques petites combes dans l'ouest. Partout, la profondeur du sol est favorable à la production herbagère et l'on ne remarque pas de surface humide. Cette prairie se présente propre. Elle produit un fourrage assez abondant et de bonne valeur. Les mauvaises espèces les plus représentées sont les colchiques et les euphorbes, mais celles-ci ne deviennent pas envahissantes.

Le bâtiment est directement relié au village du Lieu par un bon chemin asphalté. Des clôtures partagent l'aire de parcours en 5 enclos, dont 4 servent exclusivement de pâture pour les vaches, le cinquième étant réservé au jeune bétail. Les citernes du chalet et des puits fournissent l'eau à 7 abreuvoirs. Quatre de ces bassins s'alimentent automatiquement par flotteurs, tandis que les autres doivent être desservis manuellement par pompage. L'amodiateur amène depuis chez lui une réserve de fourrage sec et la paille pour la litière. On évacue le fumier au fur et à mesure avec char et jeep pour le répartir par grassons. Les déjections liquides sont recueillies dans une fosse de 60 m³ de capacité dotée d'un orifice de vidange par la pression naturelle. Le purinage s'effectue avec une bossette à pression. Du purin provenant de la porcherie du village est également répandu sur le pâturage. On complète la fumure par l'apport de scories Thomas et sel de potasse, soit un total de 6000 kg qui sont semés l'automne.

La traite s'effectue à la machine dont un moteur à essence assure le fonctionnement.

Bâtiment

Celui-ci a été construit en 1958 lorsqu'on a aboli le pâturage communal. On l'a bâti en dur et recouvert de tôle. Trois chambres et cuisine constituent l'habitation. La cave fait malheureusement défaut. Il n'existe aucune dépendance pour entreposer les ustensiles, le bois de feu ou éventuellement des sacs de fourrage. Une bouteille de gaz butane assure l'éclairage au rez-de-chaussée et aux écuries. L'eau de la citerne peut être pompée manuellement à la cuisine.

Deux étables à double rangée de couchers et une étable simple disposées transversalement peuvent recevoir 55 UGB. Toutes sont munies de crèches. On a aménagé des allées en ciment avec rigole couverte au centre. Les couchers sont revêtus de bois.

Améliorations à effectuer

- construire une petite annexe.

18 Le Charroux

Propriétaires	: Commune du Lieu pour le pâturage Bourgeois Henri, Sullens pour le bâtiment
Exploitant	: Bourgeois Henri, Sullens
Altitude	: 1095 - 1112 m (bâtiment: 1100 m)
Surface pâturable épurée	: 7 ha
Charge en 1973	: 4 vaches 6 génisses âgées de 2 à 3 ans
Provenance du bétail	: de la plaine
Durée moyenne du pacage	: 120 jours sur le pâturage proprement dit et 30 jours sur les prairies de fauches attenantes au bâtiment
Mise en valeur du lait	: livré matin et soir à la fromagerie du Lieu
Personnel	: l'exploitant et son épouse

Conditions naturelles et économiques

Anciennement, cette surface appartenait au pâturage communal du Lieu. Elle englobe une légère élévation partiellement boisée. La prairie s'étend au nord-ouest de celle-ci sur un plateau et à l'est en pente moyenne. Le terrain se révèle suffisamment profond et sain partout. Il permet une très bonne production fourragère, tant qualitative que quantitative.

Un chemin asphalté donne accès au bâtiment. Une clôture de barbelés partage la prairie en deux parcs dans lesquels on pratique des subdivisions au moyen

de la clôture électrique. Deux abreuvoirs sont alimentés par la citerne du bâtiment, l'un avec l'eau sous pression et l'autre par siphonage. On alimente un troisième bassin avec l'eau d'un puit. Lorsque le bétail se trouve dans un enclos démuné d'abreuvoir, on amène l'eau avec une citerne mobile. Les génisses sont toujours séparées des vaches.

La grange contient une réserve de foin qu'on récolte sur les champs attenants. On utilise de la paille comme litière. L'évacuation du fumier a lieu au fur et à mesure avec le tracteur ; sa répartition s'effectue par grassons. Il existe une fosse à purin de 20'000 l qu'on vidange au moyen d'une bossette à pression. 1000 kg d'engrais complexe N.P. 18.46 sont semés au printemps.

On traite à la machine.

Bâtiment

L'exploitant n'en détient que la moitié sud-ouest, car il s'agit de deux anciennes fermes contiguës. L'autre partie sert de résidence secondaire et son rural n'est plus utilisé pour le bétail.

La partie qui nous intéresse porte la date de 1723. L'exploitant habite un logement confortable comprenant 3 chambres, cuisine et cave. On dispose de l'électricité et du téléphone. L'eau de la citerne est mise sous pression par une pompe automatique. Au sud-ouest de l'habitation, on trouve une écurie simple à génisses de 8 places munie de crèches. Une porcherie occupe l'extrémité de celle-ci. Une deuxième étable à double rangée de couchés dans laquelle 16 UGB peuvent trouver abri a été construite en 1971 au bout du bâtiment. Son sol est entièrement en dur avec caniveau. Des crèches n'ont été aménagées que sur une rangée. On attache les vaches dans une troisième écurie de 6 places avec crèches donnant sur une fourragère, le tout occupant le nord-ouest de la ferme.

Pour l'instant, aucune amélioration importante ne s'impose sur ce pâturage.

19 La Grande Tête

Propriétaire	: Commune du Lieu
Exploitant	: Syndicat agricole, Le Lieu
Altitude	: 1180 - 1330 m (bâtiment: 1300 m)
Surface pâturable épurée	: 48 ha
Charge en 1973	: 1 cheval 3 vaches 50 génisses âgées de 2 à 3 ans 30 génisses âgées de 1 à 2 ans 10 veaux
Provenance du bétail	: animaux de plaine, sauf 2 grandes génisses du Lieu
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Mise en valeur du lait	: engraissement des veaux
Personnel	: un garde-génisses, son épouse, deux filles de 13 ans et un fils de 15 ans

Conditions naturelles et économiques

Il s'agit de l'exploitation pastorale la plus élevée de la commune. Elle se situe sur le flanc du Mont Risoux et expose toute sa surface au sud-est. Sur les parties nord-est et sud-ouest, la déclivité se présente moyenne à modérée, alors que la partie centrale est plus inclinée. L'épaisseur de la couche de terre est variée, quoique jamais très importante.

Ce pâturage donne une production très satisfaisante, mais de grandes surfaces sont envahies par les mauvaises herbes. De nombreux buissons d'églantiers et les sapelots devraient être éliminés. Par places il devient nécessaire de faire arracher la gentiane.

On parvient à cet alpage par un chemin asphalté. La division en deux parcs permet de faire alterner la pâture. Quatre citernes, sont approvisionnées par la toiture du chalet et par 3 couverts. Elles alimentent des abreuvoirs munis de flotteurs. L'eau de deux sources est également captée pour le bétail. On n'amène du foin de secours qu'en cas de nécessité. La paille est utilisée pour la litière. Le fumier s'évacue quotidiennement avec le tombereau à cheval, puis on le dispose sur la prairie en grassons. La capacité de la fosse à purin atteint 60'000 l. Bien qu'elle soit munie d'un orifice de vidange en contrebas, sa vidange s'effectue par le haut avec une bossette à pression. Un total de 5000 kg d'engrais chimiques est semé chaque année, dont 4500 kg de scories Thomas et sel de potasse l'automne et 500 kg d'engrais complet au printemps.

Bâtiment

Autrefois, on trouvait deux chalets sur cet alpage. Ces bâtiments ayant été détruits par le feu, on a reconstruit le chalet actuel en 1934. Il s'agit d'une solide construction en maçonnerie. Une partie de la tôle qui recouvre la toiture est à remplacer. Le personnel dispose de 3 chambres situées à l'étage, d'une cuisine, d'une chambre à lait et d'une cave. La citerne étant placée à un niveau légèrement plus élevé, l'eau parvient d'elle-même à l'intérieur. L'éclairage à gaz n'est installé qu'à la cuisine. 96 génisses trouvent place dans 2 écuries communicantes à double rangée de couchers et dans une écurie simple disposée transversalement à l'extrémité sud-ouest du chalet. Chaque étable possède des crèches et une allée en ciment avec caniveaux. On loge le cheval et les veaux d'engraissement dans la porcherie.

Améliorations à effectuer

- entreprendre l'essartage des buissons et des sapelots
- augmenter le nombre de parcs de 2 unités afin de pâturer plus intensivement pour éliminer la mauvaise herbe
- faire arracher les gentianes
- intensifier la fumure phosphorique et potassique là où l'herbage est mauvais
- réparer la toiture du chalet

20 L'Allemagne

Propriétaire

: Bajiche Marc, Saubraz

Exploitant	: Bataillard Charles, Pampigny
Altitude	: 1095 - 1140 m
Surface pâturable épurée	: 21 ha (y compris 2,3 ha de fanage)
Charge en 1973	: 20 vaches 13 génisses âgées de 2 à 3 ans 13 génisses âgées de 1 à 2 ans 12 veaux
Provenance du bétail	: de la plaine; propriété de l'exploitant sauf 8 génisses
Durée moyenne du pacage	: 130 jours
Mise en valeur du lait	: pris sur place matin et soir par l'exploitant d'un pâturage voisin qui le conduit à la fromagerie du Lieu
Personnel	: un vacher et son épouse aidés d'un fils de 13 ans et de leurs fillettes de 14 et 9 ans

Conditions naturelles et économiques

Cette propriété se situe au bas de la côte boisée du Risoux. Son terrain un peu mouvementé descend vers l'est et le sud-est en pente modérée. Par places, la déclivité peut devenir un peu plus importante, mais on peut en principe accéder partout avec les véhicules agricoles. Le sol se présente sain et suffisamment profond en général. Dans le passé, une grande partie de cette superficie se récoltait en fourrage sec. La prairie a été maintenue propre et productive. Elle donne une herbe de très bonne qualité.

La présence d'une route goudronnée qui longe la propriété au sud facilite les accès. Des clôtures de barbelés divisent la surface en 8 enclos, 4 étant réservés au bétail laitier. L'approvisionnement en eau n'est assuré que par des citernes situées à proximité des quatre bâtiments qu'on trouve sur la propriété. Les animaux peuvent boire à cinq abreuvoirs qu'on alimente par siphonage ou par pompage. A l'est, une parcelle de 2,3 ha se récolte entièrement en fourrage sec qu'on stocke dans le bâtiment principal. On fait la litière avec de la paille pour les laitières et pour une partie des génisses. L'aire à fumier se trouve sur la fosse. Cet engrais naturel s'évacue à la machine après la désalpe. Il n'est pas fait usage de litière dans les deux loges à génisses. On y enlève la bouse au fur et à mesure pour la répartir avec la brouette, les déjections liquides n'étant pas récupérées. Les deux constructions situées au bord de la route disposent par contre de fosses à purin, l'une de 6000 l et l'autre de 12'000 l. On les vidange au moyen de la bossette à pression. 3000 kg de sories potassiques viennent compléter la fumure.

La traite s'effectue à la machine.

Bâtiments

Dans la partie basse du pâturage, on trouve deux anciennes fermes avec granges à pont et fourragères. Seul le bâtiment est appartient au propriétaire du pâturage. Sa toiture est recouverte de tuiles. Le personnel occupe un appartement

de 3 chambres et cuisine situé au rez-de-chaussée. A l'étage, il existe un appartement semblable servant de résidence secondaire. On dispose de la cave avec le logement inférieur. La citerne étant un peu surélevée, l'eau peut parvenir d'elle-même à la cuisine. Le courant électrique 220 volts est installé. Une étable simple avec crèches permet l'attache de 18 UGB. Les couchers sont en ciment ou en planelles. L'allée n'est pas entièrement aménagée en dur.

L'autre ferme est habitée à l'année par son propriétaire. L'exploitant de l'Allemagne peut en utiliser le rural. On y trouve une écurie simple de 10 places.

Deux loges à bétail en bois sont à disposition plus au nord à la lisière de la forêt. L'une construite en 1970, sert d'abri pour les petites génisses. La deuxième est accessible par un chemin depuis la ferme. Elle possède une écurie double de 14 places dont on a restauré le plancher en 1972.

Les 4 bâtiments se trouvent en très bon état d'entretien.

Amélioration à envisager

Par une transformation, il serait possible de créer une étable double à la ferme en utilisant l'emplacement de la fourragère. Ceci permettrait de loger le gros du troupeau au même endroit.

21 Les Grands Buissons

Propriétaire	: Commune du Lieu
Exploitant	: Rohner Ernest, Le Lieu
Altitude	: 1085 - 1110 m (bâtiment: 1090 m)
Surface pâturable épurée	: 43 ha
Charge en 1973	: 1 taureau 31 vaches 8 génisses âgées de 2 à 3 ans 7 génisses âgées de 1 à 2 ans 10 veaux
Provenance du bétail	: troupeau de l'exploitant, sauf 4 vaches louées d'un agriculteur du Chenit, 6 vaches et une grande génisse louées de la plaine pour la période d'alpage
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Mise en valeur du lait	: livré matin et soir à la fromagerie du Lieu
Personnel	: on vient effectuer la traite et donner les soins au bétail depuis la ferme

Conditions naturelles et économiques

La surface de cette exploitation pastorale appartenait autrefois au pâturage communal du Lieu sur lequel chaque agriculteur pouvait mettre brouter son bétail. Il a été décidé de mettre fin à cette pratique. En 1957, on a procédé à

la division du communal pour créer des unités indépendantes.

Dans sa moitié sud, ce pâturage présente un grand plateau, légèrement en forme de cuvette. Cette région jouit d'un sol assez profond et fertile.

Sur l'autre moitié, le terrain remonte faiblement vers le nord et donne lieu à des combes peu accentuées. Le sol se montre moins profond et même superficiel par places. La forêt occupe une partie de cette surface et l'on peut voir plusieurs îlots boisés. La productivité de la prairie est plutôt faible et le fourrage se fait plus médiocre. De grandes surfaces un peu arides sont envahies par le genêt sagitté (herbe à 3 côtes). Toute l'aire de parcours est propre.

Il est possible de se rendre très facilement sur ce pâturage depuis Le Lieu par une route goudronnée d'où partent des embranchements dans trois directions. Les vaches effectuent le pâturage tournant dans 4 rechanges. Un cinquième parc est réservé pour le jeune bétail. Environ 150 bottes de foin sont amenées depuis la ferme. On n'emploie pas de litière. Toutes les déjections vont dans la fosse à purin dont le volume atteint 60 m³. On la vidange au moyen de la bossette à pression. La fumure chimique comprend 5000 kg de scories Thomas et 1000 kg de sel de potasse, engrais qui sont répandus l'automne. Au printemps, on ajoute un peu d'engrais azoté.

La traite est pratiquée à la machine. Un moteur à essence en assure le fonctionnement.

Bâtiment

Le chalet des Grandes Buissons date de la création du pâturage en 1957. Il a été construit en maçonnerie et recouvert d'une toiture de tôle. Un logement de 3 chambres et cuisine en occupe l'extrémité ouest. Lorsque le niveau est encore assez élevé dans la citerne, l'eau parvient d'elle-même à la cuisine, sinon on doit la pomper à bras dans un réservoir placé à l'étage.

L'éclairage à gaz avec bouteille de butane est installé à la cuisine, dans deux chambres et aux écuries. La cave fait défaut. Il manque en outre un local pour l'entreposage des ustensiles, des sacs de farines fourragères ou même des engrais chimiques.

Les étables sont disposées transversalement. Deux sont à double rangée de couches et la troisième est simple. Il est possible d'y attacher 55 gros bovins au total. Les couches sont revêtues de bois. Chaque écurie est dotée d'une allée suffisamment large avec caniveau d'écoulement couvert.

Améliorations à effectuer

- intensifier la fumure dans la partie nord afin de faire disparaître les mauvaises espèces
- construire un local annexe au bâtiment.

22 La Frasse

Propriétaires

: Commune du Lieu et plusieurs privés
pour le pâturage
Romanens François, Les Charbonnières
pour le bâtiment

Exploitant	: Romanens François, Les Charbonnières
Altitude	: 1095 - 1130 m (bâtiment: 1108 m)
Surface pâturable épurée	: 31 ha
Charge en 1973	: 30 vaches 12 veaux
Provenance du bétail	: troupeau de l'exploitant, sauf 3 vaches louées de Ballaigues (montagne), 2 vaches et 3 veaux provenant de la plaine
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Mise en valeur du lait	: conduit matin et soir à la fromagerie des Charbonnières
Personnel	: l'exploitant et son épouse logent sur place. Un fils adulte habitant Les Charbonnières vient aider pour la traite

Conditions naturelles et économiques

Le gros de la superficie de cette exploitation se rattachait anciennement au pâturage communal du Lieu où chacun amenait brouter son bétail depuis la ferme. Ce système de pâturage communautaire a été aboli vers 1957.

Dans le sud-est, la configuration du terrain est un peu mouvementée. Au centre, il se forme un beau plateau à partir duquel le terrain amorce une pente ascendante en direction du nord-ouest. Dans l'ensemble, la profondeur du sol se montre satisfaisante à bonne. Certaines surfaces qu'on récoltait autrefois en fourrage sec produisent une très bonne herbe. Ailleurs, la productivité est moyenne à bonne. On remarque quelques mauvaises plantes dans les endroits les moins fumés ou trop séchards. L'essartage est bien suivi.

Depuis Le Lieu, une route goudronnée passant par Les Grands Buissons conduit à La Frasse. Des clôtures de barbelés partagent le pâturage en 4 parcs. On ne dispose que de citernes pour l'approvisionnement en eau. Les abreuvoirs sont au nombre de 6. Deux fonctionnent avec flotteurs et 4 doivent être desservis par pompage manuel.

Une importante quantité de foin est récolté sur des parcelles attenantes. Ce fourrage est stocké dans le bâtiment. Après le départ des vaches, le jeune bétail broute encore une vingtaine de jours sur le pâturage et dans les champs, puis on le nourrit à crèche sur place jusqu'à fin novembre. On se sert de paille pour la litière. Le fumier est entassé à même le sol. Son évacuation s'effectue en automne à l'aide d'un épandeur. L'écoulement des étables s'en va dans une fosse couverte de 40 m³ qu'on vidange avec une bossette à pression. 5000 kg de scories Thomas, 2000 kg de sel de potasse, ainsi qu'un peu d'engrais complet viennent renforcer la fumure.

La traite s'effectue à la machine.

Bâtiments

Il s'agit d'une ancienne ferme qui se situe en lisière du pâturage sur les terres cultivables. Cette construction de maçonnerie et de bois a subi des trans-

formations au rural en 1967. Son logement de 3 chambres, cuisine et cave est confortablement aménagé. Il existe une salle de bains. L'électricité est installée. On dispose de l'eau courante provenant d'un réservoir placé à l'étage. Celui-ci se remplit automatiquement par pompage électrique depuis la citerne.

Les 30 vaches trouvent place dans une écurie à double rangée de couchers munie de crèches. Le sol des couchers est en bois. La largeur de l'allée centrale est excessive. Paradoxalement, il existe une étable à veaux de 12 places parallèle à celles des vaches qu'on a construite trop étroite.

Plus au nord-ouest, au lieu dit La Frassette, un couvert destiné à la récupération de l'eau pour une citerne abrite une étable inutilisée dans laquelle pourraient trouver place une douzaine de génisses.

Cette exploitation d'estivage ne nécessite pour l'instant aucune amélioration importante.

23 Le Pré de Ville

Propriétaire	: Commune du Lieu
Exploitant	: Bachelard Edmond, Le Lieu
Altitude	: 1065 - 1100 m (bâtiment: 1080 m env.)
Surface pâturable épurée	: 15 ha
Charge en 1973	17 vaches 1 grande génisse 5 veaux
Provenance du bétail	: le tout appartient à l'exploitant
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Mise en valeur du lait	: conduit matin et soir à la fromagerie du Lieu
Personnel	: l'exploitant vient traire et donner les soins au bétail depuis son domicile

Conditions naturelles et économiques

Comme les deux précédentes, cette exploitation a été créée en 1957 lors de l'abolition du pâturage communautaire du Lieu. Le terrain se montre assez irrégulier, tant par sa configuration que par sa nature. Dans le haut s'amorce une pente assez accentuée et quelque peu aride orientée au sud-est. Celle-ci aboutit sur une replat où le sol se fait plus profond. Il s'y creuse une petite combe dans laquelle règne un excès d'humidité. La déclivité s'accroît à nouveau dans le sud-est. Le reste de la surface au sud-ouest est moyennement incliné. A l'exception des fortes pentes sur lesquelles le sol devient trop superficiel, ce pâturage se montre assez fertile et la prairie est maintenue propre. Comme mauvaises plantes, on remarque surtout des chardons dans la combe centrale.

La route reliant le village du Lieu à la zone des pâturages partage la surface de parcours au sud-ouest. De là, un chemin empierré permet de se rendre au bâtiment. La rotation de la pâture se pratique avec 5 rechanges.

Deux sources, ainsi que la citerne assurent l'approvisionnement en eau des trois abreuvoirs. Le débit de l'eau se règle par un flotteur dans le bassin qu'alimente la citerne. Le bâtiment contient une réserve de foin amené par l'exploitant. Il n'est pas fait usage de litière et l'on déverse les excréments dans la fosse dont la capacité atteint 25'000 l. Le purinage est effectué avec une bossette à pression. En fin de saison, on apporte à la prairie 1800 kg de scories Thomas et 600 kg de sel de potasse. On sème en outre 400 kg de superphosphate et 300 kg de nitrate d'ammoniaque au printemps.

L'amodiateur a installé la traite mécanique avec un moteur à essence.

Bâtiment

Ce chalet-étable construit en dur date de 1957. Il dispose d'un petit logement formé d'une chambre et d'une cuisine. L'eau de la citerne peut être pompée à bras et s'accumule dans un réservoir situé à l'étage. Une bouteille de butane assure l'éclairage à gaz partout. Comme dans les autres bâtiments construits à la même époque, on ne trouve ni local annexe, ni cave. Le logement n'étant pas habité, les ustensiles sont entreposés dans la cuisine. L'étable principale est disposée longitudinalement. On peut y attacher 17 gros bovins sur deux couches qui sépare une allée centrale en ciment. Une petite écurie peut accueillir 7 veaux. Toutes les couches sont en bois; chaque rangée est munie de crèches.

La place à disposition dans les écuries se révèle aujourd'hui insuffisante. Malheureusement, ce type de construction se prête mal pour un agrandissement éventuel.

Améliorations à effectuer

- lutter contre les chardons
- refaire le captage de la source alimentant l'abreuvoir situé au sud-ouest
- étudier la possibilité d'agrandir l'étable

24 La Ripière

Propriétaire	: Commune du Lieu
Exploitant	: Rochat Victor, Le Séchey
Altitude	: 1030 - 1100 m (bâtiment: 1065 m env.)
Surface pâturable épurée	: 19 ha
Charge en 1973	: 12 vaches 4 génisses âgées de 2 à 3 ans 8 génisses âgées de 1 à 2 ans 5 veaux
Provenance du bétail	: troupeau de l'exploitant, sauf 4 grandes génisses et 3 moyennes louées de la commune
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Mise en valeur du lait	: livré matin et soir à la fromagerie du Séchey

Personnel

: l'exploitant vient exécuter la traite et donner les soins au bétail depuis chez lui

Conditions naturelles et économiques

Cette exploitation d'estivage se trouve entre les villages du Lieu et du Séchey. La route cantonale la longe au sud-est. La délimitation actuelle du pâturage est intervenue à la suite du regroupement parcellaire. Quelques anciennes prairies de fauche ont été englobées dans son périmètre. La partie basse s'étend dans une grande combe ouverte au sud-ouest. Sur le flanc nord-ouest de cette dépression se dresse une côte escarpée entièrement boisée. Au-dessus de la forêt, la déclivité devient moyenne à modérée. Il se forme même quelques replats en direction de La Frasse. Côté Séchey au nord-est, le terrain est assez mouvementé. A l'exception de quelques pentes sur lesquelles la couverture de terre peut se montrer superficielle, le sol atteint une profondeur suffisante et présente une bonne perméabilité. La prairie est propre. Elle produit un bon fourrage. Seules les pentes trop arides donnent quelques mauvaises plantes telles que rhinantes ou genêts sagittés.

Ce pâturage est assez proche du village du Séchey. On y accède par la route de Mouthe depuis laquelle un chemin asphalté pénètre sur l'exploitation.

L'aire de parcours est divisée en deux parcs, ce qui ne permet pas un pacage très intensif. Etant donné la situation assez décentrée du bâtiment, il est difficile de pratiquer un meilleur cloisonnement à partir de celui-ci. L'augmentation du nombre de parcs est à envisager d'une autre manière. Deux citernes, un puit et une source alimentent six abreuvoirs. Trois d'entre eux sont munis de flotteurs et deux doivent être desservis manuellement. Une citerne mobile avec abreuvoir automatique permet d'approvisionner les surfaces trop éloignées des points d'eau. Le bâtiment contient une réserve de foin. Pour la litière, on emploie de la paille. Le fumier qu'on stocke à même le sol près du chalet s'évacue en fin de saison à la machine. Il existe une fosse à purin dont la contenance est de 60'000 l. On se sert de la bossette à pression pour puriner. La fumure chimique comprend 2000 kg de scories Thomas et 700 kg de sel de potasse.

On dispose de la traite mécanique fonctionnant avec moteur à essence.

Bâtiment

Ce chalet-étable a été terminé en 1972. Il s'agit d'une construction en bois sur fondations de maçonnerie. On y trouve un petit logement comprenant une chambre et une cuisine. Une pompe à bras permet d'aspirer l'eau de la citerne à la cuisine. L'éclairage par gaz butane est installé partout. 25 vaches trouvent place dans l'étable double disposée longitudinalement. Chaque rangée est munie de crèches. L'allée centrale est en dur. Elle possède au milieu un caniveau d'écoulement couvert. On a revêtu les couches d'un plancher.

Après l'expérience faite avec les chalets du Plat des Esserts, il est surprenant qu'on n'ait pas songé à doter ce bâtiment d'une pièce supplémentaire dans laquelle il soit possible de mettre les ustensiles ou des aliments pour le bétail.

Améliorations à effectuer

- intensifier la fumure par endroits
- augmenter le nombre des parcs.

25 Les Plainoz (Aux Meylan)

Propriétaires	: Meylan Emile et Robert, Le Lieu
Exploitant	: Vallotton André, Agiez
Altitude	: 1160 - 1290 m (bâtiment: 1199 m)
Surface pâturable épurée	: 16 ha
Charge en 1973	: 12 vaches 4 génisses âgées de 2 à 3 ans 8 génisses âgées de 1 à 2 ans 10 veaux
Provenance du bétail	: de la plaine, propriété de l'exploitant
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Mise en valeur du lait	: livré matin et soir à la fromagerie du Lieu
Personnel	: le père de l'exploitant et son épouse passent la saison au chalet et y accomplissent tous les travaux

Conditions naturelles et économiques

Cette propriété située sur les pentes du Risoux descend vers le sud-est en pente moyenne à modérée. Au nord-ouest, la forêt isole deux parcelles, l'une enclavée et l'autre située en bordure à la limite du pâturage voisin. Dans l'ensemble, la profondeur du sol se montre assez favorable. Cette prairie produit un très bon mélange fourrager, notamment sur le replat central. Autrefois, cette partie du pâturage se récoltait en fourrage sec. On poursuit activement l'essartage des églantiers et des sapelots. Il pousse quelques vératres et passablement de gentianes. Pour lutter contre l'extension de ces plantes, on les fauche en début de saison. Ce pâturage est propre et bien tenu.

Cette exploitation possède un bon chemin d'accès, asphalté jusqu'à 150 m du bâtiment, puis empierré sur le dernier tronçon. Des clôtures de barbelés partagent la surface en 4 enclos. On pratique une rotation de la pâture, les vaches broutant toujours séparées du jeune bétail. Les réserves d'eau sont accumulées dans trois citernes, dont 2 sont alimentées par des couverts et une par la toiture du bâtiment. Seul un abreuvoir est automatisé, le niveau d'eau étant maintenu constant par un flotteur. Chaque année, deux chars de foin sont amenés au bâtiment, de même que la quantité de paille nécessaire pour faire la litière. Il n'existe malheureusement pas de fosse à purin. Le fumier est stocké directement sur le sol. On le conduit sur la prairie en automne avec un épandeur, ou avec le tombereau dans les endroits moins accessibles. 4000 kg de scories potassiques viennent compléter la fumure. Au printemps, on ajoute 1000 kg d'un engrais complexe.

On trait à la machine dont le fonctionnement est assuré par un moteur à essence.

Bâtiment

Celui-ci est représenté par une ancienne ferme construite en partie en maçonnerie, en partie en bois. On en a recrépi les murs extérieurs en 1971. La partie

habitable est composée de 2 chambres, cuisine et 2 caves. La cuisine a été restaurée et plafonnée en 1970. L'eau y est installée avec une pompe à bras. Une bouteille de butane distribue le gaz d'éclairage dans toutes les pièces ainsi qu'à l'étable.

On peut attacher 27 gros bovins dans une écurie double. Son sol est de bois, les deux rangées de couchers étant séparées par une large allée centrale. Une étable à veaux a été aménagée dans l'ancienne porcherie. Il existe des crèches dans chaque écurie.

Améliorations à effectuer

- poursuivre l'essartage et la lutte contre les mauvaises plantes
- poursuivre l'assainissement et l'entretien du bâtiment
- creuser une fosse à purin

26 Les Plainoz (aux Aubert)

Propriétaire et exploitant	: Aubert Bernard, Le Lieu
Altitude	: 1160 - 1260 m (bâtiment: 1199 m)
Surface pâturable épurée	: 23 ha
Charge en 1973	: 1 cheval 1 taureau 18 vaches 6 génisses âgées de 2 à 3 ans 20 génisses âgées de 1 à 2 ans 7 veaux
Provenance du bétail	: troupeau de l'exploitant, sauf 3 vaches, 3 grandes génisses et 5 petites génisses louées de la plaine.
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Mise en valeur du lait	: conduit matin et soir à la fromagerie du Lieu
Personnel	: un couple engagé pour la saison d'alpage

Conditions naturelles et économiques

Les terres de cette exploitation d'estivage occupent une dépression qui se creuse en direction du sud-est sur la pente du Mont Risoux, donnant lieu à une déclivité moyenne à modérée. Son sol atteint une profondeur suffisante, sauf à l'est où la couverture de terre devient trop superficielle. Dans cette dernière région, il pousse passablement de mauvaises herbes et de buissons. Le reste de la surface produit un très bon herbage. Une partie est constituée d'anciens fauchages qui sont demeurés propres et fertiles.

Un chemin goudronné jusqu'à 50 m du bâtiment permet de parvenir à ce pâturage. A l'exception du sud-ouest et du sud, le périmètre de la propriété est délimité par un mur de pierres sèches. Certaines surfaces boisées pourraient encore être interdites au parcours du bétail dans le nord et dans l'est. Le pacage intensif

est pratiqué grâce à la division de la prairie en 6 parcs. Le meilleur est réservé aux vaches qui disposent de 4 rechanges, le jeune bétail broutant toujours séparément en alternance dans deux enclos. Un puit approvisionné par une source et la citerne du bâtiment alimentent 4 abreuvoirs, dont deux doivent être desservis manuellement par pompage. Les deux autres disposent d'un flotteur et d'une vanne. Une réserve de foin est amenée depuis la ferme. On emploie la paille pour la litière. Le fumier s'entasse à même le sol. On en conduit une partie sur le pâturage à mesure avec le tombereau à cheval pour le répartir par grassons. Le solde s'évacue en automne. Une fosse à purin de 8000 l recueille l'écoulement des écuries. Elle se vidange au moyen de la bossette à pression. La fumure chimique comprend 4000 kg de scories Thomas et 1000 kg de sel de potasse semés en fin de saison, ainsi que 500 kg de superphosphate répandu au printemps.

La traite mécanique est installée avec moteur à benzine.

Bâtiment

Il s'agit d'une ancienne ferme qu'on a dotée d'étables supplémentaires pour les besoins du pâturage. Cette construction est en partie en dur, en partie en bois. L'habitation se trouve au centre. Le personnel dispose de 3 chambres, dont une au rez-de-chaussée, d'une cuisine et d'une cave. Il existe aussi une chambre à lait. La citerne est placée à un niveau assez élevé pour que l'eau parvienne d'elle-même à la cuisine. L'éclairage à gaz avec bouteille de butane est installé au rez-de-chaussée et à l'écurie des vaches. On dispose du téléphone.

Le jeune bétail et le cheval sont logés dans une écurie à génisses de 32 places. Elle possède des crèches, des couchers en bois et une raie centrale en ciment. La fourragère sépare l'écurie des vaches de l'habitation. Cette étable à deux rangées de couchers en bois permet l'attache de 19 UGB. L'allée est en maçonnerie.

Améliorations à effectuer

- poursuivre l'essartage des buissons à l'est et intensifier la fumure sur cette partie du pâturage afin d'éliminer les mauvaises plantes
- installer une clôture en lisière de forêt au nord et à l'est

27 Le Chalet Neuf

Propriétaire	: Commune du Lieu
Exploitant	: Guignard Armand, Le Lieu
Altitude	: 1100 - 1185 m (bâtiment: 1174 m)
Surface pâturable épurée	: 35 ha
Charge en 1973	31 vaches 12 génisses âgées de 1 à 2 ans 12 veaux 30 porcs
Provenance du bétail	: propriété de l'exploitant, sauf 4 vaches louées de Lignerolle (zone de montagne)

Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Mise en valeur du lait	: centrifugé sur place. Crème conduite chaque matin à la gare du Lieu à destination de Lausanne. Les porcs consomment le lait écrémé.
Personnel	: l'exploitant aidé d'un employé habite le chalet durant la période d'estivage. Le fils de l'exploitant monte matin et soir pour la traite.

Conditions naturelles et économiques

Ce pâturage communal s'expose au sud-est. Partant de la forêt dans le haut, sa prairie descend d'abord en faible déclivité. Puis il se forme une pente assez prononcée occupée par de nombreux buissons au centre. Celle-ci va en décroissant pour aboutir sur un plateau bosselé. L'importance de la couche de terre est satisfaisante. Elle devient même bonne par endroits, en particulier dans le haut où il pousse un fourrage de très bonne qualité. Sur la pente centrale, la productivité se fait moins abondante. La basse température qui règne souvent la nuit sur le plateau influence l'herbage et favorise l'implantation du poil de chien, espèce qu'il est difficile d'éliminer.

Un chemin goudronné monte à l'ouest en lisière. De là, on atteint facilement le chalet par un bon chemin empierré. Le bas de la propriété est facilement accessible depuis La Frasse où aboutit une voie asphaltée. Au nord-ouest et au nord, une clôture posée en lisière empêche le bétail de pénétrer dans la forêt. On a divisé l'aire de parcours en 4 parcs avec des clôtures de barbelés et la clôture électrique. Deux citernes fournissent l'eau à 5 abreuvoirs dont l'alimentation se fait par flotteurs ou par vannes. Sur le plateau, un puit situé en limite peut approvisionner simultanément un abreuvoir sur le Chalet Neuf et un sur le Chalet des Esserts. L'eau doit y être pompée à bras. Du foin récolté au Lieu sur le domaine est stocké dans le chalet. On ne fait la litière que pour les veaux avec de la paille. Une grande partie du fumier est mené au fur et à mesure avec le tombereau à cheval, puis réparti par grassons. Le fumier de paille s'entasse sur le terrain près du chalet. On l'évacue en fin de saison. La fosse à purin située au chalet n'a qu'une capacité de 5000 l. Une conduite souterraine amène le purin dans une deuxième fosse de 30 m³ construite environ 250 m en contrebas, ce qui permet de puriner plus facilement sur le plateau. L'épandage du purin est pratiqué avec une bossette à pression. Pour compléter la fumure, on sème annuellement 4500 kg de scories Thomas et 1000 kg de sel de potasse 60%.

Toute la traite s'effectue à la machine qui fonctionne avec un moteur à essence.

Bâtiment

Ce chalet-étable est une construction ancienne de type traditionnel. On l'a restauré pendant la dernière guerre mondiale. Une cuisine, une chambre à lait et deux chambres à coucher situées à l'étage constituent le logement. Une pompe à bras placée à la cuisine permet d'aspirer l'eau de la citerne. On s'éclaire avec des fallots à pétrole. 56 UGB trouvent place dans deux écuries doubles communicantes disposées longitudinalement. Les couchers sont de bois, chaque rangée étant munie de crèches. Les allées en ciment possèdent au centre une

rigole d'écoulement couverte.

Au sud du bâtiment, on trouve la porcherie, ainsi qu'une petite écurie à veaux de 5 places.

Améliorations à effectuer

- poursuivre l'essartage sur la pente
- aménager un abreuvoir supplémentaire au nord-ouest
- améliorer les alentours du chalet qui deviennent assez boueux par temps de pluie

28 Le Pré Gentet

Propriétaire	: Commune du Lieu
Exploitant	: Tardy Roger, Pampigny
Altitude	: 1035 - 1200 m (bâtiment: 1175 m)
Surface pâturable épurée	: 32 ha
Charge en 1973	: 21 vaches 10 génisses âgées de 2 à 3 ans 15 génisses âgées de 1 à 2 ans 17 veaux
Provenance du bétail	: de la plaine, propriété de l'exploitant sauf 7 vaches et 14 génisses
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Mise en valeur du lait	: livré matin et soir à la fromagerie des Charbonnières
Personnel	: un vacher et son épouse

Conditions naturelles et économiques

Cette exploitation d'estivage occupe le fond et le flanc sud-ouest d'une grande dépression qui se creuse en direction de la France. Le terrain s'expose surtout au nord-ouest en pente moyenne. Le fond de la dépression présente quelques emplacements moins inclinés; il se forme un petit replat au nord-ouest. Dans l'ensemble, le sol est suffisamment profond et de bonne perméabilité. Ce pâturage est assez productif, mais son exposition au revers le rend un peu tardif. Il donne un bon fourrage. Un peu de mauvaises herbes, surtout des euphorbes, se remarquent dans le bas. L'essartage des sapelots est à poursuivre en lisière. La prairie est propre et bien exploitée.

La route qui conduit des Charbonnières à Mouthe limite le pâturage au nord-est. Le chalet est relié à cette voie de communication par un chemin empierré. Un chemin menant au Chalet Neuf emprunte l'extrémité sud-est de la prairie. Côté sud-ouest l'accès à la forêt est barré par une clôture. La surface de parcours est partagée en 4 parcs, l'un étant réservé aux génisses. L'eau d'abreuvement provient de citernes, de sources, et d'un puit. Deux bassins doivent être desservis manuellement par le vacher. Les autres abreuvoirs sont munis de flotteurs ou de

vannes. Le chalet contient une réserve de fourrage sec provenant de la plaine. Il n'est fait usage de litière que pour les veaux. On déverse le fumier des vaches et des génisses dans la fosse à purin dont la capacité atteint 30'000 l. Celle-ci est vidangée à l'aide d'une bossette à pression. On complète la fumure par un apport de scories Thomas et de sel de potasse.

La traite mécanique est installée. Un moteur à essence assure son fonctionnement.

Bâtiment

L'ancien chalet ayant été détruit par un incendie, on a reconstruit le bâtiment actuel en 1943. Il s'agit d'un chalet-étable en maçonnerie recouvert d'un toit de tôle. Le logement est formé de 4 chambres, dont une au rez-de-chaussée. Le local de fabrication qui est plafonné tient lieu de cuisine. On dispose d'une chambre à lait et d'une cave à fromage. La citerne un peu surélevée fournit l'eau courante à la cuisine. L'éclairage à gaz avec bouteille de butane n'est installé que dans une chambre. Ailleurs, on s'éclaire avec une lampe à gaz portative. On dispose du téléphone.

Deux grandes étables doubles munies de crèches permettent l'attache de 56 UGB. Les couchers sont en bois et les allées en ciment avec caniveaux d'écoulement. Derrière le chalet, une belle place bétonnée facilite l'accès aux écuries.

Ce pâturage ne nécessite pour l'instant aucune amélioration notoire.

29 Les Esserts

Propriétaire	: Commune du Lieu
Exploitant	: Lyon Arnold, Mont-la-Ville (amodiateur depuis 45 ans)
Altitude	: 1100 - 1145 m (bâtiment: 1115 m)
Surface pâturable épurée	: 39 ha
Charge en 1973	: 50 vaches
Provenance du bétail	: 15 vaches appartiennent à l'exploitant et 6 sont louées de Mont-la-Ville (zone de montagne). Le solde du bétail est loué de la plaine
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Mise en valeur du lait	: fabrication de fromage de gruyère, de seré et de beurre. Les porcs consomment les sous-produits
Personnel	: l'exploitant aidé de 2 employés passent tout l'été au chalet

Conditions naturelles et économiques

Dans sa moitié supérieure, ce pâturage à vaches descend modérément vers le sud-est. La pente aboutit au centre sur un grand plateau qui couvre la moitié inférieure de l'alpage. Dans le sud-est, la forêt occupe une zone un peu ondulée que parcourent plusieurs combes herbeuses où le boisement naturel par les moisetiers

et les sapelots prend passablement d'extension. On entreprend l'essartage par aspersion d'un débroussaillant chimique. La profondeur du sol et sa perméabilité sont favorables à la croissance des végétaux. La prairie se présente propre et produit un bon mélange fourrager. La proportion de mauvaises plantes reste faible.

Au nord, cette exploitation est limitée par la route reliant les Charbonnières à Mouthe sur territoire français. Il est facile d'atteindre le Chalet des Esserts depuis celle-ci grâce à un chemin asphalté. Un mur de pierres sèches entoure le pâturage. La mise à ban de plusieurs hectares de forêt au nord-est et au sud-est pourrait s'envisager sans diminuer la surface productive, ceci pour autant qu'un essartage efficace soit entrepris dans les combes maintenues en pâturage.

La prairie est partagée en 4 parcs dans lesquels on établit une rotation de la pâture. Dans 4 des 6 abreuvoirs, le niveau de l'eau est maintenu constant par flotteur. Pour alimenter les 2 autres bassins, on doit pomper l'eau. L'amodiateur amène une réserve de foin depuis son domicile. La litière se fait avec de la paille. On conduit le fumier chaque jour sur le pâturage avec le tracteur et un tombereau. Sa répartition s'effectue par grassons. Une fosse couverte de 30 m³ capte l'écoulement des étables. Elle est dotée d'un orifice de vidange par la pression naturelle en contrebas. Cependant, on effectue tout le purinage au moyen d'une bossette à pression. Cette fosse n'est plus étanche. Elle se remplit rapidement avec de l'eau d'infiltration, ce qui nécessite de la vidanger toutes les 3 semaines. 4000 kg de scories Thomas et 1000 kg de sel de potasse sont répandus en automne comme complément de fumure.

On traite à la machine qui fonctionne avec l'électricité du réseau. Le fromage est fabriqué dans une chaudière placée directement sur le feu. Le brassage s'effectue mécaniquement. Après la fabrication, une pompe électrique achemine les résidus vers la porcherie. Le bois de feu peut être prélevé sur le pâturage.

Bâtiments

Le chalet des Esserts est un solide bâtiment en maçonnerie. L'habitation, qui en occupe le nord-est, comprend 3 chambres à coucher à l'étage, un local de fabrication qui tient lieu en même temps de cuisine, une chambre à manger, une cave à lait et une cave à fromage. Le sol de cette dernière est revêtu de planelles. La citerne étant placée à un niveau légèrement plus élevé, l'eau parvient d'elle-même au local de fabrication. Le courant électrique 220 volts, de même que le téléphone sont installés.

Les deux grandes étables du chalet peuvent abriter 50 UGB. Elles sont à double rangée de couchers. Leur sol est en bois, sauf les allées centrales qui sont en dur avec rigole d'écoulement au centre. Chaque rangée est dotée de crèches. Une porcherie se trouve au sud-ouest du bâtiment. Dans une construction annexe également en dur, on trouve une écurie double à génisses de 20 places. Elle sert actuellement de porcherie. Une remise en bois est accolée à cette construction.

Améliorations à effectuer

- poursuivre l'essartage et élargir les combes au sud-est
- réparer la fosse à purin
- agrandir la surface bétonnée aux alentours du chalet

30 Le Muguet

Propriétaire et exploitant	: Bühlmann Jean, Apples
Altitude	: 1020 - 1067 m (bâtiment: 1067 m)
Surface pâturable épurée	: 27 ha
Charge en 1973	: 16 vaches 21 génisses âgées de 2 à 3 ans 41 génisses âgées de 1 à 2 ans 30 veaux
Provenance du bétail	: de la plaine, propriété de l'exploitant, et une partie du jeune bétail sous contrat pour l'élevage
Durée moyenne du pacage	: 150 jours
Mise en valeur du lait	: livré matin et soir à la fromagerie du Séchey
Personnel	: un vacher seul loge sur place

Conditions naturelles et économiques

Cette propriété a été créée par l'achat et le regroupement de plusieurs prairies de fauche. Elle se situe au nord du Séchey et touche au sud-est à la route cantonale menant aux Charbonnières. Au sud-ouest, elle est partiellement limitée par la route de Mouthe qui la franchit dans une combe. Une succession de dépressions et de monticules parfois prononcés donnent au terrain un relief mouvementé avec des pentes variées devenant fortes par endroits. Au nord-ouest, on trouve une combe plus large dans laquelle le sol se fait un peu doux. La couche de terre devient souvent faible sur les pentes du sud-est qui souffrent facilement de la sécheresse. Ailleurs, le sol atteint généralement une profondeur suffisante. La prairie demeurée très propre produit un excellent herbage en abondance.

Le bâtiment placé sur le point le plus haut de la propriété ne se trouve qu'à une centaine de mètres de la route de Mouthe. On y parvient par un chemin empierré. Au nord-ouest, un chemin emprunte la combe principale.

On a divisé la surface en 8 enclos. Le pâturage tournant est pratiqué tant avec les génisses qu'avec les vaches, chaque catégorie disposant de 4 parcs. On fait en outre brouter brièvement le jeune bétail après les vaches pour manger les refus. Les abreuvoirs sont au nombre de 5. Leur alimentation est assurée par des sources ou par le réseau d'eau du Séchey, le niveau des bassins étant maintenu constant par des flotteurs.

On récolte du foin sur des parcelles périphériques. Ce fourrage est stocké dans le bâtiment et permet de nourrir tout le troupeau à crèche durant 3 semaines à un mois l'automne. Il n'est fait usage de litière pour les vaches qu'en fin de saison. Les veaux sont en stabulation libre avec litière profonde de paille dans une écurie double. Il existe une fosse à purin de 35'000 l qu'on vidange avec la bossette à pression. Le fumier se mène avec la machine en automne. Depuis 3 ans, on applique chaque printemps 8000 kg d'un engrais complet NPK 7.14.38.

La traite s'effectue à la machine dont le fonctionnement est assuré par l'électricité.

Bâtiment

Il s'agit d'une construction récente en maçonnerie avec toit d'éternit. L'habitation est formée de 4 chambres, dont 2 situées à l'étage, d'une cuisine et d'une dépendance. Un système de pompage privé permet d'obtenir l'eau du Séchey sous pression dans le bâtiment. Le courant électrique 380 volts est installé.

Les vaches et une partie des génisses sont logées dans une écurie double de 34 places. Celle-ci est bien aménagée avec crèches et abreuvoirs automatiques. Les couches sont en bois et l'allée centrale possède au milieu un caniveau d'écoulement couvert. Une autre étable double de 18 places sert de stabulation libre pour 30 veaux. Cette écurie est équipée comme la précédente, mais elle ne possède pas d'abreuvoirs.

L'exploitant construit maintenant une nouvelle écurie pour la stabulation libre. 120 génisses pourront y trouver abri sur une superficie de 300 m² (20 x 15 m) entièrement revêtue de caillebottis et béton.

Pour ce pâturage, aucune amélioration notoire n'est à relever.

31 Le Revers

Propriétaire	: Commune du Lieu
Exploitant	: Rochat Jean et Rochat Samuel, Les Charbonnières
Altitude	: 1023 - 1095 m (bâtiment: 1040 m env.)
Surface pâturable épurée	: 24 ha
Charge en 1973	: 17 vaches 7 génisses âgées de 2 à 3 ans 8 génisses âgées de 1 à 2 ans 3 veaux
Provenance du bétail	: propriété des exploitants, sauf les génisses qui sont louées de la plaine
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Mise en valeur du lait	: conduit matin et soir à la fromagerie des Charbonnières
Personnel	: chacun des deux exploitants vient de- puis sa ferme traire son bétail.

Conditions naturelles et économiques

Cette exploitation pastorale est située au sud des Charbonnières, entre les terres cultivables proprement dites et le Lac de Joux. La ligne de chemin de fer Pont-Brassus la limite au nord-ouest sur 1500 m environ. Les surfaces herbeuses se rencontrent dans une grande combe parallèle à la voie ferrée et sur le haut du monticule longeant le lac. La pente assez forte qui sépare ces deux parties du pâturage est entièrement boisée. Ces prairies se rejoignent au nord sur une pente prononcée qui descend en s'atténuant. Dans la combe, on trouve un sol suffisamment profond. La couche de terre se montre sensiblement plus superficielle sur les hauteurs. A aucun endroit l'herbage n'a à souffrir d'un

excès d'humidité. La production fourragère reste assez moyenne. Il devrait être possible de l'intensifier sensiblement. On ne remarque pas beaucoup de mauvaises plantes, mais quelques sapelots mériteraient d'être éliminés par endroits. Il n'existe aucune clôture au sud-est où une falaise rocheuse domine le lac. Toutefois, les animaux ne s'aventurent pas sur la pente boisée précédant les rochers.

Il est question de soustraire de l'aire de parcours une partie du monticule au sud-ouest.

On atteint ce pâturage par le nord-ouest depuis Les Charbonnières. Le chemin d'accès est asphalté jusqu'au passage à niveau. Plus au nord, un chemin passant sous la voie de chemin de fer pénètre sur la prairie. Il se poursuit en empruntant la partie élevée de l'exploitation. Dans le sud-ouest, une parcelle sise au-delà de la voie ferrée appartient au pâturage. Le bétail s'y rend par un passage sous voie. Les vaches disposent de deux rechanges, tandis que le jeune bétail broute séparément dans un troisième parc. L'eau des Charbonnières parvient au chalet depuis lequel on alimente deux abreuvoirs dans le nord du pâturage. Au sud-ouest, il existe une citerne avec couvert sur la hauteur. Il serait possible d'alimenter deux bassins depuis celle-ci, l'un placé à proximité devant être desservi par pompage, et le second situé dans la combe inférieure relié à la citerne par une conduite souterraine. La citerne est pleine, mais ces installations demeurent malheureusement inutilisées.

On n'amène du fourrage sec qu'en cas de nécessité. La paille est employée pour la litière. Le fumier s'entasse près du chalet à même le sol. Il est évacué en fin de saison, soit avec un épandeur sur les surfaces accessibles, soit avec une remorque et réparti à la fourche là où la déclivité ne permet pas l'emploi de la machine. La fosse à purin totalise un volume de 43 m³. On la vidange au moyen d'une bossette à pression. La fumure chimique comprend 3000 kg de scories potassiques semées avec le tracteur.

On pratique la traite à la machine dont le fonctionnement est assuré par l'électricité.

Bâtiment

Celui-ci a été terminé en 1973. On la construit en bois sur fondations de maçonnerie. La toiture est recouverte de tôle ondulée. On y trouve un petit logement formé d'une chambre et d'une cuisine. Il n'existe malheureusement pas de local de service ou de réduit. L'eau sous pression provient des Charbonnières. L'électricité est installée.

L'écurie offre 33 places sur 2 rangées de couchers en bois munies de crèches. L'allée centrale est en ciment avec rigole d'écoulement couverte.

Améliorations à effectuer

- intensifier la fumure
- poursuivre l'essartage
- mettre en service l'abreuvoir situé dans la combe au sud-ouest

32 Le Bonhomme

Propriétaire

: Commune du Lieu

Exploitant	: Golay Armand, Les Charbonnières
Altitude	: 1100 - 1185 m (bâtiment: 1127 m)
Surface pâturable épurée	: 42 ha
Charge en 1973	: 2 juments suitées 2 chevaux adultes 1 pouliche âgée de 2 ans 33 vaches 1 génisse âgée de 2 à 3 ans 1 taurillon 24 veaux
Provenance du bétail	: Les chevaux, 16 vaches, le taurillon et 5 veaux appartiennent à l'exploitant. Le solde du bétail provient de la plaine
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Mise en valeur du lait	: la production est centrifugée sur place. On conduit chaque matin la crème à la gare du Pont d'où elle est acheminée vers Lausanne.
Personnel	: l'exploitant, son épouse et un fils adulte habitent sur place. Durant la journée, on descend à la ferme pour exécuter les fanages ou d'autres travaux.

Conditions naturelles et économiques

A sa partie inférieure, le pâturage du Bonhomme s'étend sur un plateau limité au sud et au nord par la forêt. Une combe pénètre dans cette dernière en direction des Esserts. Le terrain s'élève modérément en direction du nord-ouest dans une petite dépression qui aboutit sur un replat. Au sud-ouest de cette combe s'élève un monticule présentant des pentes moyennes exposées du sud à l'est par le sud-est. La profondeur du sol se montre assez favorable partout.

Le centre du pâturage qui s'exploitait autrefois en tant que prairie de fauche est demeuré assez propre et productif. Ailleurs, le fourrage est bon, mais la productivité pourrait s'améliorer par endroits. L'essartage des églantiers, noisetiers et sapelots est à poursuivre activement, surtout au sud-est et dans le nord-est en lisière. On ne remarque pas beaucoup de plantes nuisibles dans le fourrage.

La route reliant Les Charbonnières à Mouthe passe sur le plateau inférieur où se trouve une intersection menant au Séchey. Un chemin alpestre part de ce croisement et emprunte la combe du Bonhomme. Depuis cette voie asphaltée, on accède au chalet par un chemin goudronné récemment. La présence de ces routes dans le bas n'est pas pour faciliter l'exploitation de l'alpage, car les animaux n'ont pas accès librement sur celles-ci. A la partie inférieure, on a soustrait une partie de la forêt au parcours du bétail. Il serait encore possible de fermer les forêts de l'est et de l'ouest sur le monticule. L'aire de parcours comprend 5 parcs que séparent des clôtures de barbelés et les routes.

Trois citernes et un puit alimentent 4 abreuvoirs. Trois sont munis de flotteurs, tandis qu'au puit on doit pomper l'eau à bras. Aucun point d'eau ne se trouve dans la parcelle séparée par les routes au sud-ouest. L'exploitant amène une réserve de foin depuis sa ferme. Il est fait usage de paille pour la litière. La plupart du fumier est évacué au fur et à mesure avec un épandeur. Occasionnellement, on en stocke près du chalet sur le sol pour le répandre l'automne. Les déjections liquides provenant des étables sont recueillies dans une fosse de 20 m³. On purine au moyen de la bossette à pression. La fumure chimique annuelle comprend 6000 kg de scories Thomas, 4000 kg de sel de potasse et 1500 kg d'urée.

On traite à la machine. Le fonctionnement de cette installation et de la centrifuge est assuré par des moteurs à essence.

Bâtiment

Le chalet-étable du Bonhomme est une construction en dur de type traditionnel. Il porte la date de 1616. A l'habitation, on trouve 3 chambres, dont une au rez-de-chaussée. Un ancien local de fabrication tient lieu de cuisine. La chambre à lait et la cave sont toutes deux bétonnées.

L'eau de la citerne peut être aspirée par une pompe à bras installée à la cuisine. On s'éclaire avec des lampes à benzine portatives.

60 UGB trouvent abri dans deux écuries doubles communicantes. Leur sol est en bois, sauf les raies centrales qu'on a revêtues de ciment. On peut attacher 5 veaux dans un petit lazaret situé à côté de la porcherie à l'extrémité sud-ouest du chalet. Chaque étable est munie de crèches.

Améliorations à effectuer

- améliorer les accès aux étables en procédant au bétonnage d'une certaine surface au nord-ouest du bâtiment
- poursuivre activement l'essartage
- il serait préférable de pâturer la combe du sud-ouest depuis le pâturage des Esserts, étant donné qu'il ne se trouve pas d'abreuvoir dans cette partie.

33 La Cernia, La Palestine

Propriétaires	: La Cernia: Rochat Frères, Yverdon et Ste-Croix La Palestine: Village des Charbonnières
Exploitants	: Dubuis René, Aubonne et Rittener Edmond, Reverolle
Altitude	: 1070 - 1170 m (bâtiment: 1106 m)
Surface pâturable épurée	: 14 ha
Charge en 1973	12 vaches 5 génisses âgées de 2 à 3 ans 5 génisses âgées de 1 à 2 ans 7 veaux

Provenance du bétail	: de la plaine, propriété des exploitants
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Mise en valeur du lait	: conduit matin et soir à la ferme de l'Haut des Prés avec une charrette à bras. L'exploitant de cette ferme livre le lait à la fromagerie des Charbonnières en même temps que sa propre production
Personnel	: un vacher seul trayant à la main

Conditions naturelles et économiques

Cette exploitation d'estivage expose sa surface vers le sud-est en pente modérée. Son relief est assez ondulé par endroits, voire un peu mouvementé. Dans le bas, la couche de terre est suffisante. Le sol devient plus superficiel dans le haut, à l'exception de quelques replats ou combes plus favorisés. Le gros de la superficie du pâturage est occupée par la forêt. Le meilleur herbage se rencontre sur la partie inférieure. Au centre, la prairie se forme de plusieurs petites clairières trop ombragées où le boisement naturel prend un essor considérable. Sans entreprendre un essartage efficace, il n'est pas possible d'améliorer le rendement de ces surfaces.

On ne peut atteindre La Cernia qu'à pieds ou avec un véhicule tout terrain par un chemin herbeux. La route de Mouthe passe dans le bas de la propriété. On doit franchir celle-ci avec le bétail lorsqu'on le fait pâturer dans la parcelle située au sud. Les laitières restent sur la partie inférieure où elles disposent de 3 enclos, tandis que le haut du pâturage forme une seule parcelle réservée au jeune bétail. Les abreuvoirs sont alimentés par le vacher qui doit pomper l'eau des citernes du chalet et du bâtiment de la Palestine. Il existe un puits en contrebas de la route, mais son approvisionnement laisse quelque peu à désirer, si bien qu'on a renoncé à l'utiliser.

Les amodiateurs amènent une réserve de foin depuis la plaine, de même que la paille nécessaire pour la litière. On entasse le fumier directement sur le terrain. Son évacuation s'effectue l'automne avec la machine. Il n'existe pas de fosse à purin. 2400 kg d'engrais complet sont semés chaque printemps.

Bâtiment

Celui-ci est représenté par un chalet-étable en maçonnerie datant de 1892. L'entretien de cette construction est négligé. Les chéneaux qui récupèrent l'eau pour la citerne nécessitent des réparations. Le vacher habite un logement de deux chambres et cuisine. On trouve en outre une cave à lait. L'éclairage à gaz avec bouteille de butane est installé à la cuisine et à l'étable. On doit quérir l'eau à la citerne.

L'écurie en forme de L offre 15 places à vaches. Elle est dotée de crèches. Son sol est entièrement en bois. Le plancher des couches mériterait d'être remplacé. Une douzaine de veaux pourraient être attachés dans un lazaret. Cette écurie sert de stabulation libre pour les 7 veaux estivés.

Améliorations à effectuer

- entreprendre l'essartage et élargir les clairières

- améliorer le chemin d'accès
- contrôler le puit situé à la partie inférieure, refaire éventuellement le captage de la source qui l'alimente
- entreprendre les réparations qui s'imposent au bâtiment et en améliorer les alentours
- installer l'eau à l'intérieur avec une pompe à bras

34 Le Chalet Hermann

Propriétaire	: Commune du Lieu
Exploitant	: Genier Constant, Les Charbonnières
Altitude	: 1145 - 1235 m (bâtiment: 1223 m)
Surface pâturable épurée	: 24 ha
Charge en 1973	: 15 vaches 12 génisses âgées de 1 à 2 ans 7 veaux
Provenance du bétail	: propriété de l'exploitant, sauf 2 vaches de l'Orient et 7 génisses louées du Séchey
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Mise en valeur du lait	: livré matin et soir à la fromagerie des Charbonnières
Personnel	: l'exploitant et sa famille montent chaque soir pour la traite, passent la nuit au chalet et redescendent à la ferme le matin sitôt le travail terminé

Conditions naturelles et économiques

Ce pâturage communal est constitué de deux régions principales situées à des altitudes différentes séparées par une zone boisée. La partie élevée présente un plateau ondulé. A l'exception du nord-ouest, une pente modérée s'amorce dans la périphérie entre le plateau et la forêt. Plus au nord-ouest, on trouve une clairière peu déclive. La partie inférieure comprend un replat d'où 3 combes descendent modérément vers le sud-est. Dans l'ensemble, le sol se montre suffisamment profond. Le plateau environnant le chalet produit le meilleur herbage. Le reste du pâturage pourrait être tout aussi productif s'il bénéficiait de la même fumure. Des mauvaises plantes de différentes espèces poussent par places, mais en quantité modérée. Sur la partie inférieure, on remarque passablement de gentianes. Dans la combe centrale en contrebas du couvert, on assiste à un boisement intensif par l'épicéa. Le sol étant plutôt médiocre à cet endroit, on aurait tort d'entraver cette évolution naturelle. L'essartage des buissons reste à poursuivre ici et là. On devrait aussi exiger l'évacuation des branchages laissés sur la prairie par les bûcherons.

On parvient à cette exploitation grâce à un chemin asphalté passant par le Bonhomme. Un mur de pierres sèches constitue la clôture périphérique. A la suite d'une mise à ban dans la partie nord du pâturage du Bonhomme, une parcelle limitrophe isolée a été rattachée au Chalet Hermann. On a destiné au reboisement une combe où se trouve un couvert avec citerne. L'eau parvient néanmoins par une conduite en bordure du pâturage où est placé un bassin avec flotteur. La citerne du chalet alimente un abreuvoir placé en contrebas muni d'un flotteur. Sur la partie inférieure se trouve une citerne dont l'abreuvoir doit être desservi manuellement. Pour améliorer la répartition des points d'eau, on a placé une baignoire en bordure du chemin d'accès. On y amène de l'eau avec les boilles au retour de la fromagerie. Les vaches et les veaux broutent la partie supérieure qui se divise en deux parcs. Le bas de l'exploitation est réservé aux génisses.

Le chalet contient un peu de foin provenant de la ferme. Il n'est pas fait usage de litière pour les vaches. On ne met de la paille que pour les veaux qu'on loge en stabulation libre. La bouse est transportée au fur et à mesure avec le tracteur et le tombereau, puis répartie sur la prairie par grassons. Il existe une fosse à purin de 40 m³ construite en 1970. On la vidange à l'aide d'une bossette à pression. La fumure est complétée par 1500 kg de scories potassiques semées en automne et par 1000 kg de superphosphate qu'on répand au printemps.

La traite s'effectue à la machine. Le fonctionnement de cette installation est assuré par un moteur à essence.

Bâtiment

L'ancien bâtiment ayant été détruit par le feu, on a construit le chalet-étable actuel en 1925. La partie habitable se forme de 2 chambres situées à l'étage et d'un local pour la fabrication fromagère qui tient lieu de cuisine. La cave à fromage et la chambre à lait existent également. L'eau de la citerne peut être pompée manuellement de l'intérieur. On s'éclaire au moyen de lanternes portatives à gaz.

L'étable double peut abriter 25 UGB. Celle-ci est munie de crèches. Les couchers sont en bois sur la partie postérieure et en planelles sur la partie antérieure. L'allée centrale a été transformée en 1970 lorsqu'on a construit la fosse à purin. Elle est aménagée en dur avec conduite d'écoulement couverte au centre. Les veaux trouvent place dans un lazaret séparé. La porcherie située à côté de celui-ci reste inutilisée.

Améliorations à effectuer

- poursuivre l'essartage des sapelots et buissons
- enlever les branchages laissés sur la prairie par les bûcherons
- intensifier la fumure aux engrais chimiques
- installer un abreuvoir automatique à la Citerne des Trésys

35a Le Crêt à Chatron Vieux

35b Le Crêt à Chatron Neuf

Propriétaire

: Commune du Lieu

Exploitant	: Syndicat agricole, Les Charbonnières
Altitude	: 35a = 1165 - 1215 m (bâtiment: 1207 m) 35b = 1140 - 1216 m (bâtiment: 1210 m)
Surface pâturable épurée	: 35a = 25 ha 35b = 24 ha
Charge en 1973	: 20 génisses âgées de 2 à 3 ans 41 génisses âgées de 1 à 2 ans 12 veaux
Provenance du bétail	: 39 bêtes proviennent de la commune; le solde est loué de la plaine
Durée moyenne du pacage	: 120 jours pour les 2 pâturages
Personnel	: un garde-génisses seul

35a Le Crêt à Chatron Vieux

Conditions naturelles et économiques

Ce pâturage est entièrement entouré d'un mur qui englobe de grandes surfaces forestières. Au centre, la prairie s'étend sur un plateau occupant les hauteurs d'un monticule. Des surfaces herbeuses descendent vers l'est et vers le sud en pente moyenne à modérée, puis le terrain s'aplanit pour former de beaux replats. Au nord, on trouve une large combe ouverte en faible déclivité, isolée par la forêt. Cette prairie nommée le Plan de la Baume s'oriente vers le nord-ouest. Elle pourrait s'exploiter plus intensivement. On y remarque un fort reboisement naturel par l'épicéa.

La couverture de terre végétale se montre suffisante en général. Le sol se fait plus superficiel sur les bosses et dans les pentes où l'on peut voir quelques affleurements rocheux ou blocs en surface. L'essartage des buissons de noisetiers et d'églantiers s'impose un peu partout. Dans l'ensemble, la prairie produit un bon herbage, surtout sur le plateau central et à l'extrémité sud. On ne remarque pas d'espèces nuisibles envahissantes.

Depuis le Crêt à Chatron Neuf, où l'on parvient par un chemin goudronné, l'accès est empierré jusqu'en bordure du plateau central, le dernier tronçon étant tracé directement à travers pré.

La saison d'alpage commence sur ce pâturage où le troupeau séjourne trois semaines. On déplace ensuite le bétail sur le Crêt à Chatron Neuf pour 4 semaines. Plus tard, on pratique l'alternance à raison de 3 semaines sur chaque pâturage. Dès le 10 septembre, le bétail parcourt librement sur les deux Crêts à Chatron jusqu'à la désalpe.

La prairie du Crêt à Chatron Vieux ne comporte aucune séparation. L'eau est tirée de la citerne du chalet, d'un puit situé à l'extrémité nord-ouest sur le Plan de la Baume et d'un deuxième puit placé en limite au sud-est qui permet d'alimenter les deux pâturages. Ces trois abreuvoirs doivent être desservis par le garde-génisses à l'aide de pompes. Une réserve de fourrage sec amenée depuis les Charbonnières est à disposition. On ne fait pas la litière. Les déjections solides s'évacuent au fur et à mesure par tombereau avec un tracteur pour être réparties en grassons. Le volume de la fosse à purin atteint 20 m³. Elle est dotée d'un orifice de vidange qui n'est plus utilisé, car on purine avec une

bossette à pression. La fumure chimique appliquée comprend 1500 kg de scories Thomas et 750 kg de sel de potasse.

Bâtiment

Ce chalet-étable en maçonnerie et à toiture de tôle se trouve en bon état. Il abrite un logement de 2 chambres, dont une située à l'étage, cuisine et cave à lait. On doit prendre l'eau dehors à la citerne. L'éclairage se fait avec des fallots à pétrole.

On peut attacher 70 génisses dans 3 écuries doubles communicantes. Les deux plus grandes possèdent des crèches partout, tandis que la troisième n'en est munie que sur une rangée. Le sol de ces étables est entièrement en bois. Une dizaine de jeunes bovins trouvent en outre place dans un petit lazaret sur une seule rangée.

Améliorations à effectuer

- poursuivre l'essartage
- intensifier la fumure
- automatiser l'alimentation des abreuvoirs
- améliorer le chemin d'accès
- installer une pompe à eau à la cuisine

35b Le Crêt à Chatron Neuf

Conditions naturelles et économiques

Ce pâturage se situe à l'est du précédent. Dans le haut, la prairie s'étend sur un plateau ondulé. Le terrain un peu mouvementé descend modérément vers le sud/sud-ouest, donnant lieu par endroits à des pentes plus prononcées. Sur la partie inférieure, la déclivité est faible et il se forme quelques replats. La profondeur du sol varie d'un endroit à l'autre. Elle se montre suffisante dans le haut. Au centre sur la pente, de même qu'à l'est du chemin d'accès sur la partie inférieure, on remarque quelques emplacements plus arides présentant des roches affleurantes et quelques blocs. Ces régions plus médiocres s'envahissent rapidement par différentes espèces de feuillus et par les églantiers. Le meilleur fourrage croît aux environs du chalet et à la partie inférieure, notamment sur le côté ouest du chemin. L'herbage se fait plus lignifié ailleurs. Les mauvaises plantes les plus remarquées sont les euphorbes et les genets sagittés.

Le chemin conduisant au Crêt à Chatron se poursuit en direction de la forêt du Risoux. Il est asphalté jusque dans le haut du pâturage. On atteint le chalet par un chemin empierré. Toute la surface est livrée simultanément au parcours du bétail. Les bêtes peuvent boire à un abreuvoir placé près du puit situé en limite dans le bas et à un bassin muni d'un flotteur qu'alimente la citerne du bâtiment. Il existe une troisième citerne à la partie centrale dont l'approvisionnement est assuré par la plateforme supérieure construite en forme de cuvette. Les animaux pouvant accéder sur cette dalle, l'eau de la citerne souillée par les excréments ne peut plus s'utiliser.

Un peu de fourrage de secours et de la paille ont été amenés au chalet. On ne fait toutefois pas de litière. Le fumier se mène chaque jour en grassons. Une

fosse de 20 m³ capte l'écoulement des écuries. Elle possède un orifice de vidange en contrebas qu'on n'utilise plus depuis que le purinage s'effectue au moyen de bossettes à pression. Pour compléter la fumure, il est semé annuellement 1500 kg de scories Thomas et 750 kg de sel de potasse.

Bâtiment

Il s'agit d'un chalet-étable de type traditionnel construit vers le début de ce siècle. Pour se loger, le garde-génisses dispose de 2 chambres à l'étage, d'une cuisine et d'une chambre à lait qui tient maintenant lieu de cave. La cuisine est plafonnée. L'eau y est installée avec une pompe.

Deux étables doubles communicantes disposées longitudinalement permettent l'attache de 75 génisses. Les couches sont revêtues de bois et les larges raies centrales sont en ciment. Il existe des crèches sur chaque couche.

Ce bâtiment se présente en très bon état.

Améliorations à effectuer

- intensifier la fumure par endroits
- poursuivre l'essartage
- clôturer la forêt à l'ouest sur la partie inférieure afin d'en interdire l'accès au bétail
- nettoyer la citerne du centre, installer une clôture autour de sa plateforme et disposer à nouveau un abreuvoir sur cette partie du pâturage

36 La Muratte

Propriétaires et exploitants	: Rochat Gaston, Les Charbonnières Rochat Jean, " Rochat Samuel "
Altitude	: 1165 - 1215 m (bâtiment: 1197 m)
Surface pâturable épurée	: 29 ha
Charge en 1973	: 21 génisses âgées de 2 à 3 ans 23 génisses âgées de 1 à 2 ans 3 veaux
Provenance du bétail	: 3 veaux et 5 grandes génisses appartiennent aux exploitants. Les autres animaux sont loués pour l'estivage, dont 3 grandes génisses et 16 petites de la zone de montagne, le solde venant de la plaine
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Personnel	: l'un des exploitants passe la saison au chalet

Conditions naturelles et économiques

Cette propriété se situe à l'extrémité nord de la commune et voisine au nord-

est un pâturage communal de Vallorbe. Son relief est un peu mouvementé. Le mur périphérique qui tient lieu de clôture, englobe de grandes étendues boisées dans son périmètre. Les plus importantes surfaces prairiales se rencontrent sur la moitié sud-ouest. Dans le haut à l'ouest, on trouve un beau plateau propre où l'on récoltait anciennement du fourrage sec. De là, le terrain descend moyennement vers le sud-est en donnant lieu à d'étroites combes parallèles. Le terrain amorce une inclinaison en direction du sud où l'on trouve une grande combe. L'est de la propriété regarde plutôt au nord en pente douce et régulière. Dans l'ensemble, la couche de terre végétale est satisfaisante à bonne. Dans l'est, le sol devient doux sur un plan incliné. Il se compose de terre noire qui produit une herbe médiocre. Les surfaces fourragères les plus intéressantes se situent à l'angle nord-ouest, au centre et au sud par endroits. Par places, on remarque beaucoup de mauvaises herbes de différentes espèces qu'une fumure chimique plus intensive ferait disparaître. Au sud et à l'est surtout, le boisement naturel par les noisetiers et les sapelots prend un essor considérable.

On atteint la Muratte par le Chalottet jusqu'où le chemin est goudronné. Le dernier tronçon empierré est facilement praticable en voiture. Une clôture de barbelés partage la surface en deux parcs dans lesquels on fait alterner la pâture. La citerne du chalet et un puit alimentent deux abreuvoirs au centre de la propriété. Le garde-génisses doit y pomper l'eau. Au nord-est, un troisième abreuvoir muni d'un flotteur s'approvisionne à un puit. Cette installation qui recueille de l'eau de surface nécessite quelques améliorations de captage. Les exploitants amènent au chalet une réserve de fourrage et de la paille avec laquelle on fait la litière. Le tas de fumier est disposé sur le sol. Son évacuation s'effectue en fin de saison, en partie avec un épandeur, ou avec une remorque là où le terrain ne permet pas de se rendre avec la machine. Il existe une fosse à purin d'une capacité de 16'000 l. Elle est vidangée à l'aide d'une bossette à pression. L'engrais chimique se sème entièrement au tracteur. On répand annuellement 3500 kg de scories potassiques.

Bâtiment

Ce chalet-étable en maçonnerie porte la date de 1721. Le garde-génisses dispose de deux chambres situées à l'étage. La pièce qui servait autrefois pour la fabrication fromagère tient lieu de cuisine. La cave à fromage et la chambre à lait existent encore. Une pompe à bras installée à la cuisine permet d'aspirer l'eau de la citerne. Pour l'éclairage, on se sert d'une lampe à gaz portative.

Il est possible d'attacher 55 génisses dans deux étables doubles. Leur sol est entièrement en bois, y compris les allées centrales. Les murs de ces écuries ont été recrépis en 1972. Il n'existe pas de crèche. L'ancienne porcherie sert de réduit.

Améliorations à effectuer

- intensifier la fumure chimique
- entreprendre un essartage efficace
- refaire le captage de la source alimentant le puit au nord-est

37 Le Chalottet

Propriétaire et exploitant	: Rochat Emile, Les Charbonnières
Altitude	: 1130 - 1200 m (bâtiment: 1198 m)
Surface pâturable épurée	: 28 ha
Charge en 1973	: 1 taureau 5 vaches 24 génisses âgées de 2 à 3 ans 14 génisses âgées de 1 à 2 ans
Provenance du bétail	: le taureau, 5 vaches et 6 grandes génisses appartiennent à l'exploitant. 8 grandes génisses et les 14 moyennes sont des animaux de plaine pris en estivage. Le solde est loué de la commune.
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Mise en valeur du lait	: alimentation de jeunes veaux d'élevage et d'un veau d'engraissement
Personnel	: l'exploitant seul passe l'été au chalet

Conditions naturelles et économiques

Cette exploitation d'estivage expose ses terres au sud-est. La partie centrale un peu ondulée accuse une faible déclivité. La pente augmente dans le sud-est et le sud. Au nord se creuse une combe partiellement exposée au revers. Les surfaces herbeuses s'étendent du nord au sud en passant par le centre et l'est, les parties ouest et nord-ouest étant plutôt occupées par la forêt dans laquelle pénètrent quelques étroites bandes de prairie. La couche de terre végétale se montre suffisante sur la majorité de la surface. Le sol assez productif donne un bon herbage. Les mauvaises plantes telles qu'euphorbes et millepertuis croissent surtout dans les régions retirées et dans les combes trop étroites. Quelques églantiers et sapelots mériteraient encore d'être coupés. Il faut cependant reconnaître que la tenue de ce pâturage est bonne.

Le chemin menant à La Muratte emprunte le pâturage dans l'est. Il est asphalté jusqu'à 200 m au nord-est du chalet. On atteint ce bâtiment par un chemin empierré. Toute la superficie de l'alpage est livrée simultanément au parcours du bétail. Les deux citernes du chalet alimentent chacune un abreuvoir. Dans le sud en bordure du chemin d'accès se trouve une citerne avec couvert où l'on doit pomper l'eau dans l'abreuvoir. Il manque un point d'eau dans le nord. Une réserve de foin est amenée. Il n'est pas fait usage de litière. On conduit le fumier chaque jour sur la prairie avec le tracteur et un tombereau pour le répartir par grassons. Sous les étables se trouve une fosse à purin d'une contenance de 20'000 l environ. Elle est dotée d'un orifice de vidange par pression naturelle. On répartit le purin au moyen d'une bossette à pression. 5000 kg de scories potassiques semées en automne viennent compléter la fumure.

Bâtiment

On a construit le chalet actuel en 1924, le précédent bâtiment ayant été détruit par le feu. La tôle de sa toiture qui devient rouillée devrait être repeinte. La partie habitable se forme de 2 chambres à coucher aménagées à l'étage et d'une cuisine. On y trouve en outre un local de fabrication et une cave à lait.

L'éclairage à gaz butane est installé au rez-de-chaussée et à l'étable. On peut obtenir l'eau de la citerne à l'intérieur en actionnant une pompe manuelle.

Une cinquantaine de génisses trouvent abri dans deux écuries doubles contiguës. Les couchers et les allées sont en bois. Les crèches font défaut.

Améliorations à effectuer

- poursuivre l'essartage
- partager la surface en 2 parcs et faire alterner la pâture
- il serait indiqué de créer un abreuvoir supplémentaire au nord du pâturage, éventuellement à la limite de La Muratte, ce qui permettrait d'alimenter les 2 exploitations simultanément
- repeindre la toiture du chalet

38 Les Grandes Cernilles

Propriétaires	: Chappuis Charles - Auguste, Cuarnens Chappuis William, Cuarnens
Exploitant	: Chappuis Charles-Auguste, Cuarnens
Altitude	: 1020 - 1200 m (bâtiment: 1025 m)
Surface pâturable épurée	: 20 ha
Charge en 1973	: 12 vaches 13 génisses âgées de 2 à 3 ans 6 génisses âgées de 1 à 2 ans 10 veaux
Provenance du bétail	: de la plaine, propriété de l'exploitant excepté 6 génisses et 4 veaux
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Mise en valeur du lait	: livré matin et soir à la fromagerie des Charbonnières par l'exploitant d'un pâturage voisin
Personnel	: un vacher trayant à la main. Celui-ci habite le chalet à l'année

Conditions naturelles et économiques

Cette propriété prend pied dans une grande combe dont elle occupe en particulier le flanc nord-ouest. Une étroite bande de terrain assez inclinée s'étire vers le sud-ouest entre une côte boisée et le pâturage voisin. Le nord du pâturage présente des combes prononcées. Celles-ci vont en s'élevant parallèlement dans la forêt en direction de l'ouest en pente moyenne à modérée. Dans toutes ces dépressions, on rencontre une couche de terre suffisamment importante. Certains endroits accusent un léger excès d'humidité. Sur les monticules, le sol se montre généralement plus superficiel. Dernièrement, on a entrepris de grands travaux d'essartage pour élargir les combes trop étroites et apporter de la lumière à la prairie. Ce pâturage est bien exploité. Il produit un fourrage assez abondant de bonne qualité.

Le chemin d'accès empierré aboutit dans la grande combe en contrebas du bâtiment. Ce dernier peut être atteint facilement avec un véhicule tout terrain par un chemin de terre battue.

On a divisé la surface de parcours en 4 enclos, dont 3 sont réservés aux laitières. Les réserves d'eau représentées par la citerne du chalet et par 3 puits sont suffisantes. Deux points d'eau ont été équipés d'abreuvoirs automatiques à aspiration actionnés par le bétail. Les autres bassins doivent être desservis par le vacher. L'exploitant amène du foin depuis son domicile, de même que la paille nécessaire pour la litière. On attèle chaque matin une vache au tonneau pour conduire le fumier. Il n'existe malheureusement pas de fosse à purin. Des scories et du sel de potasse sont semés l'automne en bonne quantité. On ajoute encore un engrais complet au printemps.

Bâtiment

Il s'agit d'une construction en dur avec toit de tôle. Le vacher dispose d'un logement de deux chambres et d'une cuisine, complété par une cave et une ancienne chambre à lait. L'eau est installée à l'intérieur avec une pompe à bras. Une bouteille de butane fournit le gaz d'éclairage à la cuisine et à l'étable.

Si le logement est assez bon, les étables nécessitent une transformation et un assainissement. On peut attacher 25 UGB dans une étable double sans crèche et trop étroite. Une écurie simple peut accueillir 14 génisses. En 1967, on a aménagé les accès en ciment.

Améliorations à effectuer

- aménager le chemin en dur jusque devant le bâtiment
- recouvrir d'une dalle le puit situé dans la combe au nord
- creuser une fosse à purin
- transformer les étables afin de les rendre plus larges et les munir de crèches

39 Les Petites Cernilles

Propriétaire	: Commune du Lieu
Exploitant	: Rochat Samuel, L'Epine, Les Charbonnières
Altitude	: 1095 - 1140 m (bâtiment: 1119 m)
Surface pâturable épurée	: 13 ha
Charge en 1973	: 17 vaches 1 génisse âgée de 2 à 3 ans 4 veaux
Provenance du bétail	: propriété de l'exploitant, sauf 5 vaches louées de la plaine
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Mise en valeur du lait	: livré matin et soir à la fromagerie des Charbonnières

Personnel

: l'exploitant vient traire et donner
les soins au bétail depuis sa ferme

Conditions naturelles et économiques

Ce pâturage communal se situe dans une grande combe qui descend vers le sud-ouest en faible déclivité. Il occupe cette dépression par moitié avec le pâturage des Grandes Cernilles. La couche de terre végétale est suffisamment importante. Toutefois, plusieurs bancs de roche saillent en surface sur de longues distances. Quelques buissons croissent sur ceux-ci par places, mais dans l'ensemble la prairie est maintenue propre. Il croît un herbage abondant contenant peu de mauvaises plantes.

Cette propriété a été dotée d'un nouveau chemin d'accès qu'on a partiellement asphalté. Des murs et des clôtures de barbelés marquent le périmètre du pâturage et empêchent le bétail de pénétrer dans la forêt au sud-est. Le partage de l'aire de parcours en 3 parcs permet de pratiquer le pacage intensif par rotation. Trois abreuvoirs sont approvisionnés par la citerne du chalet et par un puit. Seul un abreuvoir est automatisé, le niveau de l'eau étant maintenu constant par un flotteur. Les deux autres doivent être alimentés manuellement par l'amodiateur.

On dispose d'une réserve de foin provenant de la ferme. Aucune litière n'est utilisée. Les excréments sont répartis par grassons sur la prairie au fur et à mesure, leur transport étant effectué avec le tracteur et un tombereau. En automne, on amène en outre du fumier de la ferme sur le pâturage. L'écoulement des étables s'en va dans une fosse de 20 m³ qui possède un orifice de vidange par la pression naturelle. Le purinage s'effectue au moyen d'une bossette à pression. Pour compléter la fumure, il est répandu annuellement 1500 kg de scories Thomas et 700 kg de sel de potasse en fin de saison. Au printemps, on sème 250 kg de nitrate d'ammoniaque.

Bâtiment

Le pâturage des Petites Cernilles dispose d'un très bon chalet en maçonnerie. On l'a totalement restauré en 1964. Son logement n'est occupé qu'occasionnellement par l'amodiateur. On y trouve 2 chambres et une cuisine. L'éclairage au gaz butane est installé partout. L'eau parvient à l'évier depuis un réservoir placé à l'étage qu'on doit remplir au préalable avec une pompe manuelle.

Une étable double dotée de crèches permet l'attache de 18 gros bovins. Les couches sont en bois et l'allée centrale est en ciment. Il est possible de loger 6 veaux dans un petit lazaret.

Cette exploitation pastorale ne nécessite pour l'instant pas d'amélioration notoire.

—o0\$0o—

TABLEAU DES A.P.G.S. I

TABLEAU DES ALPAGES																
No	Nom de l'alpage	Production principale	Nombre de pâturages	Nombre d'exploitations alpêtres	Etendue de l'alpage		Têtes estimées en 1973									
					Surfaces mesurées			Surface pâturable épurée	Chevaux de plus de 3 ans	Chevaux de moins de 3 ans	Juments suitées	Taureaux et vaches	Vaches	Célistes de plus de 2 ans	Jeune bétail	
					Superficie productive totale	Foin d'alpage	Marnis à litière								de 1 à 2 ans	de moins d'un an
<u>I Les exploitations prospères</u>																
3 ¹ a	Le Crêt à Badau															
3 ¹ b	La Combe	lait	1	1	18			18				1	18			5
4 ¹	Les Sagnes	lait	1	1	8		2	6					6			3
7 ¹	Le Pâturage de L'Epine élevage		1	1	11			11						6	19	
7 ²	Le Pâturage de l'Haut lait des Prés		1	1	17			17					18			3
<u>II Les Exploitations d'estivage</u>																
10	Combe Noire	fromage	1	1	34			34			1		36	2		
11	Le Curtil	élevage	1	1	7,5			7,5						6	7	6
12	Les Tillottes	élevage	1	1	19		1	18						20	20	
13	Les Queues	lait	1	1	30			30				1	37			14
14	Chez Noire Cart	lait + élevage	1	1	18			18			1	1	23	12		14
15	Sur Le Crêt	lait + élevage	1	1	14,5			14,5					15	7	5	9
16	Chez Lucien	lait + élevage	1	1	47	0,4		47	1	1		1	30	12	17	15
17	Les Combes	lait + élevage	1	1	39			39				1	30	7	10	16
18	Le Charroux	lait + élevage	1	1	7			7					4	6		

Commune du Lieu

Commune du Lieu

Chèvres	Durée moyenne du pacage en jours	Charge 1973		Surface de pâturages en ha		Origine du bétail activé en 1973			Propriétaire de l'alpage	Exploitant de l'alpage	Personnel occupé en 1973			
		en pré- quiers	en pré- quiers normaux	par pré- quier	par pré- quier normal	de la commune	du dehors				de 15 ans M	et plus P	de moins P	de 15 ans M
							de commune	de montagne						
	120	21	25	0,86	0,72	21			Commune du Lieu	Lugrin César, Le Séchey				
	120	7	8	0,86	0,75	7			Commune du Lieu	Meylan Maurice, Le Séchey				
	120	16	19	0,69	0,57	5		11	Plusieurs privés, dont les exploitants	Rochat Samuel et Rochat Etille, L'Epine				
	110	19	21	0,9	0,81	19			Rochat André, L'Haut des Prés	Rochat André, L'Haut des Prés				
	120	39	47	0,87	0,73	31		8	Commune du Lieu	Gelay Roland, Les Charbon- nières	1			
	150	11	17	0,68	0,44		11		Burnier Henri, L'Geofferie, Commune du Chanit	idem				
	120	28	34	0,64	0,53			28	Dovey Daniel, Crissier + parcelles communales en location	Dovey Daniel, Crissier				
	130	43	56	0,70	0,54			43	Desprez Jean, Lausanne + parcelles communales en location	Mod Frères, Essertines- sur-Rolle	1			
	120	40	40	0,45	0,38			40	Commune du Lieu	Delay Edmond, Monnaz	1	1		
	120	27	32	0,54	0,45			27	Roch Jean-David, Ballens	Roch Jean-David, Ballens	1			
140 120	58	75	0,81	0,63			58	Commune du Lieu	Vidoudez Georges, Clarmont	2				
	120	48	58	0,81	0,67			48	Commune du Lieu	Tinguely Marcel, Apples	1	1		
	120	9	11	0,78	0,64			9	Commune du Lieu et Bourgeois Henri, Sullens	Bourgeois Henri, Sullens	1	1		

EXPLICATION DU TABLEAU

Systèmes d'exploitation

Dans le système pacager, on distingue, dans le Jura, les exploitations pacagères des exploitations d'estivage.

Les exploitations pacagères sont des exploitations dont les terres cultivables proprement dites constituent l'élément économique dominant. Les pâturages sont réservés en premier lieu à l'estivage du troupeau de la ferme, bien qu'il ne soit pas rare non plus que celle-ci accepte encore du bétail étranger.

En revanche, les exploitations d'estivage servent avant tout à l'estivage du bétail. Les terres cultivables proprement dites, qui ne représentent qu'une infime partie de l'étendue du domaine, sont en général exploitées par la famille du berger. Dans les exploitations qui ne sont pas habitées toute l'année, ce qui se rencontre assez rarement dans le Jura, les terres cultivables sont insignifiantes ou bien inexistantes ou se limitent à des prés de fauche clôturés, produisant du foin d'appoint en période de pacage.

Les allmends occupent une place intermédiaire entre les exploitations pacagères et les exploitations d'estivage. Lorsque le bétail y est conduit chaque jour à partir du village ou de la ferme, ces terrains rentrent dans la catégorie des exploitations pacagères. Ils sont en revanche réputés "exploitation d'estivage" lorsqu'on y trouve des bâtiments (loges) qui servent d'abri au bétail estivé, ce qui exige en outre la présence d'un berger.

Données quant à la surface

Pâturage boisé (col.6). De la surface exploitée comme forêt et pâturage, seule a été portée dans la colonne 10, la partie servant de pâturage.

Pré d'alpage (col.7). Il s'agit d'une surface de l'exploitation d'estivage spécialement réservée pour la production de foin, sise généralement à proximité du bâtiment. Le foin récolté étant donné au bétail durant l'estivage, le pré d'alpage est compté dans la colonne 10 comme surface entière. Les prés d'alpage ne se rencontrent que dans les exploitations d'estivage qui ne sont pas habitées toute l'année.

Terres cultivables proprement dites (col.8). [enclos, domaine de base, etc.]. Il faut entendre par là les prairies et les champs qui ne servent pas à l'estivage du bétail. Ces surfaces ne sont pas non plus comprises dans la colonne 10.

Prés à litière (col.9). Ne sont comptées ici que les surfaces exploitées pour la litière; elles ne sont donc pas comprises dans la colonne 10.

Berne, le 19 avril 1972

cm

Surface pâturable écurée (col.10). Elle se compose des surfaces absolues et réduites, et sert au calcul de la surface pâturable par pâquier (col.25) et par pâquier normal (col.26).

Durée moyenne du pacage en jours (col.22). Pour les exploitations pacagères où le bétail est régulièrement nourri d'herbe durant la période de pacage (cela concerne avant tout les exploitations engagées dans la production laitière), les jours de pacage se réduisent en proportion de l'importance de l'affouragement à l'étable.

Charge du pâturage

Un pâquier: Besoin fourrager d'une vache (UGB) durant la période habituelle de pacage

Un pâquier normal: Besoin fourrager d'une vache (UGB) durant 100 jours

Calcul de la charge par oéquier

Chevaux:	Jument suitée	2	pâquiers
	Chevaux de plus de 3 ans	1 1/2	pâquier
	Poulains de 2 à 3 ans	1	pâquier
	Poulains d'un an à 2 ans	2/3	pâquier
Bovins	Taureaux et boeuf d'un an à 2 ans	4/5	pâquier
	Taureau et boeuf de plus de 2 ans	1	pâquier
	Vache	1	pâquier
	Génisse de plus de 2 ans	4/5	pâquier
	Génisse d'un an à 2 ans	3/5	pâquier
	Veau de moins d'un an	1/3	pâquier
Menu bétail:	Mouton	1/6	pâquier
	Chèvre	1/6	pâquier

Provenance du bétail estivé (col.27 à 29). La limite inférieure du cadastre de la production animale est celle qui fixe la zone de montagne.

TABLEAU DES ALPAGES II

No	Nom de l'alpage	Production principale	Nombre de pâturages	Nombre d'exploitations alpêtres	Etendue de l'alpage		Têtes estimées en 1973									
					Surfaces mesurées en ha			Surface pâturable épurée	Chevaux de plus de 3 ans	Chevaux de moins de 3 ans	Juments suitées	Taureaux et boucs	Vaches	Cénaisses de plus de 2 ans	Jeme bétail	
					Superficie productive totale	Foin d'alpage	Herbais à litière								de 1 à 2 ans	de moins d'un an
19	La Grande Tête	élev.+engr. des veaux	1	1	48		48	1				3	50	30	10	
20	L'Allemagne	lait + élevage	1	1	21	2,3	21					20	13	13	12	
21	Les Grands Buissons	lait + élevage	1	1	43		43				1	31	8	7	10	
22	La Frasse	lait	1	1	31		31					30			12	
23	Le Pré de Ville	lait	1	1	15		15					17	1		5	
24	La Ripière	lait + élevage	1	1	19		19					12	4	8	5	
25	Les Plainoz (aux Heylan)	lait+élevage	1	1	16		16					12	4	8	10	
26	Les Plainoz (aux Aubert)	lait+élevage	1	1	23		23	1			1	18	6	20	7	
27	Le Chalet Neuf	crème +élevage	1	1	35		35					31	12		12	
28	Le Pré Gentet	lait + élevage	1	1	32		32					21	10	15	17	
29	Les Esserts	fromage	1	1	39		39					50				
30	Le Huguet	lait + élevage	1	1	27		27					16	21	41	30	
31	Le Revers	lait + élevage	1	1	24		24					17	7	8	3	
32	Le Bonhomme	crème+élevage	1	1	42		42	2	1	2		33	1	1	24	
33	La Cernia, La Palestine	lait+élevage	1	1	14		14					12	5	5	7	

Commune du Lieu

Chèvres	Durée moyenne du préage en jours	Charge 1973		Surface de pâturages en ha		Origine du bétail estivé en 1973			Propriétaire de l'alpage	Exploitant de l'alpage	Personnel occupé en 1973				
		en pâquiers	en pâquiers normaux	par pâquier	par pâquier normal	de la commune	du dehors				M	F	M	F	
							de commune	de montagne							de commune de plaine
120	66	79	0,73	0,67	2			64	Commune du Lieu	Syndicat agricole, Le Lieu	1	1	1	2	
130	42	55	0,50	0,42				42	Baiche Marc, Soubraz	Bataillard Charles, Pampigny	1	1	1	2	
120	45	55	0,94	0,78	35	4	7		Commune du Lieu	Rohner Ernest, Le Lieu					
120	34	41	0,92	0,76	28	3	3		Commune du Lieu et plusieurs privés	Romanens François, Les Charbonnières	1	1			
120	19	23	0,79	0,65	19				Commune du Lieu	Bachelard Edmond, Le Lieu					
120	19	23	1,00	0,83	19				Commune du Lieu	Rochat Victor, Le Séchey					
120	23	28	0,7	0,57				23	Meylan Emile et Robert Le Lieu	Vallotton André, Aïez	1	1			
120	39	47	0,59	0,49	31			8	Aubert Bernard, Le Lieu	Aubert Bernard, Le Lieu	1	1			
120	45	54	0,78	0,65	41	4			Commune du Lieu	Guignard Armand, Le Lieu	2				
120	44	53	0,73	0,6				44	Commune du Lieu	Tardy Roger, Pampigny	1	1			
120	50	60	0,78	0,65			21	29	Commune du Lieu	Lyon Arnold, Mont-la-Ville	3				
150	67	100	0,4	0,27				67	Bühlmann Jean, Apples	Bühlmann Jean, Apples	1				
120	28	34	0,86	0,71	18			10	Commune du Lieu	Rochat Jean et Rochat Samuel, Les Charbonnières					
120	50	60	0,93	0,7	26			24	Commune du Lieu	Golet Armand, Les Charbonnières	2	1			
120	21	25	0,67	0,56				21	Rochat Frères, Yverdon et Ste Croix, Village des Charbonnières	Dubuis René, Aubonne et Rittener Edmond, Reverolle	1				

TABLEAU DES ALPAGES III

No	Nom de l'alpage	Production principale	Nombre de pâturages	Nombre d'exploitations alpêtres	Etendue de l'alpage					Têtes estimées en 1973						
					Surfaces mesurées en ha			Surface pâturable épurée	Chevaux de plus de 3 ans	Chevaux de moins de 3 ans	Juments suitées	Taureaux et boeufs	Vaches	Génisses de plus de 2 ans	Jeune bétail	
					Superficie productive totale	Foin d'alpage	Marais à litière								de 1 à 2 ans	de moins d'un an
34	Le Chalet Hermann	lait + élevage	1	1	24			24					15		12	7
35 a	Le Crêt à Chatron Vieux	élevage	2	1	49			49						20	41	12
35 b	Le Crêt à Chatron Neuf															
36	La Muratte	élevage	1	1	29			29						21	23	3
37	Le Chalottet	élevage	1	1	28			28			1	5	24	14		
38	Les Grandes Cernilles	lait + élevage	1	1	20			20				12	13	6	10	
39	Les Petites Cernilles	lait	1	1	13			13				17	1			4
		Totaux	35	34	862	2,7	3	859	5	2	4	8	589	299	330	28

Commune du L I E U

Chèvres	Durée moyenne du pâtage en jours	Charge 1973		Surface de pâturages en ha		Origine du bétail estimé en 1973			Propriétaire de l'alpage	Exploitant de l'alpage	Personnel occupé en 1973			
		en péguiers	en péguiers normaux	par pégulier	par pégulier normal	de la commune	du dehors				N	P	M	W
							de soustane de sont-igno	de soustane de plaine						
	120	24	29	1	0,83	22	2		Commune du Lieu	Genier Constant, Les Charbonnières	1	1		
	120	45	54	1,08	0,91	23		22	Commune du Lieu	Syndicat agricole, Les Charbonnières	1			
	120	32	38	0,91	0,76	5	11	16	Rochat Gaston,) Les Char- Rochat Jean) bonnières Rochat Samuel) bonnières	Rochat Gaston,) Les Char- Rochat Jean) bonnières Rochat Samuel) bonnières	1			
	120	34	41	0,82	0,68	19		15	Rochat Emile, Les Charbonnières	Rochat Emile, Les Charbonnières	1			
	120	29	35	0,69	0,57			29	Chappuis Charles-Auguste, Cuarnens, Chappuis William, Cuarnens	Chappuis Charles-Auguste, Cuarnens	1			
	120	19	23	0,68	0,57	14		5	Commune du Lieu	Rochat Samuel, L'Epine				
	123	1142	1408	0,75	0,61	385	56	701			28	11	2	4



